

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN PARC ÉOLIEN À SAINT-ULRIC, SAINT-LÉANDRE ET SAINT-DAMASE
PAR NORTHLAND POWER INC.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 26 avril 2006 à 19 h

Salle La Recréathèque

Centre sportif Alain-Côté

321, rue du Bon-Pasteur

Matane

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 26 avril 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. PIERRE THIBODEAU 1
M. CLARENCE LÉVESQUE 9
M. SERGE GENDRON 12
M. GUY AHIER 14
Mme SUZELLE BEAULIEU 21
REPRISE DE LA SÉANCE
CLARENCE LÉVESQUE 67
PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET
DES SERVICES SOCIAUX 68
M. STEEVE GENDRON 97
M. JEAN-GUY KIROUAC 106

**SÉANCE DU 26 AVRIL 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PÉRIODE DE QUESTIONS
PIERRE THIBODEAU**

5

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors bonne soirée tout le monde! Je rappelle que le registre est toujours ouvert.

10

Alors ce soir, bien, il y a dix (10) inscriptions au registre, à l'heure actuelle, et il y a aussi des gens qui sont là pour répondre à vos interrogations, le docteur Bernard Pouliot, bienvenue, du ministère de la Santé et des Services sociaux. Alors toutes les questions relatives à la santé, ça va être le temps ce soir de les poser.

15

Il y a également, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Pierre Ouellet.

20

Et toutes les questions reliées au bruit, aussi, ce serait important que ce soit posé ce soir, parce qu'il y a un expert du promoteur qui est là pour répondre à vos questions.

Alors on va commencer avec vos questions, du public, et par la suite, on va revenir avec la santé, s'il y a pas de questions spécifiques pour la santé, parce que la Commission tient son enquête, donc il faut quand même qu'on ait des témoignages des experts.

25

Alors c'est monsieur Pierre Thibodeau, qui est inscrit en premier.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

30

Bonsoir. Bon, je vais poser une question quand même assez simple, celle-ci, ça concerne toute la question du démantèlement. Évidemment, on parle de construction mais aussi, il faut penser au démantèlement des éoliennes.

35

Je sais qu'il y a un fonds qui est prévu pour le démantèlement des éoliennes, on pourrait discuter comment le fonds va être constitué, et à quel moment. Donc ça, peut-être que ce serait bon de savoir la position du promoteur là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

40

D'accord.

Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

45 La question de démantèlement, c'est une question que ça fait quelques mois qu'on travaille, et on a discuté les besoins des municipalités avec les maires de Saint-Léandre et Saint-Ulric et aussi, on a regardé comment est-ce que ça s'est déroulé dans les autres projets, à Baie-des-Sables, qui sont justement à commencer la construction.

50 Parce que du commencement de l'appel d'offres et des projets, la compagnie Cartier et Northland Power ont travaillé ensemble avec tous les maires, pour arriver à des ententes, arriver à toutes les ententes et l'approche commune pour tous les mille mégawatts (1000 MW), de toutes les municipalités, les MRC, sont traitées également.

55 On a fait la même chose avec la question du démantèlement. Et après leur session de BAPE et leur décret, la compagnie Cartier a fait une proposition qui était acceptée par le ministre, le ministère, et nous, on va répliquer la même condition. Alors je voulais expliquer que c'est pas nous seulement, c'est une équipe qui a travaillé avec tout le monde.

60 En principe, je veux vous dire que le concept est que commençant dans la dixième année d'anniversaire du projet, on va avoir des fonds qui seront établis pour assurer le démantèlement, qui seront de cinq mille dollars (5000 \$) par mégawatt, chaque année, pour dix (10) ans. Ça veut dire à la fin de vingt (20) ans, il y aura cinq millions (5 M\$) qui seront prêts pour le démantèlement, si c'est besoin.

65 Et la raison que je dis "si c'est besoin", c'est parce que je veux que tout le monde comprenne, ce projet, c'est pas pour vingt (20) ans. Le contrat pour l'achat d'électricité est pour vingt (20) ans, mais notre planification de soutenir le projet en bonne condition, et tous nos contrats avec les propriétaires sont pour vingt (20) ans. Après vingt (20) ans, nous pensons
70 que le besoin en électricité va être là encore, et si nos turbines sont toutes en forme, on va continuer à exploiter et vendre l'électricité, ou bien à Hydro-Québec avec un nouveau contrat, ou bien avec Hydro-Québec sur un marché, ou bien exporter aux États-Unis au travers les réseaux de TransÉnergie et payer le transport.

75 Alors d'après nous, une chose que je veux être clair, on planifie pas un démantèlement la vingt et unième année, parce que le projet, c'est pas le contrat; il y a un contrat et le projet. Après vingt (20) ans, on va commencer de fournir l'électricité avec une autre méthode de contrat, ça peut être avec Hydro-Québec, ça peut être qu'Hydro-Québec va peut-être avoir d'autres modalités qui ne sont pas maintenant, mais en vingt (20) ans, ça se peut qu'il va se
80 développer un marché d'électricité dans la région et tout. Alors c'est trop difficile à prévoir.

Mais en cas où, en cas où, il y a pas de contrat, il y a rien, rien, rien, on peut pas vendre l'électricité, nous, comme promoteur, on s'oblige de démonter, faire le démantèlement des éoliennes. On va le faire pour deux (2) raisons!

85

100 Premièrement, c'est une obligation qu'on va prendre, et l'autre, parce qu'il y a l'argent dans l'acier et dans tout ce qu'il y a dans le projet. On parle de deux cents tonnes (200 t) d'acier par chaque turbine, juste dans les tours, c'est quand même de l'argent, on parle d'acier dans la nacelle, et la vente de ce matériel est encore rentable pour nous, pour les démanteler et retourner les propriétés, les terrains comme on les a trouvés. Ça veut dire, on va prendre tous les raccords, on va démanteler toutes les turbines, on va couper le ciment jusqu'à un mètre (1 m) en dessous des choses, on va recouvrir et retourner le terrain comme il faut.

95 Ça, c'est un plan qui est acceptable, on a regardé ça à travers les compagnies qui font dans cet ouvrage-là, qui travaillent dans ce domaine.

100 Comment on va assurer qu'on va faire ça, c'est qu'on va avoir une entente avec chaque municipalité concernée, qui est bien claire, les conditions, comment est-ce qu'on va faire tout ça, et madame Robichaud et monsieur Bernier, je sais pas, je sais que madame Robichaud est un peu malade, mais ils sont d'accord avec ça. Et cette entente va être attachée à chacun des contrats avec les propriétaires.

105 Alors ils vont comprendre qu'ils sont protégés, il y a un plan de démantèlement, mais non seulement un plan, mais une entente officielle, qui est comme un contrat, qui est une obligation.

110 Alors ce qu'on a fait, ce qu'on a pris, c'est l'expérience du projet juste avant nous, on a regardé leur proposition et l'acceptabilité au ministère, et on va faire la même copie, sauf qu'eux, ils ont décidé de faire ça avec chaque propriétaire, pour nous, avec les municipalités, on a décidé qu'on va faire avec les municipalités concernées, et puis on va attacher ça à chaque propriétaire, aussi.

J'espère que...

115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Thibodeau, est-ce que ça répond à votre préoccupation?

120 **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

Oui. J'en aurais une complémentaire, si vous voulez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

125 Oui.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

130 Compte tenu que les technologies risquent d'évoluer rapidement, compte tenu qu'il peut
arriver aussi toutes sortes d'événements "act of God", des actes de la nature, qu'est-ce qui
arrive dans un scénario où, par exemple, toute une série de technologies, à un moment donné,
d'éoliennes sont plus ou moins à point, est-ce que – je vais poser ma question plus directement:
est-ce qu'il y a un temps de prévu, un temps limite où le promoteur, par exemple, serait tenu
pour faire fonctionner les éoliennes.

135 Exemple, on pourrait arriver à la fin d'un contrat où on dit, bien là, évidemment il y a
aucune perspective de renouvellement de contrat, on est rendu à la dix-huitième année, ce sont
des vieilles machines, les technologies sont chancelantes, ça coûterait cher à remplacer ces
technologies-là!

140 La question, le scénario que je vous soumetts, je veux pas faire un scénario
apocalyptique mais quand même, il faut le penser, on pourrait penser par exemple, à un
moment donné, une des possibilités, un parc éolien qui, tout à coup, vers la fin de sa vie utile,
fonctionnerait à cinquante (50 %), à soixante pour cent (60 %) et là, on aurait comme un
145 quarante pour cent (40 %) d'éoliennes qui sont encore dans le décor, qui sont plus ou moins
fonctionnelles.

150 Est-ce que des scénarios comme ceux-là, est-ce qu'il y a des contraintes qui sont
données au promoteur, à l'effet que, à un moment donné, tant et aussi longtemps que le contrat
est là, bien, normalement, une éolienne, elle doit être opérationnelle, on doit réparer les
éoliennes, autrement dit, à l'intérieur d'une limite de temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

155 Monsieur Talbot.

PAR M. DENIS TALBOT:

160 Je peux vous donner quelques informations, mais je pense que mon collègue du
ministère des Ressources naturelles va pouvoir se pencher davantage que moi sur la question.

Effectivement, dans le projet, c'est non pas Baie-des-Sables mais L'Anse-à-Valleau, où
on a élaboré une condition de démantèlement qui est un peu plus élaborée, je vous invite à en
prendre connaissance, un décret qui est sorti il y a pas longtemps.

165 En fait, nous autres, on autorise, pas nous autres mais le gouvernement autorise un
projet tel qu'il est défini, pour vingt (20) ans; c'est certain qu'après, c'est au promoteur
qu'appartient de faire ce qu'il veut, faire une demande pour prolonger, soit avec les mêmes
machines si elles sont en état ou changer de technologie, mais à ce moment-là, il ferait une

170 nouvelle demande qu'on évaluerait ce qui en est. Mais le projet qui est autorisé, pour l'instant, c'est le projet sur vingt (20) ans.

Et puis la garantie financière qui est demandée, c'est ça, c'est que si jamais il y a cessation des activités, il y a le montant qu'il faut.

175

Si maintenant les machines sont pas – normalement, l'initiateur du projet est tenu d'entretenir son parc, il a quand même un contrat de livraison avec Hydro-Québec, il est tenu de livrer des quantités d'électricité fixes pendant une période de vingt (20) ans, et c'est pour ça peut-être que je vais laisser la parole à mon collègue, pour ce qui est de...

180

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

185

Mais s'il a deux (2), ou trois (3) ou quatre (4) installations au Québec, est-ce que c'est lié à cette installation-là spécifique ou il pourrait compenser par une production supérieure dans une autre unité de production?

PAR M. DENIS TALBOT:

190

Je connais pas ce détail de contrat là, mais selon moi, chaque parc est tenu de livrer une quantité définie d'électricité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

195

Est-ce qu'on peut confirmer cette question-là?

PAR M. VICTOR PERGAT:

200

Oui, chaque contrat a des quantités requises, que nous, on a soumis que le parc peut fournir; je parle pas de puissance, je parle de quantité, ça veut dire puissance et capacité Et puis si on peut pas achever ça, il y a des amendes qu'on doit payer.

205

Il y a un ajustement après trois (3) ans, parce qu'un nouveau parc, ça peut être que les calculs théoriques peuvent être un peu en dehors de la norme, alors il y a un rajustement qu'Hydro-Québec nous permet, mais c'est limité.

210

Mais je peux vous dire aussi une autre chose, c'est important de savoir que le promoteur, quand il fait un projet, nous, quand on fait un projet, et je sais que c'est le même cas avec Cartier, c'est pas juste le promoteur. L'investissement vient des banques, les banques font des investissements pour dix-neuf (19) ans, ou bien c'est une compagnie d'assurance qui

fournit l'argent, aussi. Le promoteur met un montant, disons vingt pour cent (20 %), trente pour cent (30 %), mais le reste, c'est financé comme une maison, c'est comme une hypothèque.

215 Alors si quelque chose arrive avant que ce soit tout payé, la première chose que les banques vont faire, c'est comme dans une maison, il va le saisir, et c'est les banques qui vont gérer, ils vont trouver un autre promoteur ou quoi. Le promoteur qui est faillite, bien, il est parti, mais ça va pas être laissé là.

220 C'est comme une maison, si quelqu'un peut pas payer son hypothèque, son "mortgage", bien, la banque laisse pas, c'est pas détruit. Alors je veux vous rassurer.

 Et la deuxième chose, c'est que nous, on a un contrat avec General Electric, qui est une grosse compagnie, qui garantit que les turbines, la vie des turbines est vingt-cinq (25) ans.
225 Alors oui, on a des démarches légales, si c'est pas dans ce cas-là, chez une compagnie comme General Electric.

 Alors il y a tout le monde qui travaille dans ça, les banques, le promoteur, General Electric, le contrat avec Hydro-Québec. Alors c'est pas juste une chose, c'est une grande
230 équipe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 C'est bien.

235 Avez-vous autre chose à souligner, monsieur Lacasse, sur ce point-là?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

240 Je ne sais pas trop, peut-être, oui, mais je pense que monsieur Pergat a quand même bien fait le tour, mais disons que si on veut reprendre, pour mieux résumer.

 Une fois le contrat terminé avec Hydro-Québec, après vingt (20) ans, et selon le contexte légal à ce moment-là, il y a cinq (5) scénarios possibles: le démantèlement, un
245 nouveau contrat par appel d'offres à court terme de un (1) à cinq (5) ans, un nouveau contrat à long terme de vingt (20) ans avec un rééquipement complet du parc, après ça il peut y avoir un contrat avec H-Q P, et il peut y avoir aussi un contrat avec un acheteur à l'extérieur du Québec.

 Donc le démantèlement est un de ces cinq (5) scénarios-là.

250 Ce qui serait peut-être intéressant de dire, concernant le démantèlement, c'est que le gouvernement a pas eu, jusqu'à maintenant, une approche uniforme dans ses certificats d'autorisation vis-à-vis le démantèlement. Par contre, la nouvelle condition contenue dans le certificat d'autorisation du parc de L'Anse-à-Valleau a pour objectif d'uniformiser cette

255 démarche-là, et les prochaines conditions contenues dans les prochains certificats
d'autorisation, pour les parcs à venir, vont être similaires. Donc il y a un désir d'uniformité.

Et les conditions suivantes vont revenir, c'est-à-dire qu'après un arrêt définitif de deux
(2) ans d'une machine, maximal, on doit démanteler. Donc le promoteur doit procéder au
260 démantèlement complet à l'intérieur d'un délai de deux (2) ans; les frais encourus devront être
assumés en totalité par le promoteur qui doit prévoir un mode de financement adéquat soit par
dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention des montants requis; et
le suivi des montants accumulés devra être assumé par un comité régional. Aussi, ça, c'est
une condition intéressante qui est contenue dans le certificat d'autorisation.

265

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

270

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Là, j'ai réponse à ma question, parce que ma question, la réponse, c'était deux (2) ans,
après deux (2) ans, OK.

275

Maintenant, est-ce que je peux avoir la référence de ce que vous venez de dire, c'est un
document public?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

280

C'est un certificat d'autorisation qui est public, qui a été publié dans la Gazette officielle
du Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

285

Vous le déposerez, et ça va être utile pour les gens.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

290

Non, non, c'est tout simplement qu'avoir vu le document, en fait j'aurais même pas eu
d'affaire à poser la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

295

Mais vous pouvez pas tout lire non plus, c'est difficile.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Non, on a des bons promoteurs qui peuvent nous donner les réponses!

300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

De toute façon, ça a été utile, tout ça.

305 **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

La question de recyclage des composantes, on reviendra peut-être là-dessus à un moment donné? C'est une autre affaire, je veux pas abuser des questions.

310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-vous être ici demain soir?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

315 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

320 Parce qu'on a demandé, on a posé une question au ministère Développement durable, Environnement et Parcs sur toute la question des composantes pour l'effet, s'il y avait un bris et puis qu'il y avait même un incendie, alors pour les composantes, la gestions des débris.

C'est dans ce sens-là, la gestion des débris, vous?

325 **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

Oui, oui, je veux savoir, une question très simple, je veux savoir, dans un premier temps, on commence toujours par la première question, la première question c'est de dire: est-ce que toutes les composantes sont recyclables, réponse non.

330

PAR LA PRÉSIDENTE:

On en reparlera demain, parce qu'on a demandé au ministère Développement durable, Environnement et Parcs de revenir sur cet aspect-là.

335

PAR M. DENIS TALBOT:

Vous voulez que je revienne maintenant là-dessus?

PAR LA PRÉSIDENTE:

340

Pas ce soir, demain, parce qu'il y a trop de gens inscrits au registre.

Merci.

345

CLARENCE LÉVESQUE

PAR LA PRÉSIDENTE:

350

Monsieur Serge Gendron, s'il vous plaît? Est-ce que monsieur Gendron est ici? Il n'est pas encore arrivé, on le redemandera tout à l'heure.

Monsieur Clarence Lévesque, s'il vous plaît.

355

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

360

Ma question, bon, c'est pas mal peut-être le cœur du projet, c'est quel serait l'impact du projet si les distances seraient à sept cent cinquante mètres (750 m) des habitations, vu leur ampleur, et cela mettrait-il en péril le projet, OK; peut-on faire le projet en deux (2) étapes, parce que pour nous, ça donnerait peut-être le temps de voir s'il y a des choses qui seraient pour ou contre, là.

365

Ma question, ce serait vers ça, est-ce que ça mettrait en péril le projet, ce serait comme en deux (2) étapes, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370

J'ai pas compris la distance?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

375

De sept cent cinquante mètres (750 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

380

D'accord.

D'abord, combien d'éoliennes sont à l'intérieur d'une distance de sept cent cinquante mètres (750 m) d'une habitation?

385

Vous, vous parlez d'une résidence, là?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Une résidence, oui, surtout des résidences.

390

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'une résidence permanente ou secondaire, un chalet aussi?

395

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Oui, oui, sûrement, une résidence, toute résidence.

PAR LA PRÉSIDENTE:

400

Combien y en a-t-il, est-ce que vous pouvez faire cette vérification-là?

PAR M. VICTOR PERGAT:

405

On peut vérifier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous l'avez pas entre les mains? Après la pause, peut-être, pour faire les calculs?

410

PAR M. VICTOR PERGAT:

Oui, on peut vérifier ça. Parce que c'est pas une question qu'on prépare, sept cent cinquante (750 m) ou quoi.

415

Mais la réponse à la question en deux (2) phases, le contrat avec Hydro-Québec pour fournir l'électricité, cent cinquante mégawatts (150 MW) commençant le 1^{er} décembre 2007, si on n'est pas là, on a des amendes. Alors on peut pas couper ça en deux (2) projets, on a un contrat qui est signé.

420

À moins qu'Hydro-Québec veut commencer à couper les contrats, mais je suis sûr que c'est pas le cas.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

425 Comme ça, si je comprends bien, ça mettrait en péril le projet, s'il y aurait moins d'éoliennes?

PAR M. VICTOR PERGAT:

430 Oui, parce que nous avons commencé le projet avec des règles, si les règles changent maintenant, est-ce que c'est sept cent cinquante (750 m), mille (1000 m), trois cent quatre-vingts (380 m), on sait pas, comment est-ce qu'on fait un projet, si on sait pas les règles.

435 C'est comme un jeu de hockey, on dit, bien, on joue du hockey mais il dit, non, non, c'est sur un patin seulement. C'est difficile, le Canadien peut pas gagner!

PAR LA PRÉSIDENTE:

440 Alors on va revenir, on vous réinvitera immédiatement en ouverture, après la pause, pour cette question-là.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

445 OK. J'aurais peut-être...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un élément?

450 **PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:**

Un élément, oui, supplémentaire à cette question-là, qui a rapport à cette question-là.

455 Là, on demande pour le projet à Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Saint-Damase, Saint-Léandre, il pourrait pas faire la demande pour d'autres régions, ou plus élargi, et puis il aurait le même nombre d'éoliennes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

460 Ce qu'on nous a expliqué, c'est que c'était spécifique à chaque parc, le contrat.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

465 OK, pour chaque parc, OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord?

470

Alors on va revenir sur la question du nombre de résidences à l'intérieur d'une limite de sept cent cinquante mètres (750 m) après la pause, parce qu'on va avoir les chiffres précis, et les numéros, d'accord, pour être capable de les identifier. On va vous recevoir tout de suite après la pause.

475

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480

Merci.

485

SERGE GENDRON

PAR M. SERGE GENDRON:

490

Bonsoir. Ma question porte, c'est un peu technique, moi je voudrais savoir si les éoliennes, quand elles sont en fonction, si ça émet des champs magnétiques, et puis si ça émet des champs magnétiques, de quelle intensité et de quelle dimension.

495

Et puis ma deuxième question, ce serait en deux (2) points, la deuxième partie, ce serait si ça émet des hautes ou des basses fréquences et puis sur quelle distance que ça s'étend.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

500

Monsieur Pergat, vous avez donné déjà de l'information cet après-midi, mais on va vous demander de représenter ce point-là de façon concise.

PAR M. VICTOR PERGAT:

505

Pour la première question, les émissions magnétiques sont reliées au voltage qui est créé ou généré. Le voltage dans la nacelle, dans la turbine. Et j'ai vérifié, j'ai dit neuf cents (900 V), c'est moins que neuf cents (900 V), c'est six cent quatre-vingts volts (680 V). Alors c'est un peu plus que votre poêle à la maison, alors c'est pas dans les kilowatts.

510 Quand l'électricité est augmentée à trente-quatre kilovolts (34 KV), c'est le même
voltage que tous les autres réseaux régionaux, plus ou moins. Et quand ça rentre dans la sous-
station et c'est augmenté pour le plus haut, ça rencontre tous les aspects techniques,
électriques et puis électromagnétiques, selon Hydro-Québec. Alors c'est pas plus que ça.

515 Alors on est dans le réseau ou bien local, ou bien transmission, ou bien si c'est dans la
nacelle, c'est qu'on peut dire mini industriel, dans ce cas-là. Alors non, il y a pas un grand effet.

La deuxième question, je pense, c'est...

PAR LA PRÉSIDENTE:

520

Les champs électromagnétiques, les fréquences.

PAR M. ROBERT DEMERS:

525

Je vais référer la question, s'il vous plaît, à monsieur Meunier, expert en acoustique.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

530 En fait, la question, c'est si les éoliennes produisaient des basses ou des hautes
fréquences, elles produisent des moyennes et hautes fréquences.

535 Donc comme j'avais mentionné avant souper, il y a pas de basses fréquences qui sont
générées de façon importante. Donc c'est un bruit qui peut être un peu similaire à supposons
une autoroute avec la chaussée mouillée, donc c'est un bruit de moyennes et hautes
fréquences.

540 Et on me demandait jusqu'à où ça se propage, les calculs de propagation qu'on a faits
donnent les niveaux sonores à différentes distances, donc je peux pas dire que ça se propage
jusqu'à un kilomètre (1 km) ou deux kilomètres (2 km), ça se propage selon la distance, en
diminuant d'intensité. Et généralement plus les fréquences augmentent, moins que ça se
propage loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

545

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. SERGE GENDRON:

550

Oui, je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

555

GUY AHIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

560

Monsieur Guy Ahier, s'il vous plaît.

PAR M. GUY AHIER:

565

Oui, bonsoir. Ma question serait peut-être en deux (2) volets, finalement, là.

570

Hier, madame Ross, de la MRC, parlait qu'il y avait un règlement de contrôle intérimaire, bon, en ce moment, au niveau des éoliennes, notamment le nombre de mètres, tout ça, par rapport à une résidence. On a entendu dire, donc hier, qu'il y avait un avis de motion qui avait été demandé.

Est-ce qu'on peut savoir s'il y a eu des demandes comme pour changer le nombre de mètres par exemple d'éloignement, est-ce que ça, ça a été demandé.

575

Et puis dans un deuxième temps, peut-être demander au promoteur si c'est compliqué pour lui, par exemple qu'il aurait prévu une éolienne à trois cent cinquante mètres (350 m), de la déplacer par exemple à un kilomètre (1 km) ou à sept cent cinquante mètres (750 m), par exemple.

580

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Madame Ross.

585

PAR Mme LYNN ROSS:

590

Au niveau de l'avis de motion, il y a des discussions qui ont été commencées. En fait, il est peut-être question d'harmoniser, je dis bien peut-être parce que c'est des discussions, d'harmoniser à cinq cents mètres (500 m) sur l'ensemble du territoire.

Mais on parle aussi de regarder, pour l'avenir, pour les plus grandes tours, parce qu'actuellement c'est des tours de un point cinq mégawatt (1,5 MW), et on parle de l'avenir,

595 quand on parle de tours qui auraient peut-être trois mégawatts (3 MW), où les pales vont être plus grandes, des plus grandes structures, de peut-être moduler en fonction de la grosseur, si elles sont plus grosses que ce qui est prévu actuellement, bien, d'éloigner un peu plus des maisons.

600 Mais c'est pas spécifiquement arrêté, on a évoqué sept cent cinquante mètres (750 m), mais il y a pas rien de fixé comme tel encore, comme paramètre. C'est des discussions qui sont amorcées.

605 Mais il y a réellement une volonté de regarder, pour l'avenir, avec les plus grandes structures qui pourraient arriver, et avec des plus grosses pales encore, d'éloigner, d'essayer d'éloigner des maisons.

PAR M. VICTOR PERGAT:

610 Pour la deuxième question, j'aimerais que Robert Demers – la carte ici représente, en jaune, les territoires qui sont trois cent cinquante mètres (350 m) des bâtiments, et un peu plus dans les régions spécifiques, comme les routes principales et tout ça.

615 Si on augmente ça trois (3) fois, ça laisse presque rien pour mettre des éoliennes. Alors de monter de trois cent cinquante (350 m) à un kilomètre (1 km), ça agrandit le jaune, ça laisse un peu de blanc en bas, mais il y a pas de vent, alors pour vraiment mettre un projet, c'est impossible, de cent cinquante mégawatts (150 MW). On peut mettre un tout petit projet, mais pas cent cinquante mégawatts (150 MW).

620 C'est pour ça que je répète ce que j'ai dit avant-midi, qu'on est venu ici, on a travaillé avec les municipalités selon leurs règles, et on a trouvé que le vent, les territoires, les règles nous permettent de faire un tel parc éolien de cent cinquante mégawatts (150 MW), on a mis ça dans la compétition, on a gagné la compétition sur les règles.

625 Maintenant, pour dire, oui, maintenant que vous avez gagné cent cinquante mégawatts (150 MW), on va vous restreindre, mais vous avez des pénalités, si vous pouvez pas produire l'électricité. C'est un problème qu'on est maintenant pris avec un contrat avec Hydro-Québec pour vingt (20) ans, mais si les restrictions sont changées, c'est impossible.

630 Je suis d'accord avec madame Ross, pour le futur, oui, vous devez regarder, changer, et puis le promoteur peut voir si ça vaut la peine d'aller dans cette région, dans l'autre région ou quoi. Mais pas changer les règles après que le projet est là avec des contraintes financières significatives pour vingt (20) ans.

635 On a pris pour bon que les municipalités ont fait des règles, on a suivi les règles; on peut pas être puni maintenant parce qu'on a suivi les règles.

Alors j'espère, c'est pas justement une réponse à la question, mais c'est aussi une demande pour la compréhension que nous, on a fait tout ce qui est possible.

640 Juste pour retourner, je sais, la question a été posée hier, en Allemagne, en Europe, c'est beaucoup plus loin, c'est deux kilomètres (2 km), j'ai vérifié hier soir, dans la région près d'une mer, la restriction est un kilomètre et demi (1 ½ km), dans une petite province en Allemagne.

645 Dans la province où il y a le plus de nombre d'éoliennes, ça s'appelle Schles – double nom, je m'excuse, je vais vérifier, les noms allemands sont tellement longs – la règle est que la distance doit être deux (2) fois plus longue que l'éolienne et la pale compris. Ça veut dire, si l'éolienne est quatre-vingts mètres (80 m) et la pale est encore un autre quarante (40 m), c'est cent vingt mètres (120 m), deux (2) fois ça, c'est deux cent quarante mètres (240 m) qu'elle doit
650 être le plus proche d'un bâtiment. Si ça monte à cent mètres (100 m) qu'il y a une tour et une pale de quarante-sept (47 m), ça veut dire que c'est trois cents mètres (300 m).

Alors c'est un autre exemple. Et il y a d'autres exemples qu'on peut regarder, j'espère que l'équipe qui va regarder va regarder l'expérience en Europe, ici au Canada, aux États-Unis,
655 pour faire les règles.

Mais pour ce projet-ci, on a mis toutes nos cent quarante (140) éoliennes dans les places qui sont dans les normes qu'on a rentrées dans le contrat.

660 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Madame Ross, quand vous préparez un règlement de contrôle intérimaire, comme dans ce cas-ci, est-ce que ce règlement-là, est-ce qu'il est soumis à la population pour consultation ou information?

665

Comment ça fonctionne, est-ce que c'est adopté par les maires strictement ou si c'est aussi discuté d'une façon publique, ces éléments-là?

670 **PAR Mme LYNN ROSS:**

Non, un règlement de contrôle intérimaire, il y a pas de consultation publique, c'est principalement la table des maires; et ensuite de ça, il est soumis à l'approbation de la ministre des Affaires municipales.

675 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc il y a pas de discussions avec la population sur ce qui peut être soumis?

PAR Mme LYNN ROSS:

680

Non. En fait, c'est pas une modification de schéma, c'est en attendant que.

PAR LE COMMISSAIRE:

685

Quand vous dites que vous voulez harmoniser, c'est avec qui vous harmonisez?

PAR Mme LYNN ROSS:

690

En fait, c'est l'harmonisation des distances sur le territoire. Il y a des municipalités qui sont à trois cent cinquante mètres (350 m) et il y en a – quand je parle sur le territoire, j'exclus toujours la ville de Matane, parce que la ville de Matane est pas assujettie au RCI – sur le territoire, il y a des municipalités qui sont à trois cent cinquante mètres (350 m) des résidences, et il y en a quelques-unes qui sont à cinq cents mètres (500 m) des résidences.

695

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc, c'est pas inter MRC.

PAR Mme LYNN ROSS:

700

Non, non, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

705

Parce que cet après-midi, on parlait de deux kilomètres (2 km) pour...

PAR Mme LYNN ROSS:

710

Non, non, c'est pas inter MRC.

PAR LE COMMISSAIRE:

À l'intérieur de la MRC?

715

PAR Mme LYNN ROSS:

Sur le territoire de la MRC. Mais c'est une possibilité.

PAR LE COMMISSAIRE:

720

OK, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

725 Là, comme vous dites, c'est un contrat; vous, vous êtes lié avec pour vingt (20) ans, mais les gens les auraient pendant cinquante (50) ans. Alors on peut comprendre aussi que les gens veulent avoir leur mot à dire sur les distances.

730 Quel genre de modifications, quel genre d'équipements que ça nécessite d'aller voir la population pour dire, qu'est-ce que vous en pensez de ces règles-là?

PAR Mme LYNN ROSS:

735 Quel genre d'équipements, bien en fait, ça peut être une réunion consultative, ça peut être un avis public avec une réunion consultative. Mais c'est pas formel, dans les règles de règlement de contrôle intérimaire, comme une modification de schéma va l'être.

740 On adopte un premier projet sur lequel on va en consultation publique. Et malheureusement, souvent, on a des réunions pour les consultations publiques des schémas et il y a personne; c'est malheureux, mais c'est comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

745 **PAR M. GUY AHIER:**

750 À ce sujet-là, j'entendais dire qu'il y a pas eu de commentaires, par exemple, de commentaires négatifs ou de plaintes par rapport au projet Le Nordais qu'il y avait en 97, 99 en fait implanté dans la région.

755 Mais hier, j'écoutais, hier après-midi, à la radio de Radio-Canada, un résident de Saint-Léandre, monsieur Jomphe, qui disait que personne n'était jamais venu le questionner, ce résident, depuis 99, sur sa perception; lui, il vit avec des éoliennes devant chez lui qui sont à six cents mètres (600 m). Et il disait qu'il les entendait et tout ça.

Ça fait que comme dans ce cas-là, il y en a pas eu de commentaires, mais il y a pas personne non plus qui est allé demander à ces gens-là qu'est-ce qu'ils en pensaient. Et j'amène ça comme information supplémentaire.

760 Et puis ce que me disait monsieur Pergat tout à l'heure, c'est-à-dire les normes, on comprend que le contrat doit être dans les normes, il y a pas de problème avec ça, il faut que ce soit respecté, c'est bien évident, mais il y a quand même qu'un projet peut être bonifié, et puis par exemple, sans parler de trois cent cinquante mètres (350 m) à deux kilomètres (2 km), ce serait intéressant qu'il y aurait un genre d'effort qui serait fait pour essayer d'optimiser, à

765 cause des préoccupations qu'on entend depuis deux (2) jours, d'optimiser le plus possible en fonction d'éloigner ça, s'il y a possibilité, évidemment dans les limites.

Il s'agit pas de rien mettre en péril non plus, mais d'essayer de faire un effort là-dessus. Et ce serait donc intéressant, aussi, d'avoir le portrait de quelles éoliennes sont à combien de mètres, tout ça.

En tout cas, je pense que ça a été dit tantôt, que ce serait à regarder. Alors voilà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

775 D'accord. On va revenir après la pause sur les distances.

PAR M. VICTOR PERGAT:

780 Je les ai maintenant, si vous voulez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

785 Vous les avez? À ce moment-là, c'est monsieur Lévesque qui avait posé cette question-là.

Monsieur Lévesque, vous pouvez venir, mais ça concerne les deux (2), restez là.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

790 Oui, merci, madame.

PAR M. VICTOR PERGAT:

795 Alors notre équipe a regardé toutes les cent quarante (140) places, et puis quarante-trois (43) turbines sont en dehors de sept cent cinquante mètres (750 m); cent une (101) sont dans le sept cent cinquante mètres (750 m).

800 Alors ça veut dire qu'on a besoin de cent (100) éoliennes, et si les éoliennes, quarante-trois (43), sont acceptables selon le processus, ça nous laisse un autre quarante-sept (47) qui sont dans le sept cent cinquante (750 m), mais en dehors du trois cent cinquante (350 m) qu'on a besoin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

805 Et par rapport aux agglomérations, on a vu, cet après-midi, Saint-Léandre, il y en avait sept (7) je crois qui étaient à l'intérieur d'un kilomètre (1 km)?

PAR M. VICTOR PERGAT:

810 Oui, il y en avait sept (7).

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 Et puis les autres, par rapport aux zones sensibles, il y en a combien qui sont à l'intérieur, zones sensibles humaines, c'est-à-dire où il y a des agglomérations?

PAR M. VICTOR PERGAT:

820 Ce qu'on a calculé ici, c'est sept cent cinquante mètres (750 m) près d'une habitation, même si c'est une ferme. Alors on a regardé près d'une habitation qui est habitée continuellement, pas une grange ou quelque chose comme ça.

825 Alors il y a cent une (101) places qui est entre trois cent cinquante (350 m) et sept cent cinquante mètres (750 m), quarante-trois (43) qui sont en dehors du sept cent cinquante mètres (750 m). Alors la moitié sont en dehors.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

830 Est-ce qu'on peut faire, tandis qu'on est dans les chiffres, est-ce qu'on peut faire, selon la MRC qui a demandé cinq cents mètres (500 m), si c'est possible de le faire aussi, cet exercice-là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

835 Sûrement. Cinq cents mètres (500 m), tant qu'à faire! J'avais hâte que vous posiez la question!

PAR M. VICTOR PERGAT:

840 On peut compter trois cent cinquante-trois mètres et demi (353 ½ m), on peut compter quatre cent deux et quart (402 ¼ m)!

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

845 C'est selon la MRC.

PAR M. VICTOR PERGAT:

850 Oui, je comprends la question, je comprends que les gens veulent qu'il y ait la plus grande distance potentielle. C'est pour ça qu'on a choisi les places pour cent quarante-quatre

(144) places, pour s'assurer qu'on a un jeu de manœuvre, et juste cent (100) places seront acceptées.

855 Mais je répète encore une fois, si vous voulez cinq cents mètres (500 m), j'espère que pour le prochain appel d'offres, vous mettez ça clair, et que si on gagne avec cinq cents mètres (500 m) on vient pas ici pour dire, bien, on veut le mettre à mille mètres (1000 m).

860 Vous comprenez, messieurs, j'espère, et madame la Présidente, qu'on est prêt de travailler, mais dans ce projet, on a un contrat avec des dates limites, et avec des pénalités qui sont grandes, commençant le 1^{er} décembre.

Alors on peut le faire le mieux qu'on peut pour accommoder les demandes, mais pas changer les règles. Ça, c'est une chose différente.

865 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans le fond, ce que vous nous dites, c'est qu'on est prêt à bouger, mais pas partout, pas de façon stricte pour tasser à cinq cents mètres (500 m) partout; mais il y a des zones où il y a des ouvertures.

870 Alors pouvez-vous quand même – bien ça, de toute façon, vous nous reviendrez après la pause, combien il y en a, dans le sept cent cinquante mètres (750 m), bon, cinq cents mètres (500 m). Et on reviendra après, d'accord?

875 On va passer la question à un autre.

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Oui, oui, je comprends, madame.

880 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

885 _____
SUZELLE BEAULIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

890 Madame Suzelle Beaulieu, s'il vous plaît.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

895 Alors moi, je m'exprime pour les mêmes raisons qu'hier, parce que je suis une résidente du lac Malfait, lac aux Canards, et j'ai beaucoup de réserve, même une opposition nette et claire, quant à l'implantation des éoliennes au pourtour du lac Malfait et aux Canards. Alors je reviens au micro pour apporter d'autres arguments.

900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Oui, est-ce qu'on pourrait grossir la zone?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

905 Peut-être que je peux vous dire qu'il y a cinq (5) éoliennes qui sont prévues au nord-ouest du lac.

PAR LA PRÉSIDENTE:

910 Oui, on les a vues sur la carte, mais c'est juste pour qu'on parle et qu'on puisse les suivre avec la salle.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

915 Seize (16) qui sont placées au sud et six (6) qui sont sud-ouest. OK, ça va tu pour ça, la situation?

920 C'est un site, comme on vous disait, qui est préservé depuis plusieurs années, c'est un secret bien gardé, c'est-à-dire qu'on n'a jamais fait de publicité sur notre coin, parce que c'est un lieu de villégiature et le mot "villégiature", ça comprend un espoir de calme, un espoir de trouver une qualité sur le plan visuel, sonore, au niveau de la qualité de l'eau, au niveau de l'air et tout ça.

925 Tout ce qu'on lit et ce qu'on entend n'est pas rassurant, parce qu'il y a encore beaucoup de flou. De un, on sait même pas si, d'une façon assurée, si toutes ces éoliennes-là, elles vont finalement rester au pourtour, si on va réussir à influencer ou encore le promoteur aura pensé à d'autres sites pour ces éoliennes-là. Mais nous, on doit se prononcer et essayer d'influencer.

930 Alors nous, ce qu'on craint, même si le promoteur nous dit qu'il va y avoir des études qui vont se poursuivre tout au cours de l'implantation et après l'implantation, mon raisonnement est celui-ci: si les éoliennes sont implantées et puis que finalement, ça fait beaucoup plus de bruit que supposé, ou c'est vrai que j'ai raison et qu'on a raison, parce que je suis pas toute seule à penser ça, on est un regroupement, ça l'a un impact visuel, ça écrase le paysage, parce qu'on vous a expliqué hier, c'est des grosses structures sur des petites montagnes, puis des chalets

935

qui sont situés au niveau de l'eau, ça va avoir un effet d'écrasement sur le paysage, même si le promoteur nous dit qu'il va continuer de faire des études, il reste quand même qu'on va être pris avec ces structures-là. La qualité du site, on l'aura pas, on l'aura plus.

940 Mais si jamais on réussit pas à influencer, et que finalement, le promoteur installe ses éoliennes tel que prévu, est-ce qu'on peut penser, est-ce qu'on peut envisager que le promoteur va avoir des mesures de compensation, pour la perte de qualité au niveau visuel, au niveau sonore.

945 Parce qu'une chose que je vous ai pas dit encore, au niveau sonore, on a des grandes attentes, nous, quand on se rend là, parce que vous savez, je vous l'ai dit tantôt, c'est très tranquille, savez-vous que le soir, on entend, à minimum un kilomètre (1 km), la décharge du lac. Ça fait qu'on est couché dans notre lit et ce qu'on entend, c'est pas les voitures, c'est pas un bruit de fond d'autoroute, comme monsieur le spécialiste nous a dit qui risquait de nous arriver au niveau du bruit, c'est pas ça qu'on entend, c'est la décharge du lac qui est à un kilomètre (1 km).

950 On entend naturellement le bruit de huards, et dans le jour, il nous arrive de rien entendre, s'il y a pas de vent dans les feuilles.

955 Alors je reviens à ma question, j'ai deux (2) questions. Est-ce que le promoteur a pensé de nous compenser pour la perte de jouissance de ce lieu magnifique auquel on tient et pour lequel on veut le préserver dans son intégralité?

960 Est-ce qu'il a pensé aussi que ça risque d'avoir des effets sur notre santé? Les gens moins obsessionnels, les gens qui ont des petits problèmes, qui sont très anxieux, les gens qui ont aussi des problèmes de santé mentale, ça se peut que ça l'ait un effet.

965 Même si le promoteur nous dit qu'on n'entendra pas grand-chose, il reste, ça a été mentionné à cette table-ci cet après-midi, il y a des effets sur le son qu'on risque d'avoir, les éoliennes risquent d'avoir un effet sur le son, parce que c'est des structures qui sont situées sur des montagnes, entourées de montagnes, et sur un lac, où est-ce qu'un lac, le son se propage plus.

970 Alors c'est quoi, ça va être quoi les compensations? Ça fait que ça, c'est une chose.

975 Et puis si jamais, pour les propriétaires qui, eux, accepteraient, préféreraient d'être relocalisés dans un milieu semblable, avec les mêmes qualités qu'on retrouvait au lac Malfait, est-ce que c'est envisageable que le promoteur déménage, à proximité de Matane, les gens qui voudront être déménagés, et qui se retrouveront dans un milieu semblable.

Ça fait que c'est au niveau des compensations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

980

Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

985

Non, comme promoteur, on prévoit pas des compensations. Les compensations, c'est toujours une question de si nous, on demande un changement dans les règles ou un changement dans les besoins qui sont inscrits, et puis si disons, la municipalité nous accorde un petit changement mais ça ennuie quelqu'un, il y a un potentiel de compensation.

990

Mais si on suit toutes les règles, tout ça, on prévoit pas de faire des compensations, parce qu'on peut avoir mille (1000) personnes qui vont venir nous voir pour des compensations pour telle, ou telle ou telle raison, et ça devient une chose impossible.

995

Ce que je peux faire, c'est faire un commentaire sur la présentation que c'était un grand secret qui était là, qu'il y a des gens spéciaux dans cette région et tout, je pense qu'il y a des régions, des parcs, tout ça, qui sont protégés, peut-être si cette région était protégée dans la loi de la MRC, on serait pas là, parce qu'il y aurait une zone d'exclusion ou quoi.

1000

D'après nous, on n'a rien entendu, et comme j'ai dit, juin passé, on a fait une présentation, personne nous a vraiment demandé qu'il y ait une telle section spéciale. Alors disons ça.

1005

Je répète, on a cent quarante-trois (143) places, on doit en choisir cent (100). Il y a beaucoup des questions, il y a les questions de Malfait, il y a les questions de trois cent cinquante mètres (350 m) d'une maison que les gens veulent augmenter plus, il y a des questions de Saint-Léandre, il y a toutes sortes de questions.

1010

Nous, on est prêt à travailler avec tout le monde, mais on peut pas, comme j'entends, accorder à tout le monde et maintenir notre contrat avec Hydro-Québec sans avoir des punitions extrêmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1015

Est-ce qu'il y a eu des échantillonnages, des points de mesure pour la qualité sonore, dans cette zone-là?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1020

Je vais référer la question à Martin. Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non?

1025 **PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

Je pourrais rajouter...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030

On va attendre d'avoir une réponse inscrite.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1035

Bon voici, la réponse est non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1040

D'accord.

Alors quel est le niveau sonore, on va demander du côté du promoteur, qu'on peut imaginer, un lac, en périphérie d'un lac aussi tranquille, la plus haute qualité, on pourrait penser à quoi, comme niveau sonore de bruit de fond actuel?

1045 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

1050

Disons que c'est difficile d'évaluer comme ça, à l'avance. Sauf que ce que j'aimerais mentionner, c'est que les niveaux de bruit qui sont présentés dans l'étude ont été mesurés au mois de novembre 2004; donc ça, c'est pour des raisons logistiques, si on veut, on s'est retrouvé à mesurer au mois de novembre. Mais idéalement, on mesure l'été, parce que le bruit environnemental est un problème essentiellement l'été. L'hiver, les fenêtres sont fermées, on est moins à l'extérieur, donc c'est moins un problème.

1055

Ce qui survient l'hiver, lorsqu'on est allé sur place, c'est qu'il y avait une couverture de neige, et vous regarderez les sources de bruits qu'on a entendus, effectivement c'est un lieu calme, ça je conviens, il y a des endroits qu'on a mesuré des niveaux sonores très faibles, mais il y avait aucune – il y a pas de chants d'oiseaux. Souvent, on a tendance à penser que c'est pas du bruit, mais lorsqu'on se retrouve avec des grillons le moins motivés, on peut se retrouver avec cinquante-cinq décibels (55 dBA). Donc l'été, avec des insectes, des oiseaux et ainsi de suite, on peut avoir des niveaux sonore assez importants.

1060

Ceci étant dit, c'est évident que si on est sur le bord d'un lac, en l'absence de vent, on peut se retrouver avec des niveaux sonores assez faibles, de l'ordre de vingt (20 dBA) à vingt-

1065 cinq décibels (25 dBA); avec du vent dans les feuilles, ça peut monter facilement à trente-trente-cinq (30 dBA-35 dBA).

1070 En passant, aussitôt qu'on est en bas de quarante décibels (40 dBA) – lorsque je dis des décibels, c'est dBA – on est avec des niveaux sonores qui sont très faibles. Souvent, les gens ont tendance à oublier ça, mais nous, lorsqu'on le mesure, il faut absolument pas qu'on fasse le moindre mouvement, naturellement on peut pas parler, on peut pas se déplacer, marcher dans la roche, ça va influencer la mesure. Donc c'est des niveaux qui sont très calmes.

1075 Je profiterais juste pour mentionner, parce qu'ils disaient que les éoliennes, ça ressemblait à une autoroute, je ferais remarquer que le bruit d'une décharge, c'est un bruit de moyennes et hautes fréquences aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 D'accord.

Justement, une décharge, c'est un bruit qui équivaut à combien de décibels, à peu près? Ça dépend de la décharge, on se comprend, mais...

1085 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Ça dépend effectivement du volume d'eau, et puis ça dépend de la position. C'est difficile, je peux pas dire ce que c'est.

1090 Et dernier point, parce que je pense que c'est important de le mentionner, les différents niveaux qu'on a évalués des éoliennes, c'est des niveaux sonores qui sont évalués à l'extérieur des maisons.

1095 Donc c'est évident, s'ils sont à l'intérieur des maisons, à l'intérieur d'une maison, fenêtres ouvertes, il y a une réduction sonore de l'ordre de dix décibels (10 dBA) par rapport à ce qu'on mesure à l'extérieur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100 D'accord. Sauf que les gens qui vont au lac, ils vont pour être à l'extérieur.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

1105 C'est ça que j'allais dire, on passe notre temps dehors, du matin au soir, on prend nos repas dehors.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

1110

PAR LE COMMISSAIRE:

J'ai juste une question pour bien comprendre. Quand vous faites votre évaluation des effets en fait du bruit, est-ce que vous considérez, comment je pourrais dire, le bruit et s'il est compatible dans son milieu?

1115

Si par exemple, vous avez un oiseau qui fait un bruit de quatre-vingt-cinq décibels (85 dBA), dans un milieu naturel, il semble être assez compatible avec son milieu. Si vous avez par contre un équipement qui fait peut-être cinquante (50 dBA) ou quarante-cinq (45 dBA), mais s'il est pas compatible, il peut risquer de faire des impacts.

1120

Dans votre évaluation, est-ce que vous considérez ce genre, je sais pas si on peut parler de qualité du bruit, j'ai pas de terme précis?

1125

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

J'appellerais ça des attentes.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

1130

Le terme est assez exact; ce qui peut être considéré, c'est la présence de tonalités. Souvent, avec une installation industrielle, supposons qu'on a un ventilateur sur un toit industriel, il peut générer une tonalité – une tonalité, c'est comme une note, si on veut, c'est un bruit, par exemple un transformateur, ou comme ici, il semble y avoir un réfrigérateur dans le coin, c'est ce genre de bruit là aussi, c'est un bruit qui est concentré à une fréquence, et puis qui se distingue particulièrement de la nature.

1135

Dans le cas des éoliennes, c'est un bruit qui est quand même, c'est un bruit aérodynamique, donc c'est du vent qui passe au travers d'une pale, donc c'est pas nécessairement très – ça va se distinguer par rapport au fait que ça fluctue dans le temps, je veux dire on a des exemples d'éoliennes ici, c'est un bruit similaire qui va être généré, mais en termes de fréquences, c'est pas quelque chose qui se distingue particulièrement d'un climat sonore tel que celui près d'un lac.

1140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Complément du côté – non?

1145

1150 La question qui a été, bien, une question, en tout cas un élément d'information qui a été amené, c'est que cette zone-là du lac Malfait n'avait pas été identifiée, au niveau de la MRC, comme zone de contrainte.

Est-ce que ça peut encore être fait?

1155 **PAR Mme LYNN ROSS:**

Je pourrais pas vous répondre oui ou non, là. Il faudra analyser le dossier, regarder. Je peux pas...

1160 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais juste théoriquement, vous nous direz si techniquement – je vous dis pas si ce sera fait – mais techniquement, est-ce que ça se fait, une modification comme ça. Vous nous reviendrez demain.

1165

PAR Mme LYNN ROSS:

Techniquement, une modification d'un règlement de contrôle intérimaire, ça se fait.

1170

Maintenant, est-ce que ça se fait pour un secteur aussi spécifique comme ça, ça, je préfère vérifier et vous revenir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1175

D'accord.

Parce qu'il y a plusieurs autres lacs qui avaient été identifiés comme avec des restrictions?

1180

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui, il y a d'autres lacs qui ont été identifiés avec des restrictions, et de mémoire, on vérifie, c'est cinq cents mètres (500 m), la distance qui a été.

1185

Dans le cas qui nous préoccupe, l'éolienne la plus près est environ huit cents mètres (800 m), et la deuxième est à un kilomètre (1 km).

Donc même si le lac, même si la MRC avait zoné le lac, on serait à l'extérieur du rayon de protection.

1190

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Mais il reste quand même, je le dis encore, c'est une zone de villégiature.

1195 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Peut-être juste un point. En termes visuels, quand on regarde les cartes de distances visuelles, vous avez une unité de paysage qui s'appelle l'unité de paysage lacustre qui concerne la plupart des lacs où c'est qu'on retrouve de la villégiature.

1200

Quand on observe les cartes, on se rend compte que pour ce qui est du lac Malfait, on n'a pas ce genre d'unité. Est-ce qu'il y a une raison pourquoi ça n'a pas été considéré de la même façon que les autres?

1205 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Ce que je pourrais vous répondre, moi je suis pas architecte de paysage, on pourrait référer à madame Sylvie Laurin, qui est architecte de paysage, qui a fait l'analyse visuelle de ce secteur-là, qui est disponible par lien téléphonique, actuellement.

1210

Donc on pourrait peut-être avoir plusieurs questions en même temps pour cette dame-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1215

D'accord, on peut essayer de la contacter.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

1220

On a des photos ici, je sais pas si vous voulez les voir, on pourrait les faire circuler.

PAR LE COMMISSAIRE:

1225

Je sais pas si vous avez vu aussi, le promoteur nous a déposé des simulations.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Oui, c'est ça, on a pris nous-mêmes les photos et le promoteur a fait les simulations. Alors vous voyez bien qu'on les voit bien!

1230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y en a qui sont plus visibles que d'autres ou si elles sont toutes aussi...

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

1235

Madame, j'ai l'impression, je suis pas une spécialiste, mais j'ai l'impression que comme on est des villégiateurs, on va sur le lac, on se promène en chaloupe, en kayak, en bateau, le lac est étroit par endroit, on traverse le lac à la natation.

1240

Il y a des pêcheurs, parce que je sais pas si vous êtes au courant mais sur le lac Malfait, il y a un accès qui est aménagé par l'Association chasse et pêche de la région de Matane, qui d'ailleurs nous appuie dans nos demandes, et on a des pêcheurs qui appartiennent, n'importe qui de la population qui viennent pêcher aussi sur ce lac-là et qui recherchent la tranquillité.

1245

On a aussi, sur ce lac-là, une activité annuelle qui est suprarégionale, une activité de compétition de natation, alors toutes les personnes qui vont se retrouver sur le lac risquent de voir les éoliennes au pourtour. Puis à certains chalets, ils vont en voir plus que d'autres.

1250

Et c'est sûr que les cinq (5) qui sont au nord-ouest, elles sont voisines d'un chalet et elles sont en face de plusieurs autres, ça fait que c'est sûr qu'on va les voir, on peut pas les manquer. Elles crèvent le paysage, comme on dit, elles crèvent les yeux!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1255

Vous nous direz quand on va pouvoir être en contact.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

1260

Parce qu'on a, en tout cas dans nos recherches, la MRC et la municipalité, dans les tous débuts que le projet a été annoncé, auraient mentionné qu'il fallait avoir une attention particulière pour ces lacs-là, Malfait et aux Canards. Ah, le ministère de l'Environnement du Québec.

1265

Oui, on peut vous donner la référence, est-ce que vous la voulez?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Dans les avis préliminaires que le BAPE donne au promoteur, le document de 2004...

1270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça doit pas être le BAPE, ça doit être le ministère Développement durable, Environnement et Parcs.

1275 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Je m'adresse à vous parce que...

1280 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui est donné, d'accord.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1285 Dans ce document-là, aux pages 15 et 16, on retrouve des directives, si vous voulez, ou des avis qui sont assez impératifs, adressés au promoteur, lui faisant état de demandes particulières.

1290 J'étais pas préparé, je vais chercher mon texte, ce sera pas long, je l'ai trouvé à ce document-là. Dans ce document-là, à la page 15, document qui s'appelle "Avis de projet" daté de juin 2004, le ministère de l'Environnement, les gens qui sont ici, apporte la précision suivante:

1295 "On trouve plusieurs lacs possédant un potentiel pour le développement de la villégiature; certains de ceux-ci sont situés dans la zone d'étude, lac Malfait, lac aux Canards – ça, c'est dans la zone d'étude spécifiquement – tandis que d'autres sont situés à proximité de la zone d'étude, ce sont les lacs des Îles, lac Blanc, lac Petchedetz, lac du Portage."

1300 C'est au pourtour, ça. À la page suivante, on peut lire la recommandation suivante au promoteur, la recommandation du ministère de l'Environnement:

1305 "Pour la phase d'exploitation, selon la littérature, des impacts peuvent être appréhendés au niveau visuel et au niveau du bruit. L'importance de ces impacts anticipés devra faire l'objet d'une attention particulière près des secteurs de villégiature."

Et on a défini, plus haut, les secteurs de villégiature comme le lac Malfait et le lac aux Canards.

Nous, on a retrouvé absolument rien d'analyse particulière.

1310 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous nous donner la référence exacte de ce document?

1315 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Le document s'intitule "Avis de projet", qui est daté de juin 2004; la référence, c'est la page 15, la première citation; la deuxième citation est à la page suivante, la page 16.

1320 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Monsieur Talbot.

1325

PAR M. DENIS TALBOT:

Je voudrais simplement préciser que l'avis de projet, c'est un document qui est déposé par l'initiateur du projet.

1330

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Alors c'est encore pire, si c'est l'initiateur du projet qui dit qu'il va faire attention à quelque chose et il le fait pas, moi j'ai un problème.

1335

Ça explique un peu notre frustration, dans le sens où le promoteur nous dit, on est allé voir les municipalités, on est allé voir les propriétaires, on est allé voir tout le monde, mais nous, il y a personne qui est allé nous voir.

1340

On s'est aperçu de ça en février 2006, on a entendu parler de ça en février. Pourquoi? Parce qu'ils sont pas venus nous voir, comme on devait le faire. Alors on a un problème avec ça.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1345

Le seul point de précision que je peux apporter, qui est un rappel de ce que je viens de dire au niveau de ce secteur-là, c'est qu'à titre d'exemple, on regarde au niveau de l'ensemble de la MRC les secteurs qui nous ont été identifiés comme secteurs de villégiature, on nous colle une zone tampon, une zone de protection de cinq cents mètres (500 m).

1350

Dans le cas du lac Malfait, la première éolienne, l'éolienne la plus près est localisée à plus de huit cents mètres (800 m) de distance. Donc en conséquence, il y a même une attention plus importante qui est apportée au lac Malfait que les autres secteurs de villégiature, parce qu'on est au-delà du cinq cents mètres (500 m) compris dans le Règlement de contrôle intérimaire.

1355

PAR LA PRÉSIDENTE:

1360 Pour les autres lacs de villégiature qu'il y a dans la zone d'étude, est-ce qu'il y en a des éoliennes qui seraient vues de ces résidences-là, des résidences en périphérie d'un lac?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

1365 Il y a d'autres lacs où est-ce que les éoliennes vont être visibles, mais ça semble pas les déranger, on les entend pas aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370 On va voir lesquels.

Quels sont les lacs où – justement là, vous avez votre expert, votre expert paysager est en ligne, pouvez-vous nous la présenter? Je pense qu'on a en ligne la personne que vous souhaitiez être en contact.

1375 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Oui, alors c'est madame Sylvie Laurin, architecte de paysage. Sylvie Laurin a participé, c'est elle qui a réalisé l'ensemble de l'analyse visuelle du secteur, elle pourra vous expliquer comment est-ce qu'elle a procédé, si vous avez des question particulières à lui adresser.

1380 Grosso modo, elle a fait une visite de terrain et elle a appliqué des méthodes qui sont reconnues, répandues pour ce type d'analyse. Donc je vous laisse aller avec madame Laurin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1385 D'accord.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1390 Oui bonjour!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1395 Bonjour. Madame Laurin, justement, il y a une directive qui a été émise à la suite d'un avis de projet qui a été écrit par le promoteur, et dans lequel il doit signifier les impacts appréhendés les plus importants, il avait souligné justement qu'il était important de se préoccuper des zones de villégiature, on en a fait référence tout à l'heure, vous l'avez sûrement entendu.

1400 Pouvez-vous nous dire, justement, combien il y a de lacs de villégiature où on apercevrait, on pourrait voir des éoliennes?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1405 Oui. Nous, on a relevé entre autres le lac des Îles comme lieu de villégiature, et dont on a fait une simulation visuelle. Je sais pas si ça a déjà été présenté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1410 Non, pas en audience. Pour le lac des Îles?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1415 Les simulations visuelles du lac des Îles ont été préparées en fonction du premier plan d'implantation et sont présentées dans le rapport principal.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1420 Mais on n'a pas vu ça en audience?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1425 Non, parce qu'on a changé le plan d'implantation depuis ce temps-là, les simulations visuelles sont en cours.

1430 Comme je vous ai expliqué hier, c'est qu'on a réalisé quelques simulations visuelles à partir du nouveau plan d'implantation, on vous en a présenté trois (3) de façon distincte sur le territoire, les principaux, ceux qui étaient reliés avec les routes panoramiques, entre autres la route 132, la route 195, et à partir de la municipalité de Saint-Léandre.

1435 Plus les trois (3) simulations du secteur du lac Malfait, qui ont été refaites dans un deuxième temps, à partir des photos et du choix des visées d'observation fait par monsieur Bouchard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Et pour le lac Malfait, est-ce que vous aviez visité?

1440

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1445 Le lac Malfait, non, on n'a pas fait, disons qu'on n'a pas été à tous les lacs, on a fait aussi le lac du Portage, qui est quand même un lac important du secteur.

Mais disons que l'approche méthodologique pour l'étude visuelle est de faire des simulations qui vont être, bon évidemment ciblées, mais qui sont aussi représentatives de ce qu'on peut retrouver dans le secteur.

1450 Et étant donné qu'il y a plusieurs lacs en question, je pense pas que ce soit tous des lacs de villégiature par contre, mais on a quand même ciblé les principaux, dont le lac Portage.

PAR LE COMMISSAIRE:

1455 Madame Laurin, une question plus de méthodologie.

Dans l'étude d'impact, vous avez établi les zones, des zones de résistance visuelle.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1460 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1465 Dans la carte qu'on a devant nous, en fait je sais pas si vous avez le document près de vous mais c'est l'addenda qui a été fait par le promoteur suite à l'ajout d'une zone, vous avez certains secteurs qui sont identifiés comme étant de haute résistance ou de forte résistance, et on s'aperçoit qu'autour de certains lacs où c'est qu'on a de la villégiature, souvent on remarque une zone en périphérie qui est une zone de résistance forte.

1470 Dans le cas du lac Malfait, on n'a pas ce type de zone; pourtant, il y a quand même de la villégiature. Est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi ce lac n'a pas été considéré comme une zone de résistance forte?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1475 Attendez, je vais le retrouver, mon lac Malfait, sur ma carte.

PAR LE COMMISSAIRE:

1480 En fait, c'est la carte...

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1485 La 02-02?

PAR LE COMMISSAIRE:

1490 8.2; mais je pense aussi qu'il y a peut-être une erreur de titre, parce que la carte 8.1, c'est plutôt les résistances et 8.2, ce sont les effets visuels.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1495 OK, je le vois, c'est à côté du lac Petchedetz.

PAR LE COMMISSAIRE:

Je vous entends pas bien, excusez-moi.

1500 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui, c'est à côté du lac Petchedetz et lac aux Canards, lac Malfait.

PAR LE COMMISSAIRE:

1505 En plein ça!

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1510 Oui. Alors votre question, c'était?

PAR LE COMMISSAIRE:

1515 C'était de comprendre pourquoi est-ce que ce lac n'a pas fait l'objet d'une zone de résistance forte, comme par exemple le lac des Îles ou d'autres?

Qu'est-ce qui fait que celui-là en particulier n'est pas considéré comme une zone de forte résistance visuelle?

1520 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Bien disons que c'est vrai qu'il y avait quelques éoliennes près de ce lac-là, mais disons qu'il y en avait quand même moins qu'à d'autres lacs.

1525 Et il y avait aussi une question de densité de villégiature qui a été jugée moindre qu'au lac du Portage, par exemple

PAR LE COMMISSAIRE:

1530 La densité de villégiature qui fait que cette zone-là est considérée – en fait, c'est le nombre d'observateurs fixes?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

1535 Voilà, oui, il y a moins d'observateurs fixes, donc c'est pour ça qu'il a pas été choisi a priori.

Est-ce que ça répond à votre question?

1540 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais quand vous faites l'étude en question, je comprends qu'actuellement, je pense qu'il y a treize (13) chalets, mais comme les éoliennes sont là pour un minimum vingt (20) ans et peut-être cinquante (50) ans, on peut s'imaginer qu'il peut y avoir d'autres projets de développement de villégiature autour du lac.

1545

Est-ce qu'à ce moment-là, c'est considéré dans l'analyse que vous faites ou si c'est simplement la situation actuelle, sans considérer les projets futurs?

1550 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

On considère surtout la situation actuelle parce que, bon, on peut pas prédire l'avenir et finalement, par exemple, il y a plusieurs secteurs en milieu boisé qui pourraient être éventuellement développés, mais bon, on peut pas prévoir, à ce niveau-là. Donc on peut pas non plus prévoir avoir un développement de villégiature ou pas, au bord d'un lac ou un autre lac.

1555

Parce qu'il y a plusieurs lacs sur le territoire, mais il y en plusieurs qui sont pas habités, si on peut dire. Alors voilà, l'étude s'arrête à des endroits, elle est évaluée en fonction de ce qui se passe actuellement.

1560

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Moi, ce que je voudrais préciser à votre intention, le lac des Îles, le lac du Portage, ce sont pas des lacs de villégiature; la majorité des gens qui sont au pourtour de ces lacs-là, ce sont des gens qui habitent là à l'année et je crois que le maire ou, en tout cas, le représentant de la municipalité de Saint-Ulric pourra nous le dire, pour ce qui est du lac du Portage, ça relève

1565

de la municipalité de Sainte-Paule, mais on peut dire que ce sont des gens qui habitent là à l'année.

1570

Je comprends aussi de l'intervention de madame que vu que nous sommes un petit nombre, nous sommes des citoyens de seconde zone. Alors on n'est pas important, c'est comme ça.

1575

Et tout au long de l'étude qu'on a pris la peine d'étudier, on s'est bien rendu compte que le lac Malfait, à tous les niveaux, n'a pas été étudié, que ce soit au niveau sonore, que ce soit au niveau de l'impact visuel.

1580

Le monsieur de l'ATR l'a dit cet après-midi, l'intervenant du ministère du Tourisme l'a dit aussi, l'impact visuel, oublions que les éoliennes viennent enrichir un paysage lacustre et puis un site de villégiature, où est-ce que les gens vont d'une manière permanente.

1585

Et oubliez pas, membres du BAPE, que nous, après, on va être pris avec ces installations-là pendant le reste de nos jours.

Et moi, là, j'aimerais que la BAPE ait une analyse systémique, c'est-à-dire pas une analyse seulement en termes de la distance, le bruit, mais qu'on voit ça dans son ensemble. Tous ces éléments-là ont un impact.

1590

Nous, on résiste à ça, on a des attentes de conserver ce lieu-là, on est prêt à déployer beaucoup d'énergie encore pour essayer de convaincre, parce que nos attentes sont fortes, parce qu'on y croit qu'il faut préserver des milieux comme ça, c'est l'héritage qu'on peut donner aussi à nos enfants.

1595

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une autre question sur l'aspect visuel?

1600

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Moi, j'aurais une sous-question à propos de ce qu'on a avancé tout à l'heure sur la proximité des éoliennes du lac Malfait.

1605

On fait grand état du respect du Règlement de contrôle intérimaire, du respect des règlements municipaux et du respect de la population locale. Sauf que dans le document qui est l'étude d'impact, on retrouve, au bas de la page 40, le Règlement sur le contrôle intérimaire où on dit que:

1610

"La construction des éoliennes est interdite sur les lots 19 à 24 du cadastre du canton de Matane."

D'autre part, on peut lire dans le même document, l'étude d'impact, à la page 25 de la même étude, que:

1615

"Le promoteur projette d'implanter une éolienne, l'éolienne numéro 105, sur le lot 24 et 25."

Alors je voudrais savoir comment on peut respecter, d'une part, les autorités locales, la réglementation et tout ça, et dans sa propre étude d'impact, qu'on va installer une éolienne sur le lot où c'est interdit.

1620

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Demers ou monsieur Pergat, est-ce que vous pouvez nous indiquer où sont les lots 19 et 24?

1625

Est-ce que vous avez compris ma question, pour les lots 19 et 24, est-ce qu'on peut les voir?

1630

PAR M. ROBERT DEMERS:

Voir les lots 19 à 24?

PAR LE COMMISSAIRE:

1635

Oui, où ils se situent.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1640

On n'a pas les numéros de lots de ces secteurs-là, mais en fin de compte, on est à la limite.

1645

Si on va au niveau du lac Malfait, au niveau de ma flèche, le rayon de protection ou la zone de protection où il est interdit de venir installer des éoliennes n'est pas le cinq cents mètres (500 m) qu'on retrouve au niveau des autres secteurs de villégiature, comme je vous ai expliqué, mais il est plus en fonction, dans ce cas-là, de lots, exactement, et c'est pour ça qu'on arrive avec des limites qui suivent exactement les lignes de lots.

1650

Nous, on a travaillé à partir de ces instructions-là, et les gens ont localisé les éoliennes en fonction.

Dans le secteur, je sais qu'on retrouve une utilisation, pas une utilisation mais on retrouve des érablières, donc on a porté une attention particulière.

1655 Ce plan-là avait été aussi présenté à la MRC aux fins de discussions et de négociations
au niveau des érablières. Moi, malheureusement, je peux pas vous dire exactement le numéro
d'éolienne, je sais pas si on est en mesure de préciser...

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1660 105.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1665 On me dit que l'éolienne en question est sur le lot 25.

On a une carte, ici, on pourrait vous la montrer, sur laquelle on retrouve les numéros de
lots. Malheureusement, je peux pas vous la présenter à l'écran, mais on l'aurait, et vous allez
voir que c'est pas sur le lot 19.

1670 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais ce que vous dites, c'est que l'éolienne numéro 105, elle est sur quel lot?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1675 Elle est sur le lot 25.

PAR LE COMMISSAIRE:

1680 Est-ce qu'il y en a sur les lots 19 à 24?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1685 Sur les lots 19 à 24, il y a aucune éolienne.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1690 Moi, je me réfère à l'étude d'impact, c'est le seul document qu'on a entre les mains, c'est
bien écrit en toutes lettres "le lot 24 et 25".

PAR LE COMMISSAIRE:

1695 Il faut dire qu'il y a eu, d'abord dans l'étude d'impact, il y a eu un premier plan, il y a eu
un ajout qui s'est fait à l'addenda, donc il y a eu un remaniement des lots.

Et encore, on a su aujourd'hui qu'il y a encore des changements. Peut-être que cet emplacement-là n'était plus là.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1700

Cette éolienne-là n'a jamais bougé, entre le document principal, l'étude d'impact, et l'addenda de 2006, de janvier 2006. Ça a jamais bougé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705

105 n'a jamais bougé.

Est-ce que vous pouvez confirmer?

1710

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Et toujours, sur l'étude d'impact, on parle toujours du lot 24.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1715

Est-ce qu'on pourrait répéter, s'il vous plaît, le numéro de la page où l'information a été prise, on va regarder les mêmes documents, je pense que ça va être beaucoup plus simple comme ça.

1720

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Je vais répéter, au bas de la page 40 de l'étude d'impact, au bas de la page 40 de l'étude d'impact, OK, on a à cet endroit-là le Règlement intérimaire. Au bas de la page 40, on peut lire que:

1725

"L'érection de toute éolienne sur les lots 19 à 24 du cadastre du canton de Matane est interdite."

Ça va?

1730

PAR M. ROBERT DEMERS:

Oui.

1735

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Je continue dans le rapport d'impact, je remonte à la page 25. 25, OK? À cette page-là, on a la liste des éoliennes avec leur localisation sur les différents numéros de cadastre.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1740

Oui.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1745

OK? Si on prend, dans le bas de la page, on a l'éolienne numéro 105. Vous me suivez?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1750

Oui.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1755

C'est beau? Dans le milieu de la page, vous avez les lots 24 et 25, où serait située cette éolienne-là. Donc je présume à la limite ou sur la ligne de lot ou je ne sais trop, on ne peut pas le savoir. C'est comme 24-25 ou n'importe quoi, c'est pas précis, là.

1760

Alors moi, je dis qu'on respecte pas le Règlement de contrôle intérimaire qui nous dit "interdit sur le lot 24", ou si on le respecte, je le sais pas, j'ai l'impression, moi, qu'on le saura jamais.

Moi, je suis pas arpenteur-géomètre, je pourrai jamais le savoir. Mais ce que je pense, c'est qu'on joue avec nos nerfs!

1765

PAR M. ROBERT DEMERS:

Si vous permettez, pour fins de précision, ce qu'on me dit, c'est qu'au tableau à ces pages-là, c'était au tout début du projet initial, il y avait pas de microlocalisation qui avait été effectuée.

1770

Mais on peut vous assurer, et je pense que c'est écrit à d'autres endroits où on retrouve la localisation de ces éoliennes-là, il y a pas d'éolienne sur ces lots-là. La 105 est sur le lot 25.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1775

J'ai tout lu, chaque phrase, chaque paragraphe, chaque mot, j'ai tout lu; ça fait deux (2) mois que je fais rien que ça tous les soirs, presque la nuit, les fins de semaine aussi, j'ai jamais vu ça.

1780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais ce qu'on peut comprendre, c'est que la précision a été faite par la suite sur le terrain, et ce serait 25.

1785 **PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:**

Est-ce que c'est sûr, ça? Est-ce qu'on a une assurance de ça?

1790 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

1795 Ce que j'ai dit il y a deux (2) jours maintenant, je répète de dire, on suit les règles. Aucune question, aucune question, OK! C'est ma garantie personnelle, la garantie de la compagnie, on suit les règles.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1800 Est-ce que vous êtes prêt à enlever l'éolienne numéro 105?

PAR M. VICTOR PERGAT:

1805 Si c'est sur le lot interdit, oui.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Ou si c'est pas clair?

1810 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

1815 Non, non! La turbine, l'éolienne peut pas être pas claire, on doit préciser exactement sur le lot avec un arpenteur et tout ça. Donc on peut pas dire, c'est plus ou moins. La précision de la turbine va être exacte et va pas être sur le 24, je vous garantis ça.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

1820 Quand on parle du lot 24, on parle des lots qui sont sur des baux privés, on est dans le secteur public.

Vous avez négocié tous les emplacements de toutes les éoliennes, vous avez bien dû négocier l'emplacement de cette éolienne-là aussi! Elle est sur le secteur de villégiature sous baux privés.

1825

PAR M. ROBERT DEMERS:

Elle est sur le lot, comme on vous a dit, 25.

1830

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Figure 3.1.

PAR M. ROBERT DEMERS:

1835

Elle est sur le lot 25.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1840

Le lot 25, c'est un lot public?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1845

C'est un lot public. Mais il n'est pas désigné, il est pas dans la série de lots à protéger, les lots 19 à 24. C'est le lot 25.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850

Bon, on a compris que justement, lorsque vous avez regardé les règles, ces règles sont là, ça aurait pu être d'autres, ça en sera d'autres probablement dans le futur, parce qu'on a vu que les gens avaient besoin de se concerter, ils auraient souhaité que ça se fasse avant mais on en est là.

1855

Mais ce que je comprends, c'est qu'il y a eu comme des choix qui ont été faits aussi d'éviter d'aller dans des érablières, est-ce que ça veut dire que si on protège certains secteurs par exemple récréotouristiques, qui ont un potentiel récréotouristique aussi, ça veut dire qu'en balance, en quelque part, qu'il faudrait aller automatiquement dans des érablières?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1860

Pour juste vous donner un peu plus de détails sur la problématique érablières, il y avait des restrictions, des réserves au niveau de la MRC sur ces lots-là, les érablières potentielles sur terres publiques.

1865 Compte tenu du potentiel éolien de ces secteurs-là, il y a quatre (4) ou cinq (5) éoliennes qui sont localisées dans ces secteurs-là, nous avons rencontré la MRC de Matane pour regarder, d'une façon plus approfondie. Il y a eu une étude de terrain qui a été faite par les gens de Activa, au niveau génie forestier, pour vraiment évaluer le potentiel acéricole de ces érablières-là.

1870 Les négociations ont fait en sorte d'en arriver à une entente entre la MRC et le promoteur, qui faisait en sorte qu'il pouvait y avoir des éoliennes de localisées dans ces endroits-là, considérant de diminuer quand même l'importance des aires de travaux, mais aussi en mettant en place des mesures de compensation pour s'assurer, pour rendre acceptables les impacts. C'est des érablières potentielles acéricoles et non pas exploitées, donc ça, c'est quand même un élément qui est important.

1875 C'est ce qui, d'ailleurs, donnait une marge de manœuvre de discussions et de négociations avec les gens de la MRC.

1880 Ça a été fait, et l'entente est intervenue entre le promoteur et la MRC, pour ces éoliennes-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 Madame Ross, vous pouvez confirmer?

PAR Mme LYNN ROSS:

1890 Oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 D'accord.

Et est-ce que ça signifie qu'il y aurait des places de disponibles encore, pour prendre en balance quelques éoliennes qui seraient moins bien reçues d'un milieu?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1900 Moi personnellement, je ne pourrais pas répondre à cette question-là, parce qu'on parle de potentiel éolien et nécessairement de rentabilité.

1905 Ce que j'en sais, c'est que c'était parmi les meilleurs endroits, au point de vue potentiel éolien, dans l'ensemble de la zone d'étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

La zone du lac?

1910

PAR M. ROBERT DEMERS:

De l'ensemble du projet.

1915

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, mais autour du lac Malfait, c'était...

PAR M. ROBERT DEMERS:

1920

Les éoliennes qu'on retrouve, je vais vous montrer sur la carte, les éoliennes qu'on retrouve dans le secteur ici, qui sont localisées en érablières potentielles sur les terres publiques, représentent un des meilleurs secteurs de l'ensemble de la zone d'étude.

1925

Le promoteur n'a pas fait exprès pour aller se localiser là, les sommets sont bons, les vents sont bons, et c'est dans ce sens-là qu'il y a eu des négociations et rencontres avec la MRC de Matane.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1930

Parmi ceux qu'on voit, le numéro 105 et 96, par exemple, est-ce qu'il y en a qui seraient plus visibles que d'autres, en périphérie?

PAR M. ROBERT DEMERS:

1935

Bien, si on regarde les simulations visuelles qu'on vous a présentées hier, on pourrait y revenir, c'est sûr que les plus visibles, c'est les deux (2) premières qu'on retrouve ici, qui sont situées en fin de compte, une à huit cents mètres (800 m) et l'autre à au-delà d'un kilomètre (1 km) du lac Malfait.

1940

PAR LA PRÉSIDENTE:

En complément de question, je pense, sur ce point-là?

1945

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Est-ce que je peux faire un commentaire?

1950 Bon, on nous dit que le lac Malfait n'a pas été étudié au niveau d'impact sonore, ça a pas été étudié non plus au niveau de l'impact visuel. Par contre, le promoteur vient de nous dire que c'est un des endroits où est-ce que ça va être le plus rentable. Aïe, me semble qu'il y a quelque chose là, hein!

1955 Le côté humain est pas important; l'important, c'est la rentabilité. Moi, c'est comme ça que je le reçois, et comme on n'est pas beaucoup, on n'est pas important. Donc...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1960 Vous reprendrez ces arguments-là au niveau des mémoires.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1965 C'est pour une précision disons à l'effet que l'éolienne 105 est située, elle, finalement, sur un sommet de montagne qui est une érablière centenaire non exploitée. Je l'ai marchée l'été dernier avec une boussole...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1970 Quel numéro s'il vous plaît?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

1975 105. C'est-à-dire celle, finalement, qui est située la plus près du lac Malfait, qui sera nécessairement la plus visible aussi.

1980 D'autre part, quand le promoteur dit ou son consultant dit, c'est un des meilleurs sites de la région Saint-Ulric et Saint-Léandre, qu'on a un bon vent, constant, donc à ce moment-là, c'est sûr que nous, résidents du lac Malfait, qui sommes en dépression, c'est un lac, autrement dit c'est dans un creux, on peut s'attendre à ce qu'il vente souvent et que les éoliennes tournent souvent, quasiment tout le temps, alors laissez-nous vous dire qu'on va les entendre!

1985 En exemple, hier, moi je suis allé à Saint-Léandre, au Rang 6, devant la maison de Raoul Jomphe, on en a parlé tout à l'heure, hier après-midi, et il y avait un vent que moi, j'évalue de trente (30 km/h) à quarante kilomètres (40 km/h), en fonction en tout cas de ce qu'on peut voir et entendre, et puis les éoliennes, moi en tout cas, avec la carte, je les situais entre six cents (600 m) et sept cents mètres (700 m), et je peux vous dire que je les entendais très distinctement, différemment bien sûr que si on est près. Si on est assez près, on va entendre des moyennes fréquences et des hautes fréquences, comme des cliquetis et tout.

1990 Par contre, si on est plus loin, ce sont les basses fréquences qui prennent plus d'ampleur, et ça s'entend très distinctement.

Alors laissez-moi vous dire que nous, au lac Malfait, on sait très bien ce qui va arriver. Les simulations qui sont faites, finalement, avec des terrains plats, on n'y croit pas.

1995 Parce qu'on a eu des choses, finalement, disons des cas non pas identiques mais similaires, finalement, dans des lieux topographiques un peu complexes et puis ça a mal été au niveau du bruit. Alors nous, on n'est pas prêt à vivre ça, et c'est sûr qu'on va se battre jusqu'au bout pour, finalement, que ces éoliennes-là ne soient pas là, parce qu'on les trouve inappropriées.

2000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc c'est ça, c'est que vous êtes inquiet à la fois sur l'aspect visuel mais aussi pour la question du bruit.

2005

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Sonore, sur le plan de la santé aussi.

2010

Et on est inquiet aussi concernant la valeur de nos propriétés. Il y a un membre de notre groupe qui est passé à la table ce soir, qui a fait la démarche d'aller voir un agent immobilier pour lui demander, on sait que Matane est en développement, il y a beaucoup de demande de maisons, beaucoup de demande d'hébergement, est-ce que tu as des demandes pour acheter dans une maison ou un chalet à proximité d'une éolienne.

2015

Je pense que j'ai pas besoin de vous donner la réponse, c'est l'évidence même: j'en cherche partout, mais pas là.

2020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous avons toujours en ligne madame Laurin.

Est-ce que vous avez d'autres questions, quelqu'un de la salle, sur le visuel?

2025

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Par rapport au visuel, il y aurait peut-être une petite précision très brève finalement.

2030

Sur la simulation faite par le consultant, on voit très bien deux (2) éoliennes, avec la vue orientée vers l'ouest, soit les éoliennes 105 et 214. OK, disons que la photo a été prise de l'extrémité de notre quai.

Maintenant, si on est en embarcation, quinze (15 pi) ou vingt pieds (20 pi) devant le quai, nous allons voir 96-97 et 215, aussi. Et puis c'est sûr que si on s'éloigne, on en verra

2035 d'autres, mais là, on parlait en réalité, finalement, du groupe d'éoliennes situées à l'ouest qui sont les plus près et les plus proéminentes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 On les aperçoit sur la deuxième photo d'ailleurs, on en aperçoit quatre (4).

PAR M. ROBERT DEMERS:

2045 Il faut comprendre qu'on a réalisé les simulations visuelles à partir de points qui nous ont été identifiés par monsieur Bouchard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2050 D'accord.

Alors avez-vous d'autres questions, les gens de la salle, concernant les simulations visuelles, l'aspect visuel?

PAR M. VICTOR PERGAT:

2055 J'aimerais retourner un commentaire, qu'il a dit que l'avis que le promoteur a donné pour ce projet incluait un paragraphe que vous avez mentionné, qu'on va regarder les sensibilités des spéciales régions, comme le lac Malfait.

2060 Je peux vous dire que si vous regardez la carte qui est plus élargie maintenant, nous, comme promoteur, on a fait une zone beaucoup plus grande autour du lac Malfait; le vert, c'est peut-être pas aussi clair, mais ça, c'est les restrictions que nous, on a faites, nous-mêmes, sur notre projet, en prenant les considérations que c'est trois cents mètres (300 m), trois cent cinquante mètres (350 m), cinq cents mètres (500 m), et on a fait ça.

2065 Alors l'avis qu'on a mis, on peut pas dire qu'on n'a pas pris conscience, parce qu'on l'a fait. La question est, est-ce qu'on peut voir les éoliennes. Jamais on a dit qu'on peut pas voir les éoliennes. Si on monte des éoliennes dans la région, elles seront là.

2070 Ce qu'on a fait, c'est de respecter toutes les règles, comme j'ai répété, mais dans le cas du lac Malfait, on a agrandi, sans avoir une loi ou bien un règlement, ou de quoi de la municipalité ou de la MRC, nous-mêmes, pour agrandir.

2075 Alors on a essayé d'améliorer la situation.

PAR LE COMMISSAIRE:

2080 Monsieur Pergat, pour bien comprendre, quand vous avez fait l'étude visuelle, vous et votre équipe, ce que je comprends, c'est que dans la méthodologie que vous utilisez, vous établissez des zones de résistance, donc des zones qui sont pas des zones préférables pour installer une éolienne, au-delà de la réglementation, on se comprend.

2085 Quand on regarde le plan de résistance, on s'aperçoit, bon, c'est peut-être une information peut-être avant de poursuivre, mais madame Laurin, juste comme précision, on a sur la carte l'unité de paysage agricole qui est en bordure du fleuve, qui est de couleur jaune pâle, donc qui correspond à une résistance moyenne...

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2090 Oui, voilà.

PAR LE COMMISSAIRE:

2095 ... et dans le texte, vous la qualifiez de résistance forte.

D'abord, est-ce que c'est fort ou moyen?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2100 Dans le texte, attendez.

PAR LE COMMISSAIRE:

2105 En fait, c'est la figure de tout à l'heure que je vous avais mentionnée, 8.2, et c'est la page juste avant, la page 37, où on indique ici que la résistance de l'unité de paysage à caractère agricole, elle est forte.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2110 Oui, effectivement, l'unité de paysage à caractère agricole est forte.

PAR LE COMMISSAIRE:

2115 Bon, à ce moment-là, quand on a une unité de paysage de résistance forte, et on s'aperçoit qu'il y a une vingtaine d'éoliennes, c'est difficile de comprendre, en fait ce qu'il est difficile de comprendre, c'est quelle est l'importance du paysage par rapport à tous les autres critères.

2120 Est-ce que ça devient un critère déterminant ou un critère secondaire, dans votre classification, quand vous choisissez un emplacement?

Et ça rejoint un peu tantôt la question de madame, qui nous disait, bien, on a le paysage, on a le sonore, vous, vous avez la question des vents.

2125 Comment est-ce que vous classifiez vos priorités par rapport au choix, quels sont les critères qui sont dominants dans le choix de vos sites?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2130 Bien, je pense, si je peux me permettre, je pense que c'est un amalgame de ces critères-là qui détermine l'emplacement des éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 Madame Laurin, excusez, on a rien compris.

PAR LE COMMISSAIRE:

2140 Mais, madame Laurin, je vais poser la question d'abord à monsieur Demers, et on pourrait peut-être compléter.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2145 C'est qu'il y a un ensemble de facteurs, entre autres les facteurs les plus importants, c'est ceux qui sont réglementés ou qui font référence à des critères, comme entre autres le bruit fait référence à des critères, les normes de distance, les restrictions de distance qui nous sont données par la MRC, c'est aussi des considérations qui sont importantes.

2150 Par la suite, bien, les éléments viennent à la suite de ça. Et le visuel n'étant pas réglementé c'est sûr qu'il y a une marge de manœuvre qui est à ce niveau-là, qu'on retrouve à ce niveau-là, même si on se retrouve en résistance forte, même si on a des zones d'impact fort, impact fort ne veut pas dire nécessairement qu'on ne peut pas y aller, c'est pas comme un règlement ou un dépassement de critère. C'est dans ce sens-là.

2155 Mais il faut penser que dans l'ensemble, il faut le regarder globalement. Le projet se doit, avant tout, d'être possible.

PAR LE COMMISSAIRE:

2160 Qu'est-ce que vous voulez dire par "possible"?

PAR M. ROBERT DEMERS:

Possible au point de vue...

2165

PAR LE COMMISSAIRE:

Possible au point de vue faisabilité?

2170

PAR M. ROBERT DEMERS:

Faisabilité au niveau rentabilité, faisabilité au niveau technique, faisabilité au point de vue environnemental, et nous, on croit quand même, au bout de l'exercice, que le projet est faisable au point de vue environnemental.

2175

PAR LE COMMISSAIRE:

OK, merci.

2180

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que ce sont d'autres questions au niveau visuel?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2185

Toujours au niveau visuel.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2190

J'aurais une précision préalable, c'est un commentaire au commentaire de monsieur Pergat. C'est qu'à ma connaissance, à ce que monsieur Dany Giroux de la MRC me disait hier soir, la zone hachurée en vert que l'on voit actuellement sur la carte, à laquelle on retrouve, à la limite de cette zone, l'éolienne 105, représente les lots 19 à 24.

2195

Alors donc, finalement, ce n'est pas un cadeau du promoteur, c'est qu'il a respecté la réglementation à la lettre. D'ailleurs, on voit, il est à l'extrême limite de la zone.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2200

D'accord.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2205 Pour nous convaincre que l'aspect visuel est peut-être pas si important, le promoteur nous dit que l'aspect économique doit primer, parce que le vent est une caractéristique supérieure à ces endroits-là; on nous dit que c'est là où le vent est de meilleure qualité.

2210 J'aimerais avoir, moi, les études, les simulations, pas les simulations, pardon, les relevés qui ont été pris sur le terrain à ces endroits-là, qui démontrent ce que monsieur dit, parce que c'est complètement contradictoire à tout ce que j'entends, moi, au Québec, là-dessus.

2215 Ce qu'on entend régulièrement, c'est à l'effet que c'est dans le corridor du Saint-Laurent où les vents sont les plus constants et les plus forts; plus on s'éloigne du corridor du Saint-Laurent, plus on entre dans les terres, moins le vent est constant et moins le vent, entre guillemets, est rentable. J'aimerais avoir ces détails-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2220 D'accord, mais est-ce qu'il y a d'autres questions qui s'adressent pour les questions visuelles, pour l'étude visuelle qui a été faite?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

2225 Moi, ce serait un commentaire général. J'ai l'impression que la rentabilité est plus importante que l'environnement physique et humain, et la santé.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2230 Bien, un des critères, c'est qu'il faut que le projet soit rentable, pas nécessairement qu'il soit le plus rentable possible, mais il faut qu'il soit rentable, autrement il y a pas de projet.

2235 À partir de ce moment-là, il s'agit – et il faut penser qu'il y a plusieurs plans d'implantation. Ce qu'on voit ou ce qu'on présente, d'ailleurs c'est un petit peu un reproche, on présente, dans l'ensemble du dossier, depuis le début, trois (3) ou quatre (4) plans d'implantation différents; mais en réalité, il y en a eu beaucoup plus que ça, mais on peut pas tous les montrer.

2240 À un moment donné, il y a l'étude des télécommunications qui fait en sorte qu'on n'a pas le choix, qu'il faut sortir de ces corridors-là, c'est un peu comme normé et réglementé.

Le bruit a fait en sorte qu'il a fallu déplacer les éoliennes pour rencontrer.

2245 Il y a eu, à un moment donné, les restrictions aussi qui nous viennent du RCI de la MRC. Donc il y a un ensemble de facteurs.

2250 Malheureusement, les gens ne voient pas l'ensemble de cette évolution-là dans le dossier. Ça fait au-delà d'un an et demi-deux (1 ½-2) ans qu'on navigue, au point de vue environnemental, dans le dossier, et qu'on apporte des modifications. Je pense qu'il faut le dire, mais c'est pas facile à démontrer ou ce serait très long à démontrer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2255 Alors il y a pas d'autres questions pour madame Laurin? Oui, madame.

PAR Mme MARIETTE PELLETIER:

Moi, je me suis pas inscrite, est-ce que je peux y aller?

2260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, venez, venez. Vous allez vous nommer.

PAR Mme MARIETTE PELLETIER:

2265 Mariette Pelletier. Ça fait que moi, je voudrais savoir si madame Laurin a tenu compte des autres projets dans son architecture de paysage; parce que s'ils tiennent compte juste de ce projet-là, et les autres, ils rajoutent des choses, ça change le paysage de beaucoup, là.

2270 Ça fait que moi, je voudrais savoir si la madame a tenu compte des autres projets.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2275 Juste pour fins de précision, pour que madame Laurin comprenne bien, c'est que dans le secteur, il y a un projet qui est existant, qui est le projet Le Nordais, et au moment où on a effectué l'analyse visuelle, il y avait le projet éventuel de Baie-des-Sables, sur lequel les éoliennes n'étaient pas nécessairement précisées à ce moment-là, au point de vue localisation.

2280 Donc la question va dans le sens: est-ce qu'on a considéré, dans l'analyse visuelle, le parc Le Nordais et, éventuellement, le parc de Baie-des-Sables.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2285 Oui. Est-ce que vous m'entendez bien, cette fois-ci?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Voulez-vous parler un peu plus fort.

2290 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Oui, vous m'entendez bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2295

Oui.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2300

Oui, les éoliennes qui sont existantes ont été prises en compte, et en fait, ça favorise d'une certaine façon l'implantation des autres éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2305

Dans quel sens?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Pardon?

2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans quel sens ça favorise l'implantation d'autres éoliennes?

2315 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Bien, étant donné qu'il y en a dans le coin de Saint-Ulric, disons que ça façonne le paysage déjà dans une certaine direction, ça amène des éléments verticaux, donc les nouvelles éoliennes qui seraient implantées, évidemment, viennent s'ajouter à celles existantes, mais ça provoque pas un changement radical par rapport au paysage existant, étant donné qu'on a déjà des éléments verticaux dans le paysage.

2320

PAR Mme MARIETTE PELLETIER:

2325

Moi personnellement, j'aimerais mieux voir pousser des arbres que des éoliennes!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2330

D'accord. Alors on a eu la réponse, vous pourrez réagir au niveau de votre mémoire.

Mais est-ce que vous avez une autre question par rapport à l'aspect visuel?

PAR Mme MARIETTE PELLETIER:

2335

Non, pas pour le moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340

Merci.

C'est des questions, là, c'est des questions!

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2345

Oui, j'ai pas eu de réponse à ma question, à savoir si on pouvait nous fournir les relevés de vent, de qualité de vent dans le secteur du lac Malfait, par rapport aux autres relevés ailleurs dans le projet, qui démontrent que le secteur est exceptionnel au niveau de la qualité du vent.

Est-ce que je peux avoir ces études-là, oui ou non?

2350

PAR M. VICTOR PERGAT:

2355

Les études qui sont commerciales, et on parle maintenant de revenus, sont toujours confidentielles pour chaque promoteur, autrement c'est impossible d'avoir une soumission qu'on peut gagner, si toute l'information est publique. Alors ça, c'est quelque chose qui est bien précis, c'est comme on demande pas combien d'argent que vous avez dans votre compte de banque ou quelque chose comme ça.

2360

Mais il y a un autre aspect de votre question que vous avez fait, tout le monde sait que les vents sont plus venteux près du fleuve et moins derrière, dans ce cas-ci – c'est pas ça que vous avez dit?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

2365

Sont plus constants; ils sont pas plus forts, ils sont plus constants, ce qui rend un parc éolien plus rentable que des vents de montagne par exemple, qui peuvent être plus violents mais moins constants, de moins bonne qualité pour la production d'électricité à partir d'un éolienne.

2370 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

OK, je comprends votre question. Je vais demander la réponse à Louis Auger, de la compagnie GPCo, qui est spécialiste dans les "mesurements" du vent, et qu'on a engagée pendant les trois (3) ans pour faire les mesures.

2375

Je peux vous dire une autre chose, qu'on a commencé avec un (1) ou deux (2) "mesurements" du vent, maintenant on a neuf (9) emplacements dans la région, on est beaucoup plus précis.

2380

Alors je vais demander à monsieur Louis Auger.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2385

Après ça, on va passer à d'autres personnes qui sont inscrites, vous comprendrez, parce que surtout que là, on voulait faire témoigner madame Laurin qui a une expertise au niveau impact visuel et on a aussi, sur l'aspect de l'impact santé, le docteur Pouliot, et on a des gens qui veulent poser des questions à madame Laurin.

2390

Alors on entend votre réponse et par la suite, on passe la parole à un autre.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Moi, je ferais brièvement un commentaire de dix (10) secondes sur le paysage.

2395

PAR LA PRÉSIDENTE:

En question.

2400

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

En question, oui, d'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405

On va entendre la réponse et ensuite, si vous avez une question, oui, mais pas un commentaire, ce sera en deuxième partie.

PAR M. LOUIS AUGER:

2410

Oui, bonjour. Pour répondre à la question au niveau du vent, premier commentaire était au niveau que la vitesse de vent près de la côte est connue, qu'il est plus stable et moins de

turbulence que les vents en montagne, en général c'est vrai, les vents près de la côte sont très bons.

2415 Par contre, la distance de la côte où ces vents-là diminuent dépend beaucoup de la topographie à l'intérieur de la côte, et ça, c'est quelque chose qu'on mesure présentement, et on a confirmé que les vents près de la côte sont très bons à Saint-Ulric, et c'est une des raisons pourquoi on regarde et une partie des éoliennes qui sont dans notre projet sont près de la côte, à Saint-Ulric, à l'extérieur de la zone tampon de sept cent cinquante mètres (750 m) de la 132.

2420 L'autre commentaire est au niveau de comment on a mesuré les vents au lac Malfait. Les vents ont été mesurés à deux (2) endroits précis, un dans le Rang 10, un petit peu au sud du lac Malfait, et l'autre dans le Rang 9, un petit peu au nord du lac Malfait. Et des projections énergétiques ont été faites pour évaluer la production énergétique possible dans le secteur du lac Malfait, où on parle du lot 25 et 26, dans le Rang 10. C'est l'étude qui a été faite.

2425 Les calculs sont des projections, on a fait des analyses d'incertitude sur ces données-là, et comme monsieur Pergat a mentionné, les détails techniques au niveau de la production énergétique de chaque turbine est des données confidentielles.

2430 Est-ce que ça répond à la question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435 Ça répond à la question.

Une dernière question?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2440 Effectivement, c'est une question à madame Laurin, je crois, c'est bien ça? Oui, madame Laurin, ne trouvez-vous pas que l'implantation d'éoliennes change l'échelle du paysage?

2445 D'autre part, au lac Malfait en l'occurrence, où c'est un relief appalachien de collines, où je dirais, l'horizontalité, c'est variable, toutes ces modulations dominant, et puis la mise en place d'éoliennes d'accents verticaux, évidemment, en font des points d'impact d'intérêt, où l'éolienne dit, en quelque part: regardez-moi!

2450 Moi, je trouve pas que ça cadre du tout.

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Est-ce qu'il y a une question?

2455 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

C'est la question: ne trouvez-vous pas que ça vient changer l'échelle du paysage que d'implanter ainsi des éoliennes en milieu naturel.

2460 **PAR Mme SYLVIE LAURIN:**

Disons qu'on a regardé l'ensemble du territoire, dans l'étude, au niveau des résistances, il y avait la résistance par rapport au caractère agroforestier, mais il y avait aussi la résistance au niveau lacustre, au caractère lacustre qui a été qualifiée de forte.

2465

Donc évidemment, ça démontre qu'effectivement, des éoliennes, des éléments verticaux, dans ces paysages-là qui sont surtout horizontaux, comme vous dites, effectivement, ça vient changer l'aspect du paysage, et les éoliennes, étant donné qu'elles sont de grande envergure, elles sont difficilement absorbées, si on veut, dans le paysage.

2470

Donc c'est sûr que leur grande dimension fait en sorte qu'elles ressortent dans le paysage.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2475

Le paysage n'y gagne pas!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480

Vous vous présentez, s'il vous plaît.

PAR Mme ANDRÉE GIRARD:

2485

Mon nom est Andrée Girard, je suis résidente au lac Malfait aussi.

2490

Ma question est la suivante, suite aux photos que vous avez observées tout à l'heure et puis avant la construction et l'exploitation du projet comme tel, est-ce qu'une personne d'autorité pourrait se déplacer sur le site qui nous préoccupe, soit le lac Malfait, et venir voir pourquoi on est opposé au projet, compte tenu des impacts qui ont été mentionnés précédemment, comme les impacts sonores, les effets sur la santé, dévaluation des propriétés, etc., etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

Ministère Développement durable, Environnement et Parcs et ministère des Ressources naturelles et Faune.

PAR M. DENIS TALBOT:

2500 Moi, j'ai pas vu les simulations visuelles encore, j'aurais aimé ça aller faire un tour sur le bord du lac Malfait, mais c'était pas déneigé, mais je compte bien revenir pour aller faire le terrain, et c'est des choses qui vont faire partie de notre analyse environnementale.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2505 Oui, madame. J'aimerais ajouter que concernant les données sur le potentiel éolien du territoire, il existe des données publiques très intéressantes à micro-échelle, une résolution de l'ordre du deux cents mètres (200 m), disponibles sur le site Internet du ministère pour quelques dollars.

2510 Alors si ça peut intéresser les résidents du lac Malfait, c'est accessible à tous depuis l'automne dernier.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 On peut pas la rendre publique, nous, on peut pas la mettre sur notre site, parce qu'il y a un coût d'accès?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2520 C'est une technicalité que je ne connais pas, je ne pourrais pas vous dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 D'accord. En tout cas, on l'a visionnée, cette carte-là.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

2530 Alors elle est aux deux cents mètres (200 m), c'est public.

PAR LA PRÉSIDENTE:

 Donnez la référence, si possible.

2535 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

 Ça s'appelle "Outil GéoÉolien", et c'est en vente sur le site de la cartotheque, de la Photocartotheque québécoise du ministère.

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci beaucoup pour cette précision.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'aspect visuel?

2545

PAR Mme ANDRÉE GIRARD:

Ça va, merci.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va? D'accord.

Une autre question.

2555

PAR M. GUY AHIER:

Moi, j'avais une question sur l'aspect au niveau de la zone ajoutée, parce que bon, par rapport au projet qui nous avait été présenté initialement, il y a eu une nouvelle zone ajoutée qui se rapproche de plus en plus du fleuve, je voulais avoir peut-être des commentaires de madame Laurin, je crois, sur les éoliennes qui sont dans le secteur de Saint-Ulric qui sont les plus proches.

2560

On parle d'un milieu visuel avec une résistance forte, alors je sais pas si elle peut commenter un petit peu, et en même temps, je sais pas si on a un visuel de ça qui est disponible ici, là.

2565

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Oui, pour le milieu agricole près du fleuve, c'est ça?

2570

PAR M. GUY AHIER:

Oui. Bien, on parle, à la page 40 de l'étude complémentaire, les premières éoliennes qu'on peut voir, entre autres; les numéros sont durs à voir ici mais...

2575

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Bien, disons qu'au niveau des résistances, ça a été considéré comme une résistance forte, étant donné qu'on a un paysage ouvert, relativement plat et où on a quand même plusieurs résidents et plusieurs observateurs mobiles.

2580

2585

Et étant donné que c'est un milieu agricole, on considère que ce milieu-là a une valeur accordée assez forte, étant donné son utilisation. En gros, c'est à peu près ça que je peux vous dire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590

Est-ce que vous avez compris? Alors on n'a pas pu prendre ça en note, il faudrait répéter peut-être, je sais pas, essayez de vous rapprocher du micro, on dirait qu'il y a de l'écho sur votre téléphone.

2595

Parce qu'après ce point-là, il va falloir prendre une pause, avant qu'il y ait des gens qui perdent connaissance!

PAR LE COMMISSAIRE:

2600

Monsieur, en fait, pour essayer peut-être de vous situer, dans le document PR4, donc dans l'addenda, je sais pas si c'est ça que vous avez en main, il y a une simulation, c'est la figure 8.3, donc on a une vue, je pense que c'est la route 132 en direction sud-est, donc on a une vue à partir de la 132, ça nous donne un peu un aperçu des éoliennes qu'on pourrait apercevoir de la 132, dans ce secteur-là qui a été ajouté.

2605

Alors on a une vue avant, on voit la ligne électrique, et on voit les éoliennes qui viennent s'ajouter à cet élément-là. Alors je sais pas si vous avez, peut-être à l'arrière, consulté la figure.

Vous l'avez?

2610

PAR M. ROBERT DEMERS:

Donc vous faites référence au point d'observation qui est indiqué, qui ressort, on voit l'angle de vision, donc on regarde vers l'intérieur des terres; en fin de compte, c'est qu'on regarde cet ensemble d'éoliennes là qui sont localisées dans l'ajout de la zone d'étude, sur le territoire de la municipalité de Saint-Ulric.

2615

On voit ici la photo qui représente le milieu tel qu'il est à l'état naturel, et ici, on voit le projet éolien tel qu'implanté, donc les éoliennes qu'on voit à différents endroits, selon leur distance par rapport à la route. Elles sont toutes là, elles sont placées par rapport à la distance, par rapport à la topographie et le couvert végétal.

2620

PAR M. GUY AHIER:

2625

OK. C'était pour que les gens voient le visuel, aussi, de ça, parce que comme c'est indiqué que ce sont les plus près du fleuve et c'est indiqué comme résistance forte, pour que les gens puissent prendre conscience de ça, aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

2630 Est-ce qu'il y a d'autres questions pour l'aspect visuel? Une autre, est-ce que ça va être court?

PAR ~~Mme ANDRÉE GIRARD~~ Mme Mariette Pelletier :

2635 Le photographe qui a pris cette photo, est-ce qu'il était dans le fossé? Il était pas debout sur le chemin, il était sûrement pas debout, parce qu'on n'aurait pas la même vision.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2640 Non, j'étais debout, c'est moi-même qui a pris la photo; d'ailleurs, vous avez mon véhicule en avant-plan. Il est dans la cour aussi, ici, en arrière.

PAR ~~Mme ANDRÉE GIRARD~~ Mme Mariette Pelletier :

2645 Mais ça me surprendrait, parce qu'on verrait pas l'asphalte aussi bien, si vous auriez été debout. Vous verrez la côte, mais vous verrez pas l'asphalte.

PAR M. ROBERT DEMERS:

2650 Il faut dire que j'ai essayé de pas être sur la chaussé immédiate, où les autos passent, donc juste de l'autre bord de la route, question de sécurité.

PAR ~~Mme ANDRÉE GIRARD~~ Mme Mariette Pelletier :

2655 Oui, mais en tout cas, j'aimerais peut-être avoir une autre photo d'un expert, peut-être que ça nous donnerait une autre vue.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660 En tout cas, il y a un témoin qui semble qui était présent.

PAR ~~Mme ANDRÉE GIRARD~~ Mme Mariette Pelletier :

2665 En tout cas, peut-être que mes connaissances en photographie sont peut-être pas assez fortes, mais d'après moi, je pense que vous étiez plus bas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2670

Monsieur, vous vous représentez?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

2675

Pierre Thibodeau.

Est-ce qu'il serait possible, compte tenu que les éoliennes se déplacent, on comprend très bien que le promoteur est en train de trouver là où elles sont, donc on a de la difficulté un peu à faire référence même à des documents antérieurs parce que les cartes changent, est-ce qu'à la fin du projet, est-ce que le promoteur pourrait s'engager à nous montrer par exemple vraiment qu'est-ce que c'est que ça va avoir l'air, le parc, pour que ce soit compréhensible par tout le monde.

2680

Le gros problème des parcs éoliens, c'est que toutes les simulations, même photographiques comme celle-là, vous voyez, ici, on peut critiquer ça, écoutez, on les voit pas, là; il y a des éoliennes au fond du rang, en face de chez nous, on les voit pas, là, c'est parce que je me force pour les voir. Je veux dire, en termes visuels, tu peux truquer des photographies tant que tu veux.

2685

La question, c'est par exemple, est-ce que le promoteur pourrait nous fournir une maquette 3D du vrai, à l'échelle, une fois que ça va être fini?

2690

Écoutez, on va être poigné avec ça pendant vingt (20) ans, est-ce que oui ou non, on va le voir, avant d'implanter les éoliennes; quand ça va être fini, quand tout va être fait.

2695

Parce qu'à un moment donné, c'est pas un peu normal, en termes de relations publiques avec la population, de dire à la population: voici, le parc, il est canné, c'est comme ça qu'on le voit.

2700

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Mais de toute façon, ça pourra pas se faire avant la décision du Conseil des ministres, parce que c'est pas le promoteur qui décide où est-ce qu'elles sont situées, celles qui sont retenues, c'est le Conseil des ministres.

2705

Mais votre question tient quand même, en termes de relations avec la population, est-ce que vous allez présenter justement ce qui serait décidé, les cent (100) éoliennes définitives, elles seraient situées où, et l'effet de tout ça.

2710 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Comme réponse, c'est oui. Je vais tenter d'élaborer un petit peu, si vous le permettez.

2715 C'est oui dans le sens qu'il va y avoir un rapport addenda qui va présenter le projet, pas au niveau du décret, mais quand même le projet définitif au niveau du promoteur, donc les éoliennes en question.

2720 Et à ce moment-là, on a un rapport addenda à fournir au ministère, qui va présenter les impacts de ce projet final là, comparativement aux impacts initiaux. Un peu comme on a déposé dans le rapport addenda du mois de janvier, le même exercice va être fait une fois qu'on aura beaucoup plus d'information.

2725 Et il faut comprendre que même avant la soirée de ce soir, vous voyez, ce soir, durant la période d'audience publique, tous les commentaires qui sortent, donc déjà là, le promoteur est en mesure d'apprécier l'ensemble, et tout ça est mobile encore.

2730 Les cent quarante (140) éoliennes sont là, mais il y a une certaine mobilité. Donc on ne peut pas, tant que tout ça n'est pas connu, et c'est là je pense, avec l'étape qu'on vit actuellement au niveau de l'audience publique, le promoteur va être en mesure de faire une démarche supplémentaire et de déposer un rapport addenda qui va faire état du comparatif et des impacts réels du projet retenu.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

2735 Est-ce que votre architecte de paysage est encore en ligne?

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

2740 Oui.

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

2745 Comment voyez-vous la cohabitation des éoliennes de cinquante mètres (50 m), cinquante-cinq mètres (55 m) avec les quatre-vingts mètres (80 m), en termes visuels?

2750 Je pense par exemple au secteur Saint-Léandre, où il va y avoir des éoliennes de première génération, de cinquante-cinq mètres (55 m), et d'autres de quatre-vingts mètres (80 m). Je pense aussi à Saint-Ulric, où il va y avoir, à proximité, les deux (2) hauteurs d'éoliennes.

PAR M. ROBERT DEMERS:

Une précision, Sylvie. Quand on fait référence aux éoliennes de cinquante-cinq mètres (55 m), on fait référence aux éoliennes actuellement du projet Le Nordais, qui sont existantes.

2755

PAR Mme SYLVIE LAURIN:

Oui. Bien, je pense qu'il peut peut-être y avoir un certain impact quand on va être à proximité des deux (2) parcs éoliens, mais aussitôt qu'on va s'éloigner un peu, étant donné que le terrain a une topographie très très variable partout, on pourra pas percevoir que les éoliennes sont vraiment plus basses, étant donné que même dans le nouveau parc, il y aura des éoliennes qui seront plus basses, mais ce sera question de topographie ou d'éloignement, étant donné qu'il y a un jeu de vallonnement comme ça.

2760

2765

Ça fait que je pense pas que ce soit un impact majeur, de toute façon, qu'on ait des éoliennes plus basses avec des éoliennes plus hautes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

Ça va?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Merci.

2775

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pas d'autres questions au niveau visuel?

2780

Alors merci beaucoup, madame Laurin.

Avant que le docteur Pouliot nous fasse une présentation sur l'importance de prendre une pause, on va la prendre!

2785

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2790

**REPRISE DE LA SÉANCE
CLARENCE LÉVESQUE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795

Alors on recommence!

D'abord, il y avait une question qui avait été laissée en suspens, je demande à monsieur Lévesque de venir, c'est la question du zéro-cinq cents mètres (0 m-500 m) ou trois cent cinquante-cinq cents (350 m-500 m), finalement c'est la même chose.

2800

PAR M. VICTOR PERGAT:

2805

Alors on a regardé les chiffres encore. Entre trois cent cinquante mètres (350 m) et cinq cents mètres (500 m), il y a quatre-vingt-une (81) locations; entre cinq cents (500 m) et sept cent cinquante (750 m), on en a vingt (20); plus que sept cent cinquante mètres (750 m), on en a quarante-trois (43), comme prévu.

2810

Alors la seule chose qui est changée, c'est la figure cent un (101) qui est plus proche que cinq cents mètres (500 m), c'est maintenant changé en quatre-vingt-un (81), entre trois cent cinquante (350 m) et cinq cents (500 m), et vingt (20) entre cinq cents (500 m) et sept cent cinquante (750 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815

Vous allez pouvoir nous déposer les numéros qui accompagnent ça, de trois cent cinquante (350 m) à cinq cents (500 m), les numéros d'éoliennes; vous les avez, c'est facile à identifier?

PAR M. ROBERT DEMERS:

2820

La suggestion qu'on aurait à vous faire, on va vous le déposer sous forme cartographique, mais ça va répondre à bien d'autres questions, peut-être, éventuellement. Et on va vous déposer ça dans les prochains jours, on peut pas vous déposer ça, même pas demain je crois, mais ça va être dans les prochains jours.

2825

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, c'est bien.

2830

Ça répond à la question de monsieur Lévesque?

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Excusez-moi, j'ai perdu le début.

2835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'était votre question, combien d'éoliennes entre trois cent cinquante (350 m) et cinq cents (500 m).

2840

PAR M. CLARENCE LÉVESQUE:

Le nombre, est-ce qu'ils l'ont? Quatre-vingt-un (81)? Merci!

2845

PRÉSENTATION PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Alors maintenant, on va entendre le docteur Bernard Pouliot, qui est du ministère de la Santé et des Services sociaux, sur les impacts au niveau de la santé de la population amenés par la présence d'éoliennes.

2855

PAR M. BERNARD POULIOT:

Je veux pas relancer le débat sur le visuel, mais je vais être obligé d'en parler pareil, même si quand j'ai commencé à regarder la documentation concernant les éoliennes, je pensais pas que le visuel pouvait m'intéresser.

2860

La raison pour laquelle j'en parle, c'est qu'au niveau du bruit, évidemment, au niveau que font les éoliennes, autour de trente-cinq-quarante (35-40) dBA, on peut pas dire qu'il y a des effets sur la santé reconnus comme tels. Ce qui est reconnu, c'est la nuisance, ça dérange, un certain nombre de personnes sont dérangées même à ce niveau-là.

2865

Évidemment, la nuisance, c'est toujours fonction un peu de la quantité, c'est comme bien d'autres choses, il y a une relation linéaire, plus le niveau est élevé, plus il y a de gens qui vont se sentir agacés par le bruit que ça fait.

2870

Et il y a aussi au niveau du sommeil qu'il peut y avoir, à ce niveau-là, il y a un certain nombre de personnes qui peuvent être dérangées.

La directive du ministère de l'Environnement qui encadre ça, qui est autour de quarante-cinq (45 dBA) la nuit, cinquante-cinq (55 dBA) le jour, ça correspond à peu près à ce que

2875 l'Organisation mondiale de la santé recommande, pour qu'à l'intérieur d'une maison, si on est à quarante-cinq (45 dBA) – le monsieur tout à l'heure faisait référence à dix (10) dB, dans les documents de l'OMS, on parle d'une différence entre l'extérieur, à peu près un mètre (1 m) et puis l'intérieur, on parle de quinze (15) dB. Bon, en tout cas, on est dans cet ordre de grandeur là.

2880 Pour que le sommeil soit facile, on parle normalement de trente (30) dB dans une chambre à coucher pour laquelle on peut ouvrir la fenêtre, d'où le différentiel. Et puis pour ce qui est du jour, c'est plutôt au niveau des communications, c'est-à-dire les échanges de paroles, etc., où autour de trente-cinq (35 dBA) à quarante (40 dBA), c'est facile d'échanger ou d'écouter la télévision, "what ever", comme tel.

2885 Donc il y a pas d'effet vraiment reconnu sur la santé, mais il reste que la nuisance comme telle, même si, comment je dirais ça, on peut pas associer à ça une maladie quelconque, ceux qui sont dérangés, comme dirait l'autre, ça leur tape sur le gros nerf, à la longue.

2890 Bon! Le lien avec le visuel, c'est que dans la littérature que j'ai regardée, il y a une étude qui a été publiée du côté de la Suède, qui a regardé différentes études, etc., ils font un lien, c'est pas absolu dans tous les cas, mais ils font un lien quand même entre la nuisance générée par le bruit et le fait de pouvoir voir l'éolienne, soit en termes de distance, en termes d'ombre, en termes d'angle visuel.

2895 Comment je dirais ça, il y a des petits bouts que je perds quand je lis ça, il y a des éléments assez techniques mais n'empêche que la conclusion, c'est qu'effectivement, il faut faire attention à ces deux (2) dimensions-là en même temps, parce que ceux qui sont dérangés par le bruit, le fait de les voir, pour un certain nombre de personnes, comment je dirais ça, ça l'a un effet "potentialisateur", ça les dérange encore plus.

2900 Donc dans le contexte où on se trouve actuellement, où les éoliennes vont peut-être être moins nombreuses mais plus grosses, il faut quand même toujours bien penser à la localisation par rapport à l'aspect visuel et à l'aspect nuisance auditive comme telle.

2905 L'autre élément, l'autre jour, vous nous avez souligné de penser aussi aux aspects cumulatifs. Effectivement, chaque projet est un projet en soi, qui fait ses propres simulations, etc., mais au total, ça va en faire.

2910 Donc si on augmente le nombre, les dispositions, etc., les chances de les entendre et de les voir augmentent comme telles. Donc il faut penser à ces aspects-là comme tels.

2915 L'autre élément aussi, c'est que chaque projet est séparé. Normalement, au niveau du bruit, on va faire des mesures en temps réel, au moment où on est en train de préparer un projet, mais il faudrait – je sais que les études sont faites séparément, mais si, pour un même

2920 endroit donné, on ajoute des éoliennes, en théorie, la mesure de base devrait être la première, celle qui a été faite avant qu'il y en ait, des éoliennes pour, à partir de ça, appliquer le critère du ministère de l'Environnement ou de l'OMS, pour justement contrer l'aspect cumulatif qui, avec le temps, peut s'instaurer comme tel.

2925 Donc ça, c'est pour l'aspect bruit, effets sur la santé; encore une fois, pas d'effets vraiment directs à ces niveaux-là, mais la nuisance, c'est pas quelque chose à négliger, loin de là, l'effet sur le sommeil.

2930 Évidemment, si on a des difficultés à dormir, tout le monde sait ce que ça veut dire comme tel, le lendemain tu peux avoir de la somnolence, des problèmes d'attention, etc. C'est vrai autant chez les adultes que chez les enfants. Donc c'est bien important de bien gérer cette dimension-là comme telle. Ça, c'est pour la dimension bruit.

2935 Dans la littérature, il est rapporté, si on reste dans le son, il y a des infrasons, en tout cas j'ai cru comprendre qu'il y avait eu une question cet après-midi ou en tout cas, il y a des interrogations sur les infrasons.

2940 Des infrasons, d'abord, il y en a, évidemment ça peut être généré par bien des choses, un tremblement de terre va générer des infrasons, heureusement on n'en a pas trop; le boum supersonique, ça va générer des infrasons; des déplacements de véhicules. Et dans notre maison, notre sècheuse, notre laveuse quand elle "spinne", ça fait des infrasons aussi. Donc c'est quelque chose quand même qu'on rencontre régulièrement comme tel.

2945 Au niveau effets sur la santé, il y a eu plusieurs éléments de rapportés, mais les données scientifiques concernant les effets des infrasons sur la santé, c'est de piètre qualité comme tel. C'est-à-dire que la mesure des infrasons n'est pas bien faite, la mesure des effets sur la santé, c'est pas bien fait.

2950 Il y a des facteurs confondants comme le bruit, les vibrations qui sont pas prises en considération, etc., ce qui fait qu'au total, il y a pas vraiment de possibilité d'établir, ça veut pas dire qu'il y en a pas, mais dans l'état actuel de la science, il y a pas beaucoup de choses de bien organisées qui permettent de tirer une conclusion là-dessus, exception faite encore une fois de la nuisance.

2955 Parce que les gens peuvent ressentir quand même les effets que ça a, il y a entre autres certaines vibrations au niveau du corps, des organes creux, etc., qui peuvent se ressentir, etc., donc le corps peut quand même les percevoir. Mais c'est plutôt au niveau de la nuisance, et ça vient donc s'ajouter au bruit. Ça fait que ça, c'est pour donc les infrasons.

2960 Pas grand-chose, nuisance quand même, puis une littérature scientifique très piètrement organisée autour de ça.

Il y a eu tantôt un monsieur qui a posé des questions concernant les champs électromagnétiques. Bon, les champs électromagnétiques, évidemment, ça, à partir du moment où tu branches un appareil dans la maison et que le courant circule, il y a des champs électromagnétiques, c'est partout.

2965

Évidemment, on s'intéresse à ça, ici au Québec, entre autres à cause des lignes de haute tension d'Hydro-Québec, etc.

2970

Les études, il y a eu un comité qui s'est penché là-dessus, à l'Institut national de santé publique du Québec, et si on va sur le site de l'OMS, on peut trouver aussi de l'information, etc.

2975

À l'heure actuelle, la seule inquiétude qu'on a par rapport aux champs magnétiques, c'est la leucémie chez l'enfant. Par contre, ce que la littérature nous en dit actuellement, c'est qu'il n'y a pas de démonstration que les champs électromagnétiques entraînent la leucémie chez l'enfant.

2980

Le problème, entre guillemets, c'est que la littérature ne nous permet pas non plus d'exclure cette possibilité-là. C'est une petite nuance, là, on n'a pas fait la démonstration que, mais on n'a pas fait la démonstration inverse non plus.

2985

Donc les recommandations, généralement, pour les champs électromagnétiques, c'est de se conformer à toutes les normes qui sont en vigueur, scrupuleusement, et si on a les moyens d'en faire un petit peu plus, d'en faire un petit peu plus.

L'enfouissement est une bonne technique, le contrôle des emprises pour éviter que les gens circulent inutilement, c'est des éléments comme tels.

2990

Donc il y a pas de recommandation particulière de changer quoi que ce soit, mais quand on installe des nouveaux équipements, on demande de s'en tenir scrupuleusement à ce qui est recommandé comme tel. Donc ça, c'est pour les champs électromagnétiques.

2995

Finalement, l'effet stroboscopique. Ça, j'ai pas trouvé – l'effet stroboscopique, c'est quand vous regardez un film et vous voyez une automobile qui arrive et les roues tournent en sens inverse, c'est ce qu'on appelle l'effet stroboscopique.

3000

C'est le fait, sur un objet en mouvement, s'il y a une lumière qui clignote, elle va donner une impression différente de la vitesse soit de rotation ou de déplacement. Ce qui fait que quand on regarde au cinéma, bien, une image cinématographique, ça va à vingt-quatre (24) par seconde, c'est comme s'il y avait une lumière vingt-quatre (24) fois par seconde, et là on voit que la roue tourne en sens inverse.

Donc évidemment, cet effet-là, quand ça s'applique mettons en milieu de travail, ça clignote, et qu'il y a un objet qui tourne et un travailleur, ça peut présenter des risques à la

3005 sécurité, parce qu'on peut pas apprécier correctement la vitesse de l'objet soit qui s'en vient ou sur lequel on veut travailler.

3010 Évidemment, au niveau circulation automobile, il y a des gens qui s'inquiétaient de cet effet-là, mais il faut vraiment – je sais pas, des fois, quand on rentre dans un tunnel et le tunnel a une série, là, touc-touc-touc-touc, là, tu en perds des bouts comme tels.

Donc, il y a eu des préoccupations là-dessus, mais à ce que je sache, la vitesse à laquelle les éoliennes vont aujourd'hui, c'est plutôt assez lent, etc., donc de perturber le champ visuel au point de pas apprécier la vitesse, c'est peu probable comme tel.

3015 Par contre, c'est sûr que si tu es dans ta maison, et ça arrive surtout quand le soleil se lève ou que le soleil se couche, dépendant de la distance par rapport à la maison, c'est sûr que si tu es dans la maison et tu vois de l'ombre, ça peut finir aussi par taper sur les nerfs.

3020 Donc là-dessus, il est recommandé en général d'y penser comme il faut, aux sites où on met des éoliennes, par rapport aux ouvertures qui pourraient être dans les maisons ou à proximité.

3025 Il semblerait qu'il existe même des logiciels qui permettent de tenir compte de ça ou de programmer les éoliennes de façon à ce que quand les circonstances arrivent par rapport à une maison en particulier, soit que l'éolienne s'arrête ou bon.

3030 Mais il y a pas vraiment beaucoup d'effets sur la santé, on est encore dans le domaine de la nuisance. Et encore une fois, c'est pas parce qu'il y a pas des effets sur la santé que la nuisance comme telle n'est pas quelque chose – encore une fois, ça peut tomber sur le gros nerf et faire en sorte qu'une bonne idée comme avoir des éoliennes pour produire de l'énergie verte peut à un moment donné, entre guillemets, discréditer par ailleurs une bonne idée, si on n'a pas fait attention à ces dimensions-là.

3035 Donc grosso modo, il y a pas beaucoup d'effets directs sur la santé, mais il y a un certain nombre de nuisances qui peuvent exister et auxquelles il faut faire attention, parce que ceux qui sont dérangés par ça, bien évidemment, tout le monde a pas le même niveau, mais il y a toujours un certain nombre de personnes, et plus il va y en avoir, plus il y a des chances que le nombre de personnes augmente comme tel, toutes choses étant égales par ailleurs.

3040 Ça fait que j'ai fait le tour, le topo de ce que j'ai trouvé dans la littérature à ce sujet-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3045 Est-ce que dans la salle, il y a des gens qui ont des questions par rapport à la santé?

Si vous voulez vous approcher et vous nommer.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Jean-Guy Kirouac. Bonjour docteur Pouliot, bonjour madame la Présidente, rebonjour.

3050

La littérature est peut-être pas nécessairement abondante, je suis certain qu'un spécialiste comme vous, vous êtes au courant de ce qui se publie dans le Journal of Sound and Vibration. Cette publication scientifique réputée a publié un article, en septembre 2003, sur toute la question des éoliennes. Alors ce sont des scientifiques, évidemment, qui écrivent dans ces journaux-là, c'est le docteur G.P. van den Berg, qui publie, et c'est du Netherlands, c'est une revue européenne.

3055

Évidemment, c'est un article de quinze (15) pages, très fouillé évidemment, scientifique quand même à un point assez élevé, j'y perds mon latin et mon anglais! Cependant, je peux relever certains passages qui mériteraient peut-être vos commentaires. Alors la question, c'est vous demander: quels seraient vos commentaires face à ce qui est écrit dans ces journaux-là.

3060

Alors on dit par exemple, ici:

"On these nights, certainly at distances between five hundred (500 m) and one thousand meters (1000 m) from the wind park, one can hear a low pitched thumping sound with a repetition rate of about once a second."

3065

On nous dit, on nous a dit hier que les basses fréquences, ça n'existait pas pour les éoliennes. Dans ces articles-ci, on nous parle justement de l'effet des basses fréquences.

3070

Qu'en est-il vraiment, est-ce que les éoliennes émettent de basses fréquences ou n'en émettent pas! Selon la littérature que j'ai pu consulter, on abonde sur la question et ça semble être le problème principal, au niveau des éoliennes, avec la santé.

3075

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, mais c'est pas au docteur Pouliot à répondre si ça émet ou non des basses fréquences. On va aller du côté du promoteur, d'abord.

3080

Monsieur Pergat.

PAR M. VICTOR PERGAT:

Je m'excuse, pouvez-vous répéter la question, je discutais.

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, c'est qu'il est demandé si les éoliennes émettent ou non des basses fréquences.

3090 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Bon, ce qui est mentionné dans cette étude en termes de bruit, c'est ce qu'on perçoit aussi avec les éoliennes qu'il y a présentement à Saint-Ulric. C'est qu'à chaque fois que la pale passe près de la tour, il y a une certaine augmentation du bruit de turbulence au niveau de la pale; donc c'est ce qui fait une certaine fluctuation dans le son. Donc en fait, ça devient essentiellement un son qui est intermittent, on entend le son et puis une seconde après, on le réentend, et ainsi de suite.

3095
3100 Donc c'est pas essentiellement un bruit de basses fréquences comme pourrait produire, par exemple, le bruit d'une locomotive, si on veut, qui est vraiment un grondement sourd d'un moteur à piston de gros format.

3105 Comme j'ai mentionné, et je l'ai dit, je peux donner des références à ce niveau-là, essentiellement, ce qui avait été soulevé initialement comme étant un problème associé aux éoliennes, les bruits de basses fréquences, c'était pour les éoliennes d'ancienne génération.

3110 Je ferais remarquer qu'ici, dans le parc ici, Le Nordais, ça avait été soulevé, tout comme présentement, les problèmes de basses fréquences sur les éoliennes, et qu'il y a un suivi qui a été fait; donc je présume qu'ils ont reçu les résultats, au niveau du ministère de l'Environnement.

Donc à ma connaissance, c'est pas un problème qui avait été observé ici, dans le parc éolien.

3115 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Talbot.

3120 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui. Quand ils ont fait le suivi, en 99, au parc Le Nordais, ils ont évalué que la contribution des sons de basses fréquences n'était pas significative dans le bruit produit par les éoliennes.

3125 Et d'ailleurs, je peux revenir aussi au suivi qui a été fait pour le mont Miller, il y a une donnée qui présente le spectre, OK, des fréquences qui composent finalement l'ensemble de ce qui a été mesuré, et on voit que c'est surtout, comme ça a été dit hier, que c'est les sons de moyennes fréquences qui sont audibles.

3130 Il y a une certaine composante de basses fréquences et de hautes fréquences, mais qui sont inaudibles. C'est ce que j'en comprends.

3135 En tout cas, tout ça pour juste en venir à autre chose, citer rapidement une étude qui est une revue de littérature qui a été faite en Nouvelle-Zélande, en 2004, c'est extrêmement documenté et c'est spécialement sur les sons de basses fréquences et d'infrasons générés par les éoliennes.

3140 Et la grande conclusion de ça, je pourrai vous montrer la référence, il y a beaucoup beaucoup de références d'ailleurs là-dedans, ça dit qu'il y a aucune, comment dire, aucune incidence sur la santé qui est reconnue, un peu comme disait monsieur le docteur tantôt, aucune incidence sur la santé qui est reconnue pour les sons de basses fréquences, spécialement quand ils sont inaudibles, OK.

3145 Et puis ce que ça dit, c'est que la composante, l'abstract finalement de tout ça, la composante de basses fréquences des éoliennes est inaudible. Et c'est les conclusions qu'on voit dans la littérature.

3150 Chez nous, il y a pas, au ministère, de spécialiste qui s'est penché spécifiquement sur cette question-là. C'est ce que je peux vous dire.

Je pourrais vous fournir cette référence-là, c'est un document assez considérable et très bien documenté.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3155 J'aimerais aussi déposer de la documentation.

3160 J'ai une étude, ici, qui a été faite par Lawrence Technological University, docteur Alberts, ça date pas des milliers d'années, ça date du 20 novembre 2005, dans laquelle on fait un exposé justement de toute la problématique du bruit; on parle du bruit de hautes fréquences, de basses fréquences, on parle de catégories de décibels, des décibels de catégorie A, C et G.

3165 On nous en a jamais parlé ici, parce que justement, les plus nuisibles, les plus problématiques, c'est celles de catégorie G, c'est celles de basses fréquences. Alors évidemment, on nous en parlera pas trop.

3170 Il y a des tableaux qui démontrent, justement, la propagation. Parce que la caractéristique des ondes de basses fréquences, c'est de se propager beaucoup plus loin que les ondes de hautes fréquences; les ondes de hautes fréquences ont un espace de propagation d'environ deux (200 m) à trois cents mètres (300 m).

3175 C'est là-dessus souvent que se basent les MRC pour établir leur norme d'éloignement; ils sont rarement mis au fait de la problématique causée par les ondes de basses fréquences. Celles-ci sont les plus dommageables pour la santé.

C'est ce que démontrent les études, ici, du Journal of Sound and Vibration, qui expose la situation, et ils s'expriment comme ceci:

3180 "A resident living at one point five kilometer (1,5 km) from the wind park describes the sound as "an endless train"."

À un train qui s'approche mais qui ne nous dépasse jamais; ils sont à un point cinq kilomètre (1,5 km).

3185 "In daytime these pulses are not clearly audible and the sound is less intrusive or even inaudible."

Le jour, c'est moins dommageable, parce que le jour, évidemment, ces bruits-là peuvent être surpassés par d'autres bruits environnants.

3190 Récemment, au mois de mars 2006, on parle pas d'ancienne génération, là, il y a une madame Nina Pierpont, qui est un médecin et qui est aussi un Ph.D., qui témoignait aux États-Unis, à l'État de New York, sur les effets nocifs des basses fréquences sur la santé des gens.

3195 Et cette personne-là, ici, s'exprime de façon très claire et ses recommandations sont à l'effet que les éoliennes, en raison du bruit de basses fréquences qu'elles émettent, ne devraient jamais être situées à moins de un point cinq kilomètre (1,5 km) de toute résidence.

3200 C'est la même chose, ici, pour les études Lawrence University. C'est un exposé sur, justement, l'effet nocif de ces basses fréquences-là.

Je suis pas un expert, je suis pas capable de tout disséquer tout ça, mais ce que je vous dis, c'est qu'il y a de la littérature importante sur l'effet du son sur la santé des gens.

3205 On a eu récemment, à Berlin, une conférence, le 17 et 18 octobre dernier, exclusivement sur cette question-là, l'effet du bruit des éoliennes sur la santé; j'imagine qu'il y a des gens, ici, les spécialistes qui y étaient, j'aurais aimé savoir qu'est-ce qui s'est dit et si on peut avoir accès à ce qu'ils appellent les "proceedings" c'est-à-dire les textes des conférenciers.

3210 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3215 Alors on va commencer par vous demander si vous pouvez déposer une photocopie des textes auxquels vous avez fait référence?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3220 C'est des textes que je vais déposer dans mon mémoire, qui vont tous être inclus dans mon mémoire. Malheureusement, je peux pas en déposer des photocopies, c'est les seules que j'ai et elles sont super annotées, c'est tout annoté, de haut en bas. Je perdrais toute ma recherche.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3225 D'accord. Alors on vous demande la première page, d'accord, pouvez-vous déposer la première page, pour qu'on puisse les retrouver.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3230 Oui, une photocopie pourrait vous être déposée demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3235 Photocopie de la première page, pour qu'on puisse faire la recherche.

Alors je vous demanderais, tant du côté du promoteur, si vous avez, à la lecture de ces textes-là, des commentaires. Vous pourrez le faire dans les jours qui vont suivre.

3240 Puis c'est la même chose pour le docteur Pouliot, lorsque vous aurez reçu, on aura reçu, nous, la référence, on va faire la recherche et on va le mettre en ligne, et à ce moment-là, on vous demanderait de le lire, et si vous avez des commentaires, bien, vous pourrez le faire par écrit à ce moment-là.

PAR M. BERNARD POULIOT:

3250 Juste pour, c'est une recherche que j'ai faite, il y a ma consœur de la Gaspésie, aussi, qui est impliquée dans ça, on a des collègues qui s'intéressent au bruit communautaire, mais j'ai spécifiquement demandé à l'Institut national de santé publique de se pencher sur les effets dont j'ai parlé tout à l'heure en rapport avec les éoliennes.

3255 Parce que, je veux dire, je pense pas avoir la science infuse, j'ai essayé de faire le travail du mieux que je peux en rapport avec les informations que j'ai trouvées, mais il reste qu'au rythme où s'instaurent les éoliennes, je trouvais que c'était important de demander à des collègues de se pencher sur la question, j'ai parlé des quatre (4) dimensions qu'on a retrouvées.

Mais effectivement, on n'a pas, au niveau du ministère de la Santé que je représente, bien que je travaille pour l'Agence, ici, à Rimouski, il y a pas personne qui a statué, sauf pour les champs électromagnétiques où il y a eu un travail qui a été fait il y a quelques années déjà,

3260 pour les autres effets, il se fait des travaux actuellement sur le bruit communautaire, c'est d'ordre général.

3265 Là, on a commencé à leur dire, écoutez, les éoliennes, ça a des caractéristiques particulières, donc il faudrait peut-être penser à ça; les infrasons, comme on disait tout à l'heure, etc.

3270 Donc j'ai quand même demandé, je sais pas s'ils vont pouvoir y donner suite, parce que c'est pas le travail qui manque, mais effectivement, au rythme où ça va, les éoliennes, on aurait intérêt, nous, du côté de la santé, à avoir encore plus d'information qui ait été travaillée par des équipes multidisciplinaires pour bien nous encadrer comme tel dans les informations qu'on donne aux gens.

3275 Mais, je veux dire, on fait le travail comme on peut avec ce qu'on a actuellement, on s'échange de l'information, et il y a pas eu de réflexion structurée sur le phénomène des éoliennes et leurs impacts sur la santé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280 Alors c'est juste pour, justement, réagir au document qui fait référence, mais réagir à la lecture. Ça sert à rien de faire une réaction spontanée sans avoir lu l'ensemble du document, c'est dans ce sens-là qu'on va faire la recherche de l'obtenir.

Vous, vous l'avez obtenu par Internet?

3285 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Par Internet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3290 D'accord. Alors vous allez nous donner la référence Internet, et on va tout simplement les mettre sur le site, le plus vite possible.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3295 Tout simplement pour vous dire qu'il existe de la littérature, elle n'est pas nécessairement très volumineuse, et comme toute littérature scientifique, elle peut être contradictoire.

3300 J'ai constaté sur Internet, effectivement, qu'il y a plusieurs courants qui prônent certaines choses, d'autres courants scientifiques.

3305

Ce que j'aurais aimé, c'est d'être éclairé par un scientifique qui est neutre, qui n'appartient ni au promoteur, ni à d'autres instances. Alors c'était un petit peu le but que je cherchais.

3310

Aussi, dans l'étude de tout ça, il faudra prendre en compte pas l'effet multiplicateur, mais ce qu'ils appellent, dans le cas des basses fréquences, "thumping effect" ou bien l'effet "wa-wa" comme le dit le docteur Alberts, c'est l'effet conjugué de basses fréquences d'une pale d'éolienne qui passe devant un mât, mais qui est conjugué à ce coup de pression, qui est conjugué au coup de pression de l'autre éolienne à côté, et de l'autre éolienne à côté; ce qui fait que c'est pas des bruits qui sont en cadence, si vous voulez, mais ce sont des bruits hachurés. Alors ils causent un effet dommageable pour la santé.

3315

Dans des études, on dit même, Lawrence University:

"Long-term exposure however, can cause permanent damage."

3320

Alors c'est des dommages qui peuvent être causés de façon permanente à la santé, ces choses-là.

3325

On compare ce bruit-là à des machines à laver, on parlait tantôt de machines à linge, c'est à peu près ce niveau; ou bien on dit, dans la littérature, à un niveau d'un séchoir à cheveux. Alors c'est quand même pas rien comme bruit, quand on pense à ce que ça peut faire, une machine à laver ou un séchoir à cheveux.

On parle toujours de basses fréquences.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3330

Réaction ou information complémentaire?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3335

Sur certains éléments qui ont été mentionnés.

3340

J'ai cru comprendre qu'il a été mentionné, je l'avais mentionné moi aussi, que les fréquences moyennes et hautes se propagent moins loin, parce qu'il y a l'absorption dans l'air en tant que tel. Sauf que là, j'ai entendu que ça s'atténuait au bout de deux cents (200 m) à trois cents mètres (300 m).

3345

Donc si c'était le cas, les éoliennes actuellement qu'il y a ici, je pense que ça a été donné comme exemple qu'il y en avait une à six cents mètres (600 m) et qu'on pouvait l'entendre, s'il y avait plus de moyennes et de hautes fréquences, tout ce qu'on entendrait, c'est les basses fréquences.

Et juste pour que les gens comprennent c'est quoi les basses fréquences, c'est comme le bruit d'une locomotive, là, c'est un grondement.

3350 Donc moi, quand j'entends une éolienne, et j'en ai entendu, et je me situe à quatre cents mètres (400 m), c'est pas un bruit de locomotive que j'entends, c'est "ch-ch". C'est les moyennes et hautes fréquences, ça.

3355 Donc c'est inexact de dire qu'après deux cents (200 m) et trois cents mètres (300 m), qu'il n'y en a plus. C'est ça que j'avais cru comprendre, qui avait été mentionné ici. Donc ça se maintient, ça disparaît pas au bout de deux cents-trois cents mètres (200 m-300 m).

3360 En tant que tel, les éoliennes – là, il a été mentionné qu'il y avait les lettres A, C et G, juste pour ramener ça, lorsqu'on fait des études d'impact, c'est dans les directives de toute façon du ministère de l'Environnement, les niveaux sont toujours exprimés en dBA.

La problématique avec les dBA, c'est que ça suit la capacité de l'oreille humaine; notre oreille est moins performante à basses fréquences.

3365 Donc ce que ça veut dire, pour des niveaux qui seraient vraiment à la source comme étant des basses fréquences, je reviens toujours à ma locomotive parce que c'est assez explicite, si j'ai le bruit d'une locomotive et je viens le mesurer avec mon sonomètre en dBA, ça va me donner une valeur qui est très faible, un chiffre qui est bas. Sauf que vu que c'est un bruit qui est uniquement à basses fréquences, c'est particulièrement dérangeant, parce qu'il est complètement à gauche du spectre et mon dBA vient amenuiser cet effet-là.

3370 C'est pour ça qu'ils ont inventé d'autres systèmes de pondération, par exemple C, ça veut dire que c'est en dBC, ou dBG avec lequel je suis pas particulièrement familier, mais qui fait en sorte que ça met en importance les basses fréquences.

3375 Mais à la base, lorsqu'on est à côté d'une éolienne, c'est pas un grondement, c'est pas les chutes Niagara ou un grondement d'un gros moteur d'avion; c'est un bruit de moyennes et hautes fréquences.

3380 Et puis là, je comparais ça à une machine à laver, il faut vraiment que ce soit une laveuse à laver qui "spinne" à très bas niveau, là.

3385 Parce que là, les gens ici, on parle du lac Malfait, on l'a considéré dans l'étude d'impact, en passant, j'ai fait des évaluations du bruit, du climat sonore projeté pour toute la zone d'étude, incluant le lac Malfait, et on a les courbes de niveaux de bruit.

Et je sais pas si ça peut être présenté à l'écran, mais comme j'ai mentionné initialement, le critère que l'on suit, c'est pas cinquante-cinq (55 dBA), c'est celui du ministère de l'Environnement, donc c'est quarante-cinq (45 dBA) le jour et quarante (40 dBA) la nuit. Et puis

3390 pour le secteur du lac Malfait, on est pas mal plus loin de la courbe, c'est ça, on est pas mal plus loin que la courbe de quarante (40) dB. Je crois, de mémoire, qu'on est autour de trente (30) dBA.

3395 Trente (30) dBA, à l'intérieur vingt (20) dBA, votre laveuse à linge doit pas faire trop trop de bruit, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3400 Peut-être juste une précision. La carte dont on parle, si on peut juste confirmer, en fait c'est la carte 8.4 du document PA4 PR4 donc de l'addenda, qui illustre les courbes de niveaux simulées, en fait les niveaux sonores qui sont simulés par votre modèle mathématique?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3405 Tout à fait. En passant, c'est une simulation, ça je l'avais déjà mentionné, qui tient compte de la topographie; c'est pas en terrain plat.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3410 Est-ce que je peux poursuivre sur cette carte-là, sur cette réponse-là? C'est parce que j'avais une question là-dessus.

3415 Effectivement, on voit bien, il y a deux (2) cartes qui ont été produites, il faut comprendre, il y a une carte 8.4 et la carte, je pense, l'autre numéro, je l'ai pas en mémoire, 8.17.

3420 À la figure 8.17 du rapport principal de l'étude d'impact, on peut constater que le niveau de bruit causé par les éoliennes projetées dans le secteur du lac Malfait se situe entre trente-cinq (35 dBA) et trente-neuf décibels (39 dBA); ça, c'est à la figure 8.17, ça, c'est dans l'étude d'impact, la première version. Sur cette figure, il n'y a que trois (3) éoliennes projetées dans le secteur du lac Malfait. On est à trois (3) éoliennes seulement et on a trente-cinq (35 dBA) à trente-neuf décibels (39 dBA), je le répète.

3425 Par contre, à l'addenda, donc six (6) mois plus tard à l'étude d'impact, ça c'est en janvier 2006, il y a une figure, la figure 8.4, où le niveau sonore estimé se situe maintenant à trente (30 dBA) ou trente-quatre décibels (34 dBA). Ce qui est arrivé, on a rajouté cinq (5) éoliennes.

Je comprends pas, là! On a rajouté cinq (5) éoliennes de plus dans le secteur du lac Malfait et le niveau du bruit a baissé de cinq décibels (5 dBA).

3430 Les cartes isophones, là, c'est bien le fun, mais ça concorde pas, ça marche pas. Vos cartes isophones ne correspondent pas du tout, sont incohérentes, parce qu'on rajoute des éoliennes et on les met plus proche du lac, et puis il y a moins de bruit.

3435 Il y a un problème dans votre modèle mathématique; dans votre logiciel, il y a un petit problème. Il faudrait peut-être le corriger.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3440 Est-ce que tout le monde a les deux (2) figures devant eux? On rajoute pas cinq (5) éoliennes, là, d'une part, et je vois pas pourquoi on peut dire qu'on rapproche – en passant, ça, ça a déjà été mentionné, naturellement, le niveau de bruit décroît à mesure qu'on s'éloigne d'une source.

3445 Donc c'est pas juste le fait de dire "on rajoute" que ça doit nécessairement augmenter le bruit; ça dépend où on les rajoute, d'une part.

Si vous regardez la première simulation...

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3450 2.7?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3455 Tout à fait.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3460 Est-ce qu'on peut la voir?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3465 Ah, je sais pas si on peut la voir à l'écran, mais l'éolienne est beaucoup plus proche du lac. Donc là, on a rajouté, mais on les a éloignées, globalement.

Donc nous, on s'amuse pas à ajuster le logiciel, on les positionne en tenant compte de la topographie, on met notre source de bruit à quatre-vingts mètres (80 m) au-dessus du sol, et puis le calcul se fait.

3470 Il faut pas dire, on en rajoute, et après, juste dire, on en a mis une de plus.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3475 Je voudrais qu'on voie la figure 8.17; là, on voit la figure 3.1, on voit pas la bonne figure.
8.4, pardon, on voit la 8.4. Moi, je vous parlais de la 8.17.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3480 Nous l'examinons présentement.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Vous l'avez? OK, je m'excuse. On a cinq (5) éoliennes.

3485 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On comprend votre question et la réponse.

3490 Il y en a quand même qui sont plus éloignées par rapport à la situation qui est présentée
sur la 8.4.

PAR LE COMMISSAIRE:

3495 En fait, ce qu'on remarque, c'est qu'il y a plus d'éoliennes qu'il y en avait, par contre,
elles sont plus regroupées ensemble et elles sont plus éloignées aussi du lac. C'est ça qu'on
peut voir.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3500 Pour nous, elles sont plus près. Le lac Malfait, il faut bien comprendre que les chalets
sont situés surtout du côté nord-ouest.

PAR LE COMMISSAIRE:

3505 On les voit sur la carte.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3510 On les voit sur la carte. Alors on a enlevé une (1) éolienne dans le fond de la baie des
Canards, du lac des Canards, pardon, le lac des Canards, on a enlevé cette éolienne-là, et on
l'a remontée en haut, tout près du lac, on l'a ramenée au nord.

3515 Et de trois (3) éoliennes qui sont passées à cet endroit-là, on est rendu maintenant à cinq (5) éoliennes. Nous, on est situé au nord-ouest, il faut bien se comprendre. Alors de deux (2), on est passé à cinq (5) éoliennes dans le secteur nord-ouest du lac Malfait.

Et au sud-ouest, où il n'y avait que deux (2) éoliennes de prévues, là à ce moment-là, on est rendu à six (6) éoliennes.

3520 À la conjugaison de ces choses-là, on voit les courbes isophones, on se rend compte qu'au niveau du nord du lac Malfait, au nord-ouest pardon, on est au niveau de trente-cinq-trente-huit (35 dBA-38 dBA), trente-cinq-trente-neuf (35 dBA-39 dBA), pardon, alors que sur l'autre carte, pour un nombre d'éoliennes plus grand, on baisse.

3525 On est toujours, là, on est toujours dans le secteur nord-ouest du lac Malfait, il faut bien comprendre.

Alors moi, je vous dis, il y a un problème avec le logiciel.

3530 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pouvez, monsieur Pergat, est-ce que vous pouvez valider l'information qu'on a devant nous, pour s'assurer qu'il y a pas eu d'erreur, et nous dire, bon, on a fait une vérification et voici les résultats. Je pense que c'est la meilleure façon d'y arriver.

3535

Et nous expliquer aussi comment vous êtes arrivés à ça, mais aussi nous dire, valider l'information qu'on a sur les cartes.

PAR M. VICTOR PERGAT:

3540

Je pense que la meilleure méthode, c'est que si on peut prendre la question vraiment et étudier la question que le logiciel a un problème, on peut vérifier le logiciel, on peut vérifier les résultats.

3545 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Parce qu'on comprend qu'il y a beaucoup de considérations, il y a la topographie, il y a plein d'éléments qu'il faut considérer. Alors peut-être nous dire, voici, on a validé et voici pourquoi.

3550

PAR M. VICTOR PERGAT:

Pas de problème, monsieur le Commissaire. Notre approche, c'est d'être sûr que tout le monde croie que nos experts on fait un bon ouvrage. Alors on va le refaire.

3555

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

3560 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

J'ai fait moi-même des tests avec les logiciels qui sont proposés par le Danish Wind Industries, le Danish Wind Industries, c'est une organisation internationale qui a son siège social, vous les connaissez probablement très bien, ils regroupent des industriels du monde de l'éolien, alors ce sont des entrepreneurs, des promoteurs et des fabricants d'éoliennes.

3565
Pour une éolienne du type cent quatre décibels (104 dBA), tel qu'il est prévu, dans un environnement qui est mesuré à trente-cinq décibels (35 dBA), quand on se situe à des distances comme on le propose du lac Malfait, par exemple, les résultats obtenus par ce modèle mathématique là donnent des résultats de cinq décibels (5 dBA) plus élevés que le modèle utilisé par les consultants du promoteur.

3570
Alors je vous souligne que, ou bien il y a un problème, ou bien il existe aussi plusieurs façons de mesurer qui donnent des résultats différents.

3575 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Dans un premier temps, c'est expliqué dans l'étude, mais c'est un logiciel commercial qu'on utilise, Sound Plan, qu'on utilise dans toutes nos études de bruit, qui est approuvé entre autres par une entreprise comme Hydro-Québec qui l'utilise eux-mêmes.

3580
Ce que je mentionnerais, je crois connaître le logiciel qu'il est fait mention ici, c'est un modèle très simpliste de propagation sonore. C'est sûr qu'il peut y avoir – tout ce que ça tient compte, finalement, le logiciel, ce qui est présenté, c'est la propagation par la distance, et c'est vingt (20) log, la distance, c'est une équation très simple, pour donner un aperçu de ce que ça donne.

3590
Nous, le logiciel ici tient compte, comme j'ai mentionné initialement, du type de sol, incluant le lac, la topographie, ainsi de suite, et du cumul de tout – là, je sais pas si monsieur est capable d'additionner les dB mais ça veut dire, il faut faire une éolienne, regarder l'autre, tout additionner ça ensemble. Le logiciel fait ça automatiquement, il est fait pour ça.

Donc, j'ai plus confiance en ma simulation.

3595
D'autre part, ce qui a été mentionné, je crois par monsieur Demers, c'est un logiciel qu'on a utilisé pour nos autres projets, étant donné qu'on utilise des hypothèses conservatrices, comme je vous ai dit, on considère que ça fonctionne à plein régime, on considère que le vent est important dans toutes les directions, ce qu'on a remarqué, dans les suivis qu'on a effectués

3600 de nos projets, c'est qu'on est toujours à l'intérieur de ce qu'on avait prévu; on est toujours inférieur à ce qu'on avait prévu.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3605 D'accord.

Alors on va attendre, de toute façon, votre évaluation par la suite, et puis on va rendre votre papier disponible.

3610 Est-ce que vous avez d'autres questions au niveau de la santé ou du bruit? Il y en a d'autres dans la salle, alors on va recevoir d'autres personnes de la salle.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

3615 J'en ai plusieurs autres sur le bruit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que d'autres personnes ont des questions sur le bruit ou sur la santé?

3620 Il y a deux (2) autres personnes, ça fait qu'on va faire la rotation.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

3625 Alors moi, je me questionne sur l'effet des éoliennes sur la santé.

Le monsieur de Radio-Canada nous a parlé de communications, ça prend un émetteur et un récepteur. Maintenant, on va essayer de regarder ça pas pour les ondes tv-radio, mais en tant que le récepteur, c'est la personne qui va entendre le son, et l'émetteur, ça va être l'éolienne ou les éoliennes.

3630 Un son, je crois, je suis pas une spécialiste, mais un son, c'est pas perçu d'une façon neutre, ça dépend de l'interprétation qu'on en fait. Alors j'arrive au niveau de la santé mentale, OK, des individus.

3635 Il y a trois (3) grandes catégories de problématiques qu'on peut rencontrer au niveau de la santé mentale, du plus léger au plus lourd, je vais vous donner les grandes familles.

3640 On peut dire qu'il y a des troubles de santé mental qui sont, la santé mentale est menacée; je vais vous donner un bref exemple, vous vivez une séparation ou vous avez un problème avec votre enfant, ça se peut que vous "filiez" moins bien, ça se peut que vous faites un peu de stress parce que votre ado vous tombe sur les nerfs, il veut pas suivre les consignes,

etc. Bon, c'est une situation où est-ce que c'est un problème de santé mentale menacée. Mais finalement, ça se replace assez rapidement, bon, et le jeune, ça va bien, on oublie ça. Ça se peut qu'entre temps, vous ayez eu un peu de problèmes de sommeil.

3645

Il peut y avoir aussi les problèmes transitoires. Votre conjoint décède, ça se peut que vous soyez affecté pendant une certaine période, que vous fassiez de l'insomnie, de l'anxiété.

3650

La même chose, on arrive à des troubles plus sévères, où est-ce que vous pouvez faire une dépression.

3655

Avant ça, peut-être dans les troubles transitoires, pour éclairer mon propos, je voudrais aussi vous dire que dans les troubles transitoires, on peut retrouver là tous les gens qui font de l'anxiété, quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des gens font de l'anxiété, on peut avoir des gens qui font une dépression qui arrive à un moment donné.

3660

Mais on arrive aussi aux problèmes de santé mentale sévères, là c'est les gens qui font des dépressions à répétition, c'est des gens qui vont faire des psychoses, ça va aller jusqu'à la schizophrénie.

3665

Alors je reviens toujours à mon histoire d'émetteur-récepteur. Ce que j'ai dit plus tôt concernant l'aspect visuel, je vais le répéter sur le plan auditif et mental. Je pense qu'il faut considérer l'ensemble des éléments qui sont apportés depuis deux (2) jours d'une manière systémique, c'est-à-dire que maintenant, pour parler de la santé, le récepteur, il est jamais neutre.

3670

Alors le récepteur qui, lui, est harassé par le bruit, parce que vous savez, tous les gens qu'on questionne et qui ont à proximité des éoliennes, qui font partie du parc Le Nordais, nous disent, c'est un bruit, ils sentent le bruit et ils sentent une certaine irritation.

3675

Alors ce que je veux dire par mon propos, c'est selon que les gens se situent dans un état d'équilibre ou qu'ils ont des troubles de santé mentale, de légers, moyens à graves, cet impact, l'impact du bruit a un effet à ce niveau-là, et peut aggraver les problèmes de santé mentale, peut aggraver les problèmes de concentration, fatigue, stress, insomnie, etc.

C'est ce que je veux mentionner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3680

Là, madame Beaulieu, quelle est votre question par rapport à ça? Est-ce que vous souhaitez avoir...

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

3685 Bien moi, ce que je souhaite, c'est que tout l'impact, tous les impacts soient considérés d'une manière systémique, et qu'on fasse des études, qu'on fasse une étude plus poussée pour ce qui est des effets sur la santé physique et mentale.

3690 Parce que moi aussi, j'ai lu, et puis au niveau de la France, ils sont très prudents, ils ont mis les "breaks" par rapport à ces projets-là, il y a des moratoires au Danemark, en Angleterre et dans d'autres pays. En tout cas, moi aussi j'en ai fait des recherches à ce niveau-là.

On mentionne que ça prendrait des études épidémiologiques.

3695 Et là, on agit à la course, on n'aura jamais les résultats de ces études-là avant que le projet soit complètement fini d'étudier. Et c'est dommage, parce qu'on va en faire les frais.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3700 Est-ce que vous avez des questions au niveau de la santé, par rapport à monsieur Pouliot?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

3705 Le docteur Pouliot, qu'est-ce qu'il pense de mes préoccupations.

PAR M. BERNARD POULIOT:

3710 Encore une fois, comme je vous disais tout à l'heure, quand on regarde la documentation de l'OMS, les niveaux qu'on identifie ne semblent pas être en relation avec les problèmes de santé comme ceux que vous identifiez, ce qui veut pas dire que la nuisance puisse pas interagir avec l'état mental de différentes personnes.

3715 Tout à l'heure, j'ai pris une note, parce qu'effectivement, on commence à avoir – je promets pas, parce que je contrôle pas le budget, mais je vais effectivement discuter avec mon directeur et des collègues de la Direction de santé publique, voir si on pourrait pas, des études épidémiologiques, c'est un bien grand mot parce que ça peut être relativement complexe comme tel, mais au moins, peut-être si on peut faire une étude de la perception des gens qui sont exposés aux éoliennes, parce qu'on va en avoir de plus en plus, encore une fois. Je veux dire, ça va, à la vitesse, grandir.

3720 Et puis étant donné qu'on en a sur notre territoire, je vais discuter avec mes collègues, voir si on peut pas, j'ai quand même des collègues qui s'intéressent justement aux dimensions de santé mentale, qui travaillent aussi à l'Institut national de santé publique du Québec, ça fait

3725 que je vais essayer de voir si on peut pas, à partir du fait qu'il y en a déjà ici, voir si on peut pas, effectivement, mesurer certains éléments, au moins de la perception, etc.

Parce qu'encore une fois, ça reste que, mesurer la santé mentale, entre guillemets, c'est tout un contrat. Je veux dire, il y a eu des études un peu comme ça qu'on a tenté de faire
3730 concernant les porcheries et les épandages de fumier, c'est le même principe, je veux dire l'odeur, c'est une nuisance.

C'est difficile de mettre un lien avec la santé, des maladies en particulier mais la nuisance est là. Ça fait qu'il y avait quand même quelques travaux qu'ils ont tenté de faire.

3735 En tout cas, étant donné la particularité qu'on a ici, il va y en avoir pas mal, on va essayer de voir ce qu'on peut faire avec ça. Encore une fois, je contrôle pas le budget, mais au moins, je vais transmettre le souhait. J'avais pris une note tout de suite au début, tantôt, quand vous avez parlé de ça, parce qu'effectivement, on a mentionné qu'un citoyen, il y a jamais
3740 personne qui lui a posé des questions, etc., bon.

Il y a peut-être lieu, effectivement, de prendre le temps, de colliger un minimum d'information.

3745 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va?

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

3750 C'est sûr que ça va pas, mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3755 Mais là, on en est à la période de questions.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

On n'aura pas ça avant la fin des travaux pour ce projet-là.

3760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. On fait ce qu'on peut!

3765 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Une question pour le docteur!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3770 Oui, il y avait d'autres personnes qui avaient demandé la parole.

PAR M. GUY AHIER:

3775 Bon, ma question va s'adresser au docteur, à la Santé publique. C'est parce que je voulais voir un petit peu, un questionnement sur le cumul; par exemple on parle de bruit, tantôt on a parlé d'infrasons, quand il y a plusieurs éoliennes, aussi, qui sont autour d'un même territoire, il y a tu comme un effet d'augmentation.

3780 Je veux dire par exemple, je sais qu'il y a des cas, il y a des gens qui ont peut-être comme six-sept (6-7) éoliennes qui sont à trois cent cinquante mètres (350 m) autour d'une habitation, est-ce que c'est différent d'en avoir juste une ou quelque chose comme ça.

Si le docteur pourrait élaborer là-dessus.

3785 **PAR M. BERNARD POULIOT:**

Je suis pas un spécialiste de l'addition des éoliennes, mais il y a un principe qui veut que si tu es situé à égale distance de deux (2) sources de bruit égales, mettons qu'on parle de quatre-vingts (80) dB, normalement ça va faire, les deux (2) additionnées ensemble, ça va faire 3790 quatre-vingt-trois (83) dB, parce que c'est une échelle logarithmique.

Par contre, si le différentiel entre les deux (2) sources de bruit est supérieur à dix (10) dB, on va entendre uniquement celle qui est la plus forte. Si mettons, c'est soixante-dix (70 dBA) et quatre-vingts (80 dBA), on va entendre quatre-vingts (80 dBA), il n'y aura pas 3795 d'ajout, quand le différentiel est plus que dix (10) dB. C'est une espèce de règle avec laquelle on peut travailler.

3800 Donc si, théoriquement, quelqu'un a plusieurs éoliennes autour de son domicile, et puis ces éoliennes-là, ça dépend encore du niveau de bruit qu'elles produisent individuellement, c'est sûr et certain que ça mériterait d'être évalué pour qu'on sache ça donne quoi comme résultat, théoriquement.

3805 Et encore une fois, comme j'expliquais tout à l'heure, il serait de mise à ce que la référence de base soit le niveau de bruit qui était à l'origine, avant que les éoliennes s'installent. Parce qu'autrement, d'une fois à l'autre, on additionne, on additionne et là, on finit par cumuler des choses.

3810 Parce que le règlement dit, du ministère de l'Environnement, c'est tant de débit de jour ou le niveau de bruit existant auquel il faut éviter d'en rajouter.

3815 Ça fait que si on prend pas la ligne de départ à un moment donné en quelque part, c'est parce que je repense encore une fois à un monsieur qui était à Rimouski, qui s'était installé une maison du côté ouest de Rimouski, il était très satisfait de son "spot", etc., mais plusieurs années après, il a commencé à trouver que ça faisait du bruit; il y avait un beau petit ruisseau dans sa cour, etc., là, il l'entendait plus, tu sais, ça le fatiguait.

3820 Mais finalement, quand on comparait ça aux normes du ministère des Transports, c'était dans la norme. Mais lui, quand il s'était installé là, c'était pas ce niveau de bruit là qu'il y avait là.

3825 Ça fait qu'il faut faire attention, parce qu'à un moment donné, si justement, on a une norme qui dit, c'est ça ou le niveau actuel, mais qu'on prend jamais compte que ça s'additionne, bien, le niveau actuel, à un moment donné, il sert de référence et là, plus on augmente, plus on a de chances que les gens soient dérangés.

C'est le principe de base, plus on va augmenter le niveau, plus il y a des chances que les gens soient dérangés par ça, et à un moment donné, ils atteignent un point de rupture et ils en ont plein leur casque.

3830 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3835 Ça, on parle de sonore, mais est-ce qu'ils peuvent aussi être tout à fait perturbés par le fait qu'ils sortent dehors et il y a pas moyen de voir en quelque part un espace dans leur champ de vision où il y en a pas?

PAR M. BERNARD POULIOT:

3840 Là, j'ai un peu de misère à me prononcer sur juste strictement l'aspect visuel, mais ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que les études semblent démontrer que le fait d'en voir, si tu es dérangé par le bruit, pour un certain nombre de personnes, le fait d'en voir augmente davantage la nuisance chez ces gens-là.

3845 Donc il faut vraiment conjuguer les deux (2) éléments, minimiser l'intrusion visuelle et le niveau de bruit, les positionner de façon telle à ce que ça dérange le moins possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3850 Ça va?

PAR M. GUY AHIER:

Oui.

3855

En passant, à titre d'information, en fait j'ai vu ça à la télévision de Radio-Canada, il y a une étude en cours en Nouvelle-Écosse sur les infrasons, les basses fréquences; je pense que c'est dans le bout du Cap-Breton. Parce qu'on voyait un résident qui avait déménagé de sa maison, parce qu'il disait que ses enfants étaient perturbés par les basses fréquences, étaient dérangés par ça.

3860

Et puis en tout cas, je sais qu'il y a une étude qui est en cours présentement. Je donne ça à titre d'information. Dans ce coin-là.

3865

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous êtes au courant?

PAR M. BERNARD POULIOT:

3870

Ici, il y a un de mes collègues qui s'intéresse au bruit, ça s'appelle le Tapageur, c'est publié par nos collègues de la Direction de la santé publique Chaudière-Appalaches; ici, ils font référence justement au niveau de la Nouvelle-Écosse. Ils font pas référence s'il y a une étude, mais effectivement, des citoyens ont commencé à se plaindre, dans ces coins-là, du problème généré par les éoliennes.

3875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3880

D'autres personnes qui ont des questions tant au niveau du bruit, questions de bruit ou questions au niveau de la santé, dans la salle? Une personne?

Vous avez une question, ça va.

3885

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Je voudrais savoir, docteur, question, si vous souscrivez à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé qui dit ceci:

3890

"Quand il existe un risque que la santé publique soit mise en danger, une mesure devrait être prise pour protéger la santé publique sans attendre que la preuve scientifique soit pleinement établie. Les coûts associés à la pollution par le bruit, y compris la surveillance, la gestion, la réduction des niveaux et la supervision doivent être assumés par le responsable de

3895 la source du bruit. Des mesures devraient être prises pour réduire le bruit à la source chaque fois que cela s'avère possible."

PAR M. BERNARD POULIOT:

3900 Vous faites référence à ce qu'on appelle le principe de précaution. Effectivement, au niveau de la santé publique, on a un certain nombre de principes directeurs pour la gestion du risque en santé publique, à l'intérieur duquel nous, on appelle plutôt ça la prudence.

3905 Mais l'idée étant que, évidemment, quand tu as pas vraiment d'information scientifique, là c'est plus difficile, mais si effectivement, il y a des données douteuses, et je faisais l'exemple tout à l'heure concernant les champs électromagnétiques, c'est exactement le genre de position qui a été prise par le comité, à savoir la démonstration n'est pas faite, mais le contraire n'est pas démontré non plus, donc il faut à ce moment-là prendre un certain nombre de mesures, généralement être relativement rigoureux par rapport à ça.

3910 Ça dépend toujours, encore une fois, de la littérature scientifique qu'on a à portée de la main, pour pouvoir porter le jugement à savoir quelle est la nature du risque, son importance, et puis la probabilité, effectivement, qu'il y ait un problème.

3915 Des fois c'est plus évident. Des fois, avec le temps, on va passer à un moment donné à des mesures carrément préventives, au fur et à mesure que la science va nous permettre de bien définir la nature du problème et les relations causales s'il y en a.

3920 Il y a plusieurs années, on avait les champs électromagnétiques et les femmes enceintes par rapport aux ordinateurs. Au début, on avait certains doutes, on a été prudent avec ça, mais avec le temps, la littérature nous a démontré qu'il y avait pas vraiment de problème, donc on a modifié.

3925 Mais en théorie, effectivement, dans la mesure où il y a – c'est un principe auquel on adhère. Reste encore une fois à regarder comme il faut la littérature, pour savoir si, oui ou non – c'est dans les cas d'incertitude scientifique, qu'est-ce que c'est qu'on a sous les yeux qui nous permet de dire, il y a tu quelque chose là ou s'il y a rien; s'il peut y avoir quelque chose, en théorie, on devrait agir comme il a été lu.

3930 Et on essaie de faire ça autant que possible, mais encore une fois, comme je vous disais tout à l'heure, au niveau de la littérature, moi j'ai fait un certain travail, j'ai demandé à mes collègues d'aller plus loin, et c'est le genre de choses qu'on pourrait obtenir dans un rapport comme celui-là, qui se pencherait sur différents éléments. À un moment donné, il va falloir qu'ils fassent la lecture comme ça.

3935

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Ça répond à la question.

3940 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Alors c'est à propos du bruit.

3945 Évidemment, on a beaucoup parlé disons, de cartes d'isophones, de normes et tout, par
contre moi, disons que je me dis, comme on ne retrouve pas dans l'étude de données de
mesures de sons réalisés sur des éoliennes en opération de même type que celles projetées,
c'est-à-dire finalement avec un rotor de quatre-vingt-deux virgule cinq mètres (82,5 m), etc., de
façon à pouvoir juger adéquatement du comportement sonore réel de ce type de machine dans
différentes conditions concrètes, par rapport à leur comportement théorique qui sont les
3950 simulations faites avec courbes isophones et tout, avec le logiciel utilisé, vous engagez-vous à
faire réaliser cette étude par un expert indépendant, afin que nous puissions porter un jugement
éclairé sur la question; et ceci, bien sûr, avant la réalisation du projet, c'est-à-dire avant la fin
des présentes séances du BAPE.

3955 En exemple seulement, on a parlé tout à l'heure du lac Malfait, que le logiciel tenait
compte de topographie, il faut dire que celle du lac Malfait a une topographie particulièrement
complexe, et puis entre autres choses, entre autres, on y retrouve un phénomène d'écho.

3960 Disons que je me suis, moi, en tout cas, à plusieurs reprises, concentré pas mal fort
pour essayer de chiffrer l'écho et j'arrive à sept (7) échos.

3965 Alors moi, disons que j'aimerais, finalement, que le promoteur et son consultant
s'engagent à faire réaliser une étude, finalement, dans des sites concrets, avec des machines
similaires, pour qu'on s'assure, avant construction, finalement que les rendements théoriques
pressentis correspondent bien à des rendements, finalement, sur le terrain, dans des situations
bien concrètes, et puis si possible dans des situations où on puisse trouver une certaine
similarité avec, comme par hasard, le secteur du lac Malfait.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

3970

On a parlé initialement, cet après-midi je pense, du projet de Murdochville, on a parlé
d'une distance de huit cents mètres (800 m), je pense que ça ressemble pas mal à ce qu'on a
comme distance dans le cas du lac Malfait.

3975

Et vous me corrigerez, mais il s'agit exactement du même type d'éolienne, un point huit
(1,8 MW); alors en termes dimensionnels, je crois que c'est relativement similaire, mais en
termes de puissance produite, c'est plus important, c'est des un point huit (1,8 MW).

3980 Donc on a fait des mesures de bruit au niveau des zones sensibles, c'est-à-dire dans les zones résidentielles. Comme j'ai mentionné tout à l'heure, on a obtenu des niveaux inférieurs à ce qu'on avait prévu.

3985 Et en plus de ça, on a mesuré, et je pense qu'on faisait référence tout à l'heure à des mesures en bande de fréquences, je pense que ça avait été fait près d'une éolienne, donc on est allé mesurer près d'une éolienne, donc les effets extérieurs sont moins importants, c'est-à-dire la topographie, le type de terrain et tout ça, ça rentre moins en compte, donc ça nous permet d'évaluer le niveau de bruit à la source de l'éolienne, et on avait obtenu des niveaux tels qu'annoncés par le manufacturier.

3990 Donc les niveaux théoriques qu'on utilise, cent quatre (104) dBA, semblent acceptables par rapport à ce qu'on a mesuré. Nous, on n'avait pas mesuré cent quatre (104 dBA), la vitesse du vent était inférieure, mais en regardant la courbe de bruit produite par le manufacturier, on tombait à l'intérieur de la courbe.

3995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4000 Monsieur Talbot, oui, justement, lorsqu'il y a des études comme ça qui sont déposées en support à une étude d'impact, étude complémentaire, vous les évaluez, vous les examinez au ministère?

4005 **PAR M. DENIS TALBOT:**

4005 Oui, oui madame. C'est certain que ces études-là, bon, on prend connaissance des résultats, et puis il y a Mario Dessureault, chez nous, qui en prend connaissance également.

4010 Et ça, c'est une étude qui a été faite suivant les normes, et c'était correct, les résultats apparaissaient corrects.

4010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Vous n'avez pas de doute sur la méthodologie qui a été employée dans ce cas-ci?

4015 **PAR M. DENIS TALBOT:**

4015 Non, la méthodologie, Mario Dessureault s'est prononcé sur ça, et il était en accord avec la méthodologie qui a été utilisée par le promoteur, dans le cas du suivi du mont Miller et du mont Copper.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4020

On va attendre, de toute façon, sur ce qui a été demandé sur un aspect très très particulier, ils vont nous revenir là-dessus, sur les résultats, c'est-à-dire les simulations, pourquoi les données sont changées.

4025

On comprend qu'elles ont dû changer parce que c'est pas la même situation, mais nous expliquer concrètement comment ils évaluent la situation, est-ce qu'effectivement c'est correct, il y a pas d'erreur, et expliquer, vulgariser l'approche de votre analyse.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4030

Juste un commentaire peut-être, finalement on fait référence à Murdochville, c'est un milieu montagneux, avec des montagnes je pense d'élévation plus importante, et puis on ne parle pas de plan d'eau, qui est un lieu plus ouvert, finalement, avec moins de surface absorbante, et qui est un meilleur réflecteur, je pense, que des milieux forestiers comme on retrouve à Murdochville.

4035

Moi, disons que pour ma part, pour moi, ça ne correspond pas à une situation concrète, finalement, vraiment de milieu vraiment comparable à celui du lac Malfait.

4040

D'autant plus que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4045

D'accord, mais le modèle tient compte de la topographie particulière de l'ensemble de la zone d'étude, puis aussi la présence de milieu aquatique.

Alors on va attendre...

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4050

Ça, le milieu aquatique, je le sais pas, est-ce que ça en tient compte?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4055

Oui.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4060

Ça dépend de la façon – elle tient compte du type de sol, elle tient compte du fait qu'il y a de l'eau. Je veux dire, j'ai pas fait d'évaluation pour les poissons, là.

Donc je tiens compte du type de sol, c'est un milieu forestier ou c'est un lac. Donc je mets une zone – et puis en passant, on parle pas, c'est pas le lac Saint-Jean, là; c'est un lac d'une dimension assez réduite par rapport au restant.

4065

Mais dans le logiciel, on l'a mis, on a mis une zone avec un plan qui est réfléchissant. Le logiciel en tient compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4070

Oui, ça, on a compris ça.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

4075

Excusez, au lac Saint-Jean, il y aurait pas d'écho.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4080

Là, le modèle tient compte de ça. On va attendre, on a demandé une analyse fine, avec un zoom, si vous voulez, sur cette zone-là, on va revenir sur cette question-là avec un texte qui va être déposé.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le bruit ou la santé? Une autre question?

4085

Il y a une personne qui doit passer absolument ce soir, et vous devez quitter...

Bon, on vous recevra sur votre question un petit peu plus tard.

Monsieur Gendron.

4090

STEEVE GENDRON

4095

PAR M. STEEVE GENDRON:

Bon, j'aurais deux (2) questions, ma deuxième question, elle va avoir quand même quelques volets, c'est par rapport surtout à l'impact sur la faune.

4100

Je vais en poser une qui est un peu dans la thématique, je vais vous formuler une recommandation que peut-être j'inclurai dans mon mémoire, on s'entend qu'elle devra être formulée peut-être un peu mieux, mais c'est hypothétique.

4105 Donc une recommandation dans le sens où Hydro-Québec ou le gouvernement émettrait un décret qui permettrait des délais quant à la livraison d'électricité prévue dans les contrats sans pénalité, OK.

4110 Si cette recommandation-là était suivie, bon, est-ce que le promoteur serait, au nom du principe de précaution, on s'entend, est-ce que le promoteur serait enclin à revoir son projet en fonction des modalités d'un cadre de développement en tout cas nécessaire, comme on peut le voir, et réclamé par le milieu, si les délais étaient extensionnés, donc sans pénalité pour vous.

4115 Est-ce que vous seriez enclin à revoir le projet en fonction des modalités d'un cadre de développement qu'on prendrait le temps, d'un point de vue régional, d'élaborer? C'est hypothétique, c'est juste pour savoir.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4120 Oui madame. Donc pour répondre clairement, il n'est pas possible de modifier les dates de livraison qui sont prévues par décret par le gouvernement sans un nouveau décret. Et donc, je pense que tout est dit.

4125 On parle d'une modification au décret existant et une modification de l'appel d'offres, ce qui n'est jamais survenu jusqu'à maintenant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4130 Et une modification à l'appel d'offres, ça impliquerait qu'il faudrait recommencer l'appel d'offres, peut-être, non?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4135 Non, mais ça veut dire qu'Hydro-Québec Distribution n'aura pas les quantités d'énergie escomptées pour répondre à la demande du marché interne, et qu'Hydro-Québec Distribution devra aller acheter cette énergie-là, qui est prévue dans son plan d'approvisionnement approuvé par la Régie de l'énergie, sur les marchés, à court terme, externes.

4140 Et la dernière fois qu'on a acheté de l'énergie sur les marchés à court terme, à l'extérieur du Québec, ça nous a coûté dix-sept point sept sous du kilowattheure (17,7 ¢/kWh).

L'intérêt du gouvernement est de protéger les tarifs québécois, et c'est pourquoi ces dates sont importantes et cédulées par décret.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4145 Bon, c'est un élément de réponse.

Par rapport à l'avifaune, aux impacts sur la faune, j'aurais quelques questions.

4150 Donc est-ce qu'on pourrait avoir des précisions de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les impacts cumulatifs possibles sur l'avifaune, incluant les chiroptères, les oiseaux et les chauves-souris, du développement éolien dans le secteur et, plus généralement, au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4155

Monsieur Fournier.

PAR M. NELSON FOURNIER:

4160 Oui, madame la Présidente, si vous me permettez, j'aurais un Power Point de huit (8) diapos qui permettrait d'englober les éléments de réponse, pour bien expliquer la problématique associée à l'avifaune et aux chiroptères.

4165 Alors au niveau des préoccupations qui relèvent du mandat de Faune Québec, naturellement, dans l'analyse des projets, on se préoccupe de la protection des habitats fauniques désignés en territoire public. C'est un premier filtre que l'on doit passer sur les projets.

4170 On doit s'assurer de protéger les activités récréatives associées à la faune. Certains projets qui se déroulaient dans des territoires fauniques où il y avait déjà des activités, il y a eu certains débats, il y en a encore en cours dans certaines MRC.

4175 La protection des espèces affectées par les éoliennes, parce que ce qu'il est connu à ce moment-ci, c'est que les éoliennes, ça tue des oiseaux et ça tue des chauves-souris; ça fait qu'il y a des espèces qui sont directement affectées, et c'est clair que la réponse, c'est qu'il y aura des mortalités.

4180 Au niveau des oiseaux, ce qui est particulier, c'est qu'il y a des oiseaux qui sont de juridiction provinciale, mais il y a beaucoup d'oiseaux qui sont de juridiction fédérale, les oiseaux migrateurs et les oiseaux insectivores sont de juridiction fédérale, alors que pour la juridiction provinciale, on retrouve les oiseaux de proie et les oiseaux granivores, notamment comme les oiseaux noirs. Les autres espèces qui sont affectées, ce sont les chauves-souris.

4185 Au niveau des impacts appréhendés, j'ai parlé tantôt de mortalité, les pertes d'aires de chasse pour les oiseaux de proie notamment, et les possibles modifications de corridors de migration.

On s'intéresse particulièrement, aussi, à travers ces espèces-là, des espèces en situation précaire. Il y a plusieurs espèces qui sont déjà désignées des espèces vulnérables,

4190 par exemple le faucon pèlerin où on retrouve moins de trente (30) couples au Québec, et on a quatre (4) couples qui habitent le Bas-Saint-Laurent, dans ces populations-là de la province.

Au niveau de l'aigle royal, il y a cinquante-cinq (55) couples au Québec qu'on estime, et dans la réserve faunique de Matane, il y a trois (3) couples qui résident.

4195 Et aussi, on a le pygargue à tête blanche, une autre espèce désignée vulnérable, où il y aurait de soixante-quinze (75) à cent cinquante (150) couples, et au Bas-Saint-Laurent, on a sept (7) couples qui résident, et le nid le plus près se situe au lac Matapédia.

4200 Et il y a aussi d'autres espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, qui sont sur la liste de ces espèces-là, le hibou des marais, on aurait de cent (100) à deux cent cinquante (250) couples, et les chauves-souris rousses, argentées et cendrées, ce sont des espèces de chauves-souris migratrices, ce sont nécessairement les espèces qui vont être les plus vulnérables aux parcs éoliens, parce qu'elles vont parcourir de grandes distances.

4205 Ce qu'il y a de particulier au niveau des espèces d'oiseaux vulnérables, comme le faucon pèlerin, l'aigle royal et le pygargue, ce sont des espèces qui sont en situation précaire surtout à cause des actions anthropiques, des actions causées par l'homme.

4210 Pour illustrer la problématique, il y a beaucoup de données là-dessus, je vais essayer, j'ai pas de pointeur laser, est-ce qu'il y aurait un pointeur laser, en tout cas, voyez-vous la petite souris blanche se promener? OK!

4215 Alors au niveau de la migration printanière, les oiseaux de proie migrateurs vont passer l'hiver au sud de l'État de New York, certains, pas tous, mais ceux qui fréquentent le Québec notamment, et au printemps, les migrateurs vont, pour atteindre les aires de chasse, les aires de reproduction, ils vont progresser vers le nord, certains vont s'en aller au nord de l'Ontario, d'autres vont migrer directement vers le nord du Québec.

4220 Certains, comme ici, celui qui est en jaune, on voit qu'il bifurque plus vers l'est, et à un moment donné, doit traverser le fleuve et lui, ici, va nicher au nord.

4225 Et finalement, ça ici, c'est des données télémétriques qui concernent l'aigle royal, non, excusez-moi le pygargue à tête blanche, on a l'individu en bleu qui probablement a niché au lac Témiscouata.

4230 La particularité de la migration printanière, c'est que plusieurs oiseaux semblent se déplacer vers l'est, et lorsqu'ils arrivent donc souvent en Gaspésie, quand ils arrivent le long de la côte, ils osent pas traverser le golfe Saint-Laurent ou le fleuve, et ils vont revenir vers l'est. Donc ils vont refaire un mouvement donc de l'est vers l'ouest et attendre un endroit où le fleuve est moins large pour traverser et retourner à ce moment-là plus à l'est.

Un des grands secteurs de reproduction pour le pygargue à tête blanche, c'est l'île d'Anticosti.

4235

Donc la problématique de la migration printanière, c'est les oiseaux qui vont rencontrer le fleuve Saint-Laurent comme un obstacle et qui devront revenir vers l'ouest, avant de traverser.

4240

Lors de la migration automnale, on a un peu le phénomène inverse. Donc les oiseaux qui étaient au Labrador ou dans le nord du Québec arrivent pour descendre, et ici, on a l'étoile, c'est un aigle royal, donc l'aigle royal, lui, va descendre plus au centre, pour retourner dans l'État de New York.

4245

Par contre, on a le pygargue à tête blanche qui, lui, lorsqu'il rencontre le Saint-Laurent, il va continuer le long de la côte et, finalement, va traverser beaucoup plus à l'ouest.

D'autres phénomènes géographiques, on a les masses d'eau donc qui viennent modifier et déterminer un peu ces patrons de modification là, et il y a aussi, naturellement, la topographie.

4250

Lorsqu'il y a une montagne, les oiseaux de proie en migration vont profiter de certains courants ascendants, les vents qui sont déviés par les montagnes et même, il y a un phénomène qui est très recherché par ces oiseaux-là, c'est la formation de courants thermiques, des masses d'air plus chaud qui font un courant ascendant que les oiseaux peuvent utiliser pour prendre de l'altitude. Et d'ailleurs, souvent, c'est en prenant de l'altitude qu'ils vont pouvoir traverser le fleuve Saint-Laurent.

4255

La situation au Québec, naturellement, à l'origine, elle était très peu connue. Ici, on a une localisation des sites d'observation d'oiseaux de proie, c'est des sites, ici j'ai l'ensemble des sites qui existent au Québec, et lorsqu'on prend ceux qui ont plus que quatre (4) années, on en a beaucoup moins, il en reste seulement trois (3).

4260

On a donc dans la région de Valleyfield, il y a un site qui existe depuis plusieurs années, et au niveau de la migration printanière, un autre site, celui heureusement du belvédère Raoul-Roy, qui nous donne des données régionales. Sur la rive nord, on a l'observatoire de Tadoussac, en face, qui nous donne aussi des informations, mais pour la migration automnale.

4265

Alors ces données-là nous permettent, en tout cas, nous font penser, ce qu'on connaît à ce moment-ci, avec les inventaires qui se font de plus en plus par les promoteurs de parcs éoliens, les banques de données commencent à s'accumuler, là, et on sait que beaucoup d'oiseaux donc sont observés déjà au belvédère Raoul-Roy, et qu'on semble avoir de plus en plus d'oiseaux qui sont observés de l'est vers l'ouest, plus on s'approche du belvédère Raoul-Roy.

4270

4275

4280 Dans le cadre de l'étude du parc de Baie-des-Sables, la Commission avait retenu qu'il y avait un corridor de migration qui faisait environ huit kilomètres (8 km) pour le secteur de Baie-des-Sables. On est assez près, donc on peut s'attendre qu'ici aussi, on a une situation où on a un corridor de migration des oiseaux de proie qui est aussi d'importance à peu près égale à ce qui peut se voir à Baie-des-Sables.

4285 Au niveau de l'impact cumulatif, au niveau de votre question particulièrement, j'ai reproduit la carte de notre collègue, Camille Morneau, pour localiser un peu qu'est-ce qui va se passer. Ça, c'est juste la situation pour, essentiellement, la MRC de Matane.

4290 Donc on voit que les oiseaux, les oiseaux de proie, qui vont migrer, vont traverser un grand nombre de parcs éoliens, et si on imagine un aigle royal qui aurait fait la migration, qui se serait ramassé à Forillon, et s'il avait longé, il aurait commencé par voir un premier parc, peut-être qu'il va en voir un à Carleton, et après ça, il va en voir un à L'Anse-à-Valleau, et il va y en avoir quelques-uns à Gros-Morne, Mont-Louis, et il va y avoir un phénomène où plusieurs centaines d'éoliennes devront être traversées.

4295 Donc l'effet cumulatif, il y en aura un, et puis il est probable, il y a des risques associés aux projets de développement éolien, à ce qu'on sache, pour les oiseaux de proie.

4300 Et la situation pour les chauves-souris est encore beaucoup moins documentée, on a très peu d'informations disponibles, mais ce qu'on sait, c'est que les chauves-souris utiliseraient probablement les mêmes corridors qui sont utilisés par les oiseaux de proie; et les autres groupes d'oiseaux vont utiliser à peu près les mêmes secteurs.

4305 Donc si on regarde, au niveau préliminaire, les réglementations qui devraient être prises, naturellement, pour protéger les sites de nidification des espèces menacées, en protégeant autour de ces espèces, parce que les espèces menacées, c'est prioritaire, c'est des espèces qui peuvent disparaître, donc d'avoir un rayon de cinq kilomètres (5 km) autour des sites de nidification, devraient nécessairement être protégés pour maintenir leurs aires de chasse et éviter les risques de collision lors des chasses, ce qui est des activités aussi très à risque.

4310 Protéger le corridor de migration des oiseaux de proie le long du fleuve. Dans l'état de connaissance actuel, tout porte à croire que c'est le long du fleuve que la majorité des oiseaux se trouvent lors de la migration, et ces secteurs-là sont donc vulnérables, ce sont des secteurs où on devrait protéger, limiter le nombre d'éoliennes qui devraient y être installées.

4315 Actuellement, quelques MRC d'ailleurs ont déjà commencé à intégrer, dans les projets de RCI, des zones de protection le long du fleuve, pour tenir compte notamment des corridors de migration des oiseaux de proie. Il y a deux (2) MRC qui l'ont fait, actuellement, dans le Bas-Saint-Laurent.

4320 Aussi, naturellement, après l'implantation des parcs, il devrait y avoir des études de comportement des oiseaux de proie pour savoir qu'est-ce qui arrive, est-ce que les oiseaux essaient de passer à côté, d'éviter. Bon, il y a des choses de suivies. Mais seulement, le parc va exister à ce moment-là.

4325 Et aussi, il y aura des suivis de mortalité. Et là-dessus j'ai apprécié d'entendre que le promoteur voulait que les données de suivis de mortalité soient des données publiques. Je pense que c'est essentiel qu'on ait, dans un climat de transparence, que la population soit informée des impacts de ces parcs-là. Je pense que c'est quelque chose de tout à fait correct.

4330 Et finalement, je l'ai pas beaucoup dit tantôt, mais on a très peu de sites d'observation des oiseaux de proie et ces sites-là sont, finalement, opérés par des OSBL qui ont des problématiques particulières à financer leurs activités d'année en année.

4335 Encore cette année, le site de Raoul-Roy a manqué ne pas être opéré, par manque de fonds. Donc il faudrait trouver une source de financement, et je pense que l'industrie éolienne pourrait participer au financement des observatoires d'oiseaux de proie existants, et ceux qui seraient requis pour avoir une bonne connaissance des patrons de migration et les tendances des populations des oiseaux de proie.

4340 Ça fait le tour.

PAR M. STEEVE GENDRON:

Donc la connaissance actuelle permet de juger qu'il va y avoir des impacts cumulatifs.

4345 Tu nous arrives des recommandations préliminaires, est-ce que la connaissance actuelle est suffisante pour permettre une évaluation scientifique des impacts des parcs éoliens sur l'avifaune, par exemple?

4350 J'ai vu qu'on soupçonnait la présence de corridors de migration dans la vallée de la Matapédia, est-ce que par rapport à l'intérieur des terres, tu recommandes de protéger le corridor de migration le long du fleuve, mais par rapport à l'intérieur des terres, est-ce qu'il y a encore de la connaissance à aller chercher là?

PAR M. NELSON FOURNIER:

4355 Au moment présent, madame la Présidente, il y a des données qui rentrent effectivement constamment, à chaque fois qu'un promoteur s'intéresse à un secteur, bien, il va réaliser des inventaires, et ces données-là nous arrivent.

4360 Pour le moment, ce que moi j'ai vu, ce qui m'a été transmis, mais j'ai pas la prétention d'avoir tout vu parce que les données nous arrivent seulement quand il y a un projet de parc

éolien, le ministère est informé des inventaires, des résultats d'inventaire seulement dans les études, quand on est dans le processus d'étude d'impact, donc il peut y avoir beaucoup d'autres données qui sont réalisées mais qui ne sont pas disponibles.

4365

Mais avec l'ensemble des données que j'ai vues jusqu'à présent, il y a pas de voie secondaire, comme on aurait pu le penser. Parce que c'est sûr que les corridors de migration sont façonnés probablement par la topographie, et une vallée, dans certains endroits, dans certains pays, on a observé que les oiseaux pouvaient utiliser les vallées pour traverser. Les Appalaches, ça aurait pu être intéressant, effectivement.

4370

Mais il y a pas de données qui viennent, jusqu'à présent, de ce qui nous a été présenté, qui permettent de voir une voie secondaire d'arrivée. Pour l'instant, on pense, il semblerait plutôt que les oiseaux s'ajoutent tout le long du Saint-Laurent, de l'est vers l'ouest, et à un moment donné, bon, tombent à un nombre maximum qui semble être aux environs du belvédère Raoul-Roy et après ça, il peut commencer à y avoir des oiseaux qui vont traverser.

4375

D'ailleurs, au belvédère Raoul-Roy, on observe notamment des pygargues à tête blanche en grande quantité, qui traversent là pour la Côte-Nord.

4380

PAR M. STEEVE GENDRON:

Compte tenu de ce qu'on sait, de ce qu'on sait pas, est-ce que ça justifierait, du point de vue de l'avifaune, en tout cas des considérations en fonction de l'avifaune et des chiroptères, que le développement éolien se fasse en tenant compte du principe de précaution plutôt que de favoriser des suivis qui, finalement, risquent juste de constater les dégâts, en termes de mortalité, et qui ne considéreront pas en soi les pertes d'habitats ou les changements de comportement, par rapport à l'utilisation du territoire.

4385

4390

PAR M. NELSON FOURNIER:

À mon avis, on devrait essayer de remodeler les parcs éoliens pour tenir compte de la connaissance actuelle et effectivement, dans un principe de prudence, d'éviter de localiser des centaines et des centaines d'éoliennes dans des zones qui pourraient être très sensibles.

4395

Tant qu'on n'a pas la connaissance sur l'impact, les taux de mortalité qui seront associés à ces parcs-là, je pense qu'il y a un principe de prudence, effectivement, de limiter le nombre d'éoliennes.

4400

On devrait essayer de les éloigner du fleuve, et d'avoir, sur quelques kilomètres, aucune éolienne le long du fleuve, pour l'état de connaissance actuel qu'on possède.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4405 Pour moi, ça fait le tour des questions que j'aurais pour l'instant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4410 Merci.

Vous ne pouvez pas revenir demain soir?

PAR M. STEEVE GENDRON:

4415 Je ne le prévois pas, peut-être. Tout dépendamment. Mais pour l'instant, je prévois pas d'y être.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4420 En tout cas, si vous avez des questions d'ici demain, demain à sept heures (7 h), vous pourrez toujours communiquer avec le secrétariat pour formuler votre question, et on la reprendra pour vous.

4425 Mais cependant, là, au niveau de la santé, on n'aura plus docteur Pouliot.

PAR M. STEEVE GENDRON:

Je comprends bien ça.

4430 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On n'aura plus non plus les experts pour le bruit.

PAR M. STEEVE GENDRON:

4435 D'accord, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4440 Je pense qu'il y avait une autre personne qui voulait intervenir sur l'aspect bruit?

La santé, est-ce que c'est terminé? Pour la santé, est-ce que ça va, est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont des questions sur la santé?

4445 Alors docteur Pouliot, vous êtes libéré.

PAR M. BERNARD POULIOT:

J'apprécie!

4450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci beaucoup.

4455

JEAN-GUY KIROUAC

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4460

Le docteur Pouliot, justement, nous disait tout à l'heure que quand on a deux (2) sources de bruit qui ont un niveau de décibels identique, il nous donnait l'exemple quatre-vingts-quatre-vingts (80 dBA-80 dBA), il y a l'effet conjugué qui est dû à la courbe logarithmique de la pression, de trois décibels (3 dBA) par exemple.

4465

Si on prend cet exemple-là et on le transporte au lac Malfait, où on a cinq (5) éoliennes une à côté de l'autre, est-ce qu'on comprend que ces cinq (5) éoliennes-là vont nous donner quinze décibels (15 dBA) de plus de niveau de bruit, dans le secteur qu'on habite?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4470

La réponse, c'est non.

Dans un premier temps, je veux féliciter le docteur, les additions qui ont été faites étaient exactes.

4475

Dans un premier temps, je veux dire, juste pour que les gens saisissent, effectivement, si on prend deux (2) sources identiques et qu'on les additionne, ça fait une augmentation de trois décibels (3 dBA); mais à l'oreille, on perçoit pas ça comme étant un dédoublement d'intensité, là. Ça prend dix décibels (10 dBA), pour qu'on perçoive un dédoublement d'intensité.

4480

Donc la règle du pouce, en fait, c'est lorsqu'on double une source, c'est plus trois (3) dB. Donc si on a deux (2) sources par rapport à une (1), c'est plus trois (3) dB; si on a quatre (4) sources par rapport à deux (2), ça fait plus six (6 dBA). Et ça fonctionne comme ça, OK. Donc c'est pas cinq (5) fois plus, ça fait cinq (5) fois trois (3) dBA. Ça va?

4485

Donc le terme exact, ce serait dix (10) log du nombre de sources additionnelles que l'on a. Donc c'est comme ça que ça fonctionne.

4490 Nous, on fait pas cet exercice-là, c'est notre fameux logiciel qui additionne tous les niveaux sonores.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4495 Alors c'est le fameux logiciel qui donne trente-neuf décibels (39 dBA), à peu près, autour du lac Malfait?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4500 Oui, celui que vous – en tout cas!

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Celui que vous utilisez.

4505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Celui qui sera examiné.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4510 En parlant de logiciels qui sont utilisés, il y a des chercheurs de l'Université du Wisconsin qui se sont penchés sur cette problématique-là, et ces chercheurs-là ont découvert que les simulations, les résultats des simulations pouvaient varier énormément, dépendamment de la vitesse des vents, au moment où on fait les simulations, ou si vous voulez, à quelle
4515 vitesse de vent on calibre le simulateur.

Ces chercheurs-là ont déterminé que le niveau de bruit le plus élevé ne se situait pas, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, quand il y avait une force de vent élevée, c'est le contraire, c'est quand il y a pas beaucoup de vent que le niveau de bruit est le plus perceptible, le plus fort. Parce que justement, quand il y a plus de vent, ce vent-là, avec le bruit que font les
4520 arbres et etc., enterre le bruit principal, la source de bruit.

Les simulations qu'on fait, les gens, les consultants du promoteur, ont été faites à des vents qui sont de sept mètres par seconde (7 m/s), soit vingt-cinq kilomètres-heure (25 km/h).

4525 Ces chercheurs-là, de l'Université du Wisconsin, recommandent d'examiner la situation sous des vents de quatre mètres par seconde (4 m/s), soit quinze kilomètres-heure (15 km/h).

4530 J'aimerais savoir s'il est possible de refaire les simulations en question avec des vents de quatre mètres par seconde (4 m/s) au lieu des sept mètres par seconde (7 m/s) qui ont été utilisés dans l'étude d'impact.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4535 Si je réponds à la demande, tout ce que ça va donner, c'est des niveaux de bruit qui sont inférieurs. Parce que comme j'ai mentionné, j'ai utilisé le niveau – qu'est-ce qui est mentionné ici, c'est qu'avec des vitesses de vent différentes, on obtient des niveaux de puissance sonore à la source qui sont différentes. Pour être conservateur, j'ai pris le maximum, j'ai pris cent quatre (104 dBA).

4540 Après, dans mon modèle, on utilise la norme ISO qui tient compte d'un vent portant qui est pas extrême, ils appellent ça avec une couche limite bien développée, ce qui est équivalent aussi à une inversion de température, donc mon modèle, je peux pas dire dix kilomètres-heure (10 km/h), quinze kilomètres-heure (15 km/h), c'est par vent portant, dans un vent qui est pas de haute intensité, OK.

4545 Mais à la source, j'ai considéré cent quatre (104) dBA. Donc ça, c'est le niveau maximum qui est produit. Si on a des niveaux de vent qui sont inférieurs à la source, l'éolienne va produire moins de bruit.

4550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous nous dites que vous avez considéré qui est la situation la pire qui va transporter le bruit?

4555 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

Tout à fait.

4560 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça peut être confirmé par le ministère Développement durable, Environnement et Parcs?

4565 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Moi, je pense qu'effectivement, ils ont considéré le scénario le plus conservateur mais je suis pas spécialiste dans la matière. Mais je pourrais toujours vérifier.

Mais je pense que c'est effectivement le scénario conservateur, comme on dit.

4570

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous nous reviendrez avec ça.

4575 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Oui.

4580 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Une information peut-être pour vous, monsieur Kirouac. Il y a un document qui a été déposé, 4.1, c'est un document qui fait réponse, qui répond à certaines questions qui ont été soulevées par les ministères suite à l'addenda, et à la page 5, on a des niveaux sonores en fonction de la vitesse du vent.

4585

Donc par exemple, un vent de dix-huit kilomètres-heure (18 km/h), on a un niveau ambiant de trente-huit (38) dBA, et puis disons à l'extrême, donc à cinquante-quatre kilomètres-heure (54 km/h), on a des niveaux ambiants de cinquante-six (56 dBA)

4590

Donc on a une certaine échelle de graduation, selon le vent, alors on peut voir, j'imagine, que si le vent est à cinquante-quatre kilomètres-heure (54 km/h), on a cinquante-six (56) dBA, mais possiblement que c'est le niveau le plus élevé, qui prend le dessus si on veut du milieu ambiant, en termes de son.

4595

Alors c'est le document 4.1, donc si vous voulez le consulter.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Merci.

4600

Ça m'amène à reformuler la question que j'ai posée tout à l'heure, compte tenu qu'on ne connaît pas, et que le promoteur a pas fait l'étude des simulations du bruit au lac Malfait, contrairement à ce qu'il avait peut-être annoncé en 2004, on connaît pas le niveau de bruit du lac Malfait.

4605

On l'a fait au fond du Rang 10, et puis si on prend ces simulations-là, on les projette au lac Malfait, on passe, au niveau du Rang 10, à peu près à vingt-deux décibels (22 dBA), si on rajoute cinq-six (5 dBA-6 dBA) pour les trois-quatre (3-4) éoliennes, si on rajoute le bruit de fond, on arrive, avec les isophones, de trente-cinq (35 dBA) à quarante décibels (40 dBA).

4610

On vient d'entendre, les spécialistes nous disent que le son double pour dix décibels (10 dBA). Alors on a doublé deux (2) fois, on a quadruplé le son. Le niveau d'audition est autour de vingt-vingt-deux décibels (20 dBA-22 dBA), vingt-deux (22 dBA), c'est au Rang 10, et on se retrouve à peu près avec quarante (40 dBA).

4615

Moi, en tout cas, dans mon secteur, je suis plus près des éoliennes, je suis le chalet qui est à huit cents mètres (800 m), alors je me retrouve avec un niveau de décibels autour de

quarante (40 dBA), pour un niveau ambiant antérieur, avant l'installation, de vingt-deux décibels (22 dBA).

4620

Alors est-ce que je comprends bien, ma question, c'est, est-ce que je comprends bien les résultats de l'expertise quand on me dit que oui, c'est comme ça, et ça va faire, finalement, qu'à chaque dix décibels (10 dBA), le son double, donc ça va quadrupler le son que je vais percevoir à ce moment-là de mon chalet.

4625

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Donc je reviens sur un des points qui a été mentionné, les niveaux sonores ont été mesurés au mois de novembre, donc en bordure du lac, dépendant du vent qu'il peut y avoir près du lac et les oiseaux, les insectes qu'il peut y avoir là, je suis pas sûr qu'on peut avoir nécessairement un niveau de bruit qui est de l'ordre de vingt décibels (20 dBA).

4630

Mais admettons que l'on suppose que c'est vingt décibels (20 dBA), et qu'on remonte – en passant, c'est inférieur à quarante (40 dBA) – mais supposons qu'on dit que ça remonte à quarante (40) dBA, si on parle uniquement du point de vue intensité du bruit, c'est exact de dire que ça va être perçu maintenant quatre (4) fois plus fort.

4635

Par contre, ce qui est important, parce que c'est pas juste – on n'interprète pas notre climat sonore uniquement par l'intensité, ça dépend d'où se situe le niveau, autrement dit, c'est différent de passer de vingt (20 dBA) à trente (30 dBA) que de passer à cinquante (50 dBA) à soixante (60 dBA).

4640

Donc aux niveaux qui sont évalués, et ça, ça a été rapporté de toute façon, c'est des niveaux qui nuisent pas à la conversation, c'est des niveaux qui nuisent pas au sommeil, parce que c'est à l'intérieur, il y a l'atténuation du bâtiment, alors à ces niveaux-là, ça vient pas interférer sur nos activités.

4645

Donc c'est pour ça que la nuisance en tant que telle est assez faible. Il faut pas uniquement regarder les différences et dire, là, c'est quatre (4) fois, six (6) fois ou ainsi de suite.

4650

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc si je comprends le raisonnement, en fait, plus le niveau ambiant est faible, plus ça prend beaucoup d'augmentation pour créer un effet.

4655

Si par contre, le niveau ambiant est élevé, ça prend peu d'augmentation pour créer un effet. C'est ça que je dois comprendre?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

4660

Tout à fait. C'est ce que les courbes de doses de bruit-effets nous indiquent et ce qui me semble logique aussi.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4665

Il y a plusieurs spécialistes qui peuvent se prononcer là-dessus.

4670

Sur Internet, il y a un monsieur Robert Larrivée, qui est un Américain, avec un nom québécois, professeur de chimie à l'Université du Maryland, il raconte sur Internet son expérience de la façon suivante – je vais poser la question avec ça aussi – il a vécu avec sa famille, pendant trois (3) ans, à environ huit cents mètres (800 m) d'un parc éolien installé en milieu rural à Mayorsdale, en Pennsylvanie; c'est un parc installé par un promoteur qui affirmait, étude d'impact de spécialistes à l'appui, que le niveau moyen de bruit causé par ses machines ne dépassait pas quarante-cinq décibels (45 dBA).

4675

Monsieur Larrivée, d'abord favorable à ce type d'énergie et lui-même partisan d'une approche écologique de l'exploitation énergétique a rapidement déchanté. En effet, après plusieurs mois de cohabitation avec ces engins, il en est venu à la conclusion, après avoir fait mesuré par un ingénieur spécialisé dans ce domaine le bruit ambiant, à l'aide d'appareillage scientifique approprié, que le niveau sonore produit de ces engins était alors de soixante-quinze décibels (75 dBA), soit le bruit comparable à une machine à laver qu'on ne peut arrêter.

4680

Il attribue cette différence au fait que les études d'impact ne tenaient pas compte de l'environnement dans lequel il habitait, c'est-à-dire un environnement montagneux, soit un environnement du même type que celui qu'on retrouve au lac Malfait et aux Canards.

4685

Est-ce que les propriétaires des lacs Malfait et aux Canards peuvent avoir la certitude qu'ils ne vivront pas, à court terme, le même cauchemar que monsieur Larrivée.

4690

PAR M. MARTIN MEUNIER:

C'est difficile d'évaluer, je pense que tout le monde est conscient que soixante-quinze décibels (75 dBA), ça commence à être assez fort, on mesure ça à Montréal, à peu près au deuxième étage près de Décarie.

4695

Donc j'ai de la difficulté. J'espère que l'expert s'est pas trompé dans sa pondération, parce que si c'est mesuré en dB, nécessairement je vais avoir des niveaux plus hauts.

4700

Donc là, il faut comprendre que j'ai un parc d'éoliennes à huit cents mètres (800 m), et je me retrouve comme ça, à côté de Décarie, c'est difficile à croire. Donc j'ai pas vraiment d'autres commentaires à formuler là-dessus.

Il faut pas exagérer avec les montagnes, là. Ça demeure ouvert, c'est pas un milieu qui est complètement fermé, et l'écho, c'est un phénomène que l'on perçoit. D'ailleurs il faut faire attention pour pas déranger nos voisins, si on fait ces vérifications-là.

4705

Si je fais un cri et j'entends l'écho, l'écho, si je le mesurais avec mon sonomètre, je l'entends parce que c'est calme, mais c'est toujours à des niveaux qui sont de plus en plus inférieurs. Supposons, on a parlé de sept (7) échos, mais le premier peut être à, exemple, quarante (40) dB, l'autre à trente (30 dBA) ou à vingt (20 dBA), et ainsi de suite.

4710

Lorsqu'on a des éoliennes, c'est-à-dire une source qui est constante, on n'aura pas cet effet-là d'écho, parce que c'est un son qui est constant. Et comme on a vu tout à l'heure, l'addition des débits fait en sorte que lorsque les autres sources viennent s'ajouter, sont largement inférieures, elles viennent plus contribuer à l'augmentation, donc ça augmente pas sans arrêt, là.

4715

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Notre inquiétude, madame la Présidente, on parle d'effets conjugués de plusieurs facteurs qui, je pense, même pour un modèle mathématique très sophistiqué, peuvent difficilement être appréciés à leur juste valeur, d'autant plus que les mesures de base ont pas été faites.

4720

On parle de l'effet des montagnes, on parle de l'effet de l'écho, on parle de l'effet multiplicateur de plusieurs éoliennes, on parle de tout ça en même temps. L'effet de propagation sur le lac, dont on n'a pas parlé, l'effet des vents dominants, nous, on est situé toujours à l'ouest de ces éoliennes-là, il y a un vent dominant vers l'ouest.

4725

Alors tout ça ensemble, tous ces facteurs-là, il y en a environ six-sept-huit-dix (6-7-8-10) facteurs qui sont en notre défaveur, si vous voulez, compte tenu de notre position, face aux cinq (5) éoliennes qui sont projetées au bout du lac Malfait, qui sont toutes des conditions pas atténuantes mais multiplicatrices du son.

4730

Donc on est très préoccupé de cette chose-là, d'autant plus qu'on entend des histoires d'horreur pas rien que de monsieur Larrivée, mais d'autres personnes, même ici dans la région, qui nous ont raconté tout ça.

4735

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous d'autres questions sur le bruit?

4740

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4745 Oui. Le promoteur nous a parlé largement, à plusieurs reprises, des suivis qui allaient être faits en phase d'exploitation.

Alors en phase d'exploitation, il y a des gens qui vont se réunir, il y a des études qui vont être faites, il y a des mesures qui vont être prises, etc., etc.

4750 Moi, je veux savoir du promoteur, si ces analyses-là démontrent que dans le secteur du lac Malfait, par exemple, on dépasse un niveau de bruit acceptable, autour de trente-trente-cinq décibels (30 dBA-35 dBA), est-ce qu'il s'engage à déplacer ses éoliennes, à les relocaliser?

PAR M. VICTOR PERGAT:

4755 Non, il y a pas question de relocaliser les éoliennes, parce que si vous vous souvenez il y a un jour, j'ai répété que si le bruit est plus haut que c'était prévu avec notre étude, il y a un problème qui doit être rectifié dans les éoliennes elles-mêmes.

4760 Pour nous, un bruit, c'est de dire que l'éolienne marche pas tellement efficace, et on perd de la puissance, et on va rectifier pour des raisons économiques. Première chose!

4765 Deuxième chose, comme j'ai dit, c'est que General Electric, la compagnie qui est le fournisseur des éoliennes, garantit le son maximal qui peut être émis l'éolienne, et c'est garanti pendant cinq (5) ans, le premier cinq (5) ans, et après ça, c'est la garantie renouvelable, et on va la renouveler chaque cinq (5) ans.

Et s'il y a un problème, ils ont les ressources techniques et financières de le réparer.

4770 Mais c'est pas une question de changer la place, c'est si une auto marche pas tellement bien dans votre voisin, on déplace pas votre voisin, on répare l'auto. Alors c'est le même principe.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4775 Autre question sur l'auto! Quand l'auto est défectueuse, quel niveau de bruit on peut s'attendre, pendant la période où elle va être défectueuse.

4780 Parce que nous, contrairement au promoteur, on vit là, donc si l'auto est réparée un mois plus tard, je comprends que pour le promoteur, c'est rapide, mais pour nous, pendant un mois, on entend l'auto défectueuse.

On entend, par défectuosité, ici, les choses suivantes! Il y a l'effet de freinage, quand les freins sont appliqués sur l'éolienne, alors l'addition de tous ces sons-là, moi, ce que je veux

4785 savoir en réalité, c'est que ces sons-là qui sont émis par l'éolienne, en plus du son régulier de fond, du son régulier normal, quand les éoliennes produisent ces choses-là, quel niveau de bruit doit-on s'attendre.

4790 Par exemple, quand les éoliennes sont freinées, à quel niveau de bruit doit-on s'attendre; quand on change l'angle d'attaque des pales, c'est un nouveau procédé qui est récent, l'effet "pitch" qu'on appelle, alors quand ces choses-là sont faites, qu'est-ce que ça change; quand les éoliennes sont réorientées, il y a un bruit qui se produit.

4795 Alors tous ces bruits-là additionnels représentent combien de décibels.

PAR M. VICTOR PERGAT:

4800 Quand le fournisseur nous fournit les détails de son, de bruit, c'est pas juste le bruit de la pale, c'est le bruit de l'éolienne, y compris la pale, le "gear box", la boîte d'échange, c'est compris aussi les servomoteurs qui ajustent l'angle de l'éolienne, et c'est compris aussi l'ajustement, le "pitch".

4805 Le "pitch" est ajusté vraiment tranquillement, et en effet, en ajustant le "pitch", on réduit le son qui est fait par les pales, parce qu'on optimise la puissance qu'on prend de l'air, et si on fait une optimisation, on réduit.

Alors c'est à votre intérêt et à notre intérêt d'ajuster le "pitch", il y a moins de bruit, il y a plus de production.

4810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Est-ce que vous avez d'autres questions sur le bruit?

4815

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4820 Ma question, c'est pas quand ça fonctionne, c'est quand ça fonctionne pas; parce que quand il y a un bris, c'est là qu'on a des problèmes.

On voit aujourd'hui, par exemple, dans le secteur Saint-Léandre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4825 D'accord.

Alors quand ça fonctionne pas, combien de temps vous mettez environ pour faire la réparation ou arrêter la machine.

4830 **PAR M. VICTOR PERGAT:**

Quand ça fonctionne pas, on a une garantie de General Electric de quatre-vingt-dix sept pour cent (97 %) de disponibilité.

4835 Alors si on prend un mois d'opération, elle peut être juste trois pour cent (3 %) de mois qu'il y ait pas, comment on dit, qu'ils compensent. Alors ils sont vraiment limités.

4840 General Electric va avoir, dans la région, au moins quatre (4) ou cinq (5) équipes mobiles, qui vont aller d'éolienne en éolienne pour les réparer, et puis il y a d'autres équipes qui sont dans la région assez proche, mais pas exactement dans cette région, qui sont préparées à venir pour les réparer.

4845 Notre expérience à Murdochville, malheureusement ils sont partis, mais j'avais les deux (2) opérateurs de Murdochville, de nos éoliennes ici, on parle de deux-trois (2-3) arrêts, "breaks", par semaine, entre trente (30) éoliennes, et le temps, c'est deux-trois (2-3) heures, quatre (4) heures.

4850 Mais la raison de l'arrêt c'est nécessairement pas le bruit, ça peut être une chose électrique, ça peut être une demande de Québec TransÉnergie pour arrêter la production, tout ça.

4855 Alors c'est pas une question de problème. Je peux vous rassurer, pour nous, si les machines marchent pas, on perd de l'argent, on va la mettre en place le plus tôt possible, beaucoup plus vite que vous pensez que c'est possible.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4860 Est-ce que le ministère de l'Environnement peut nous dire ça fait combien de temps qu'il y a une éolienne du parc Le Nordais qui est défectueuse, et puis qui est arrêtée, parce que les pales ont été endommagées par le verglas, et qu'il y en a une autre qui grince, depuis plusieurs mois, ça fait combien de temps que ça a été répertorié et puis ça a pris combien de temps pour la réparer.

4865 Parce que celle qui grince, je pense qu'on n'en a pas encore de nouvelles.

PAR M. DENIS TALBOT:

4870 S'il y a un problème au niveau du fonctionnement au jour le jour du parc Le Nordais, vous devriez faire peut-être une plainte à la Direction régionale du ministère de l'Environnement.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4875 C'est des choses qui sont connues, c'est dans les journaux.

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, mais est-ce que vous en avez fait part?

4880 **PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:**

Non, j'ai pas fait part au ministère de l'Environnement. J'ai fait une constatation.

PAR M. DENIS TALBOT:

4885 Non, mais peut-être qu'en faisant une plainte, peut-être qu'il y a quelqu'un qui va aller vérifier ça, qui va signifier à l'opérateur ou au promoteur.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4890 Donc, vous êtes pas au courant de ce qui se passe au niveau du parc, vous suivez pas ça?

PAR M. DENIS TALBOT:

4895 Non. Moi, le contrôle, le contrôle d'un projet, c'est fait par la Direction régionale du ministère. Donc au jour le jour, c'est leur territoire, et s'il y a quelque chose qui fonctionne pas, bien, il y a des inspecteurs qui vont aller constater ça.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4900 On peut pas savoir, de la Direction régionale de l'Environnement de la région, si – ils doivent être au courant de ça, depuis combien de temps c'est endommagé.

PAR M. DENIS TALBOT:

4905 Bien là, il s'agirait de prendre contact avec eux autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4910

En tout cas, demain, monsieur Talbot, vous pouvez peut-être vérifier ça et nous revenir avec la réponse. S'ils ont eu des problèmes.

PAR M. DENIS TALBOT:

4915

Là, il faut vérifier s'il y a eu des plaintes? OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4920

Et qu'est-ce qui se passe.

PAR M. DENIS TALBOT:

4925

D'accord, madame la Présidente, on va faire ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a d'autres questions au niveau du bruit?

4930

PAR M. VICTOR PERGAT:

Je veux juste être sûr qu'on mêle pas des choses.

4935

La question était que la turbine continue à travailler et fait du bruit, alors il y a un problème. Le temps pour la réparer, ça va être – mais si la turbine est arrêtée, elle fait pas de bruit.

4940

Alors dans le cas de quelqu'un qui dit, bien, elle est là, elle marche pas, pour nous, ça fait pas d'argent, mais il y a aucun bruit qui est produit.

Alors on peut pas mélanger les deux (2) choses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4945

D'accord, ça va. On va attendre la réponse demain.

Ça va, sur le bruit?

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

4950

J'ai d'autres questions, mais ça touche pas le bruit.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Demain soir, on va les entendre demain soir. Vous allez être là?

4955

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Est-ce que je pourrais faire une demande pour que ce soit plus dans l'après-midi? Il y a des gens, moi entre autres, qu'il faut qu'on fasse de la route, et il y a des obligations vendredi.

4960

Compte tenu que vous prévoyez seulement une demi-journée...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Écoutez, on l'a annoncé. Il y a douze (12) personnes inscrites, à moins que les douze (12) personnes soient ici, je vais les nommer, et puis si les gens acceptent ça, parce que ceux qui sont partis...

4965

Madame Andrée Girard?

4970

PAR Mme ANDRÉE GIRARD:

Moi, c'est terminé, les questions.

4975

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous avez terminé, d'accord.

Monsieur Gervais Pineault? Il n'est pas ici.

4980

Monsieur Guy Larouche?

Monsieur Pierre Thibodeau?

4985

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4990

Monsieur Thibodeau, est-ce que vous avez d'autres questions?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

4995 Pas ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5000 Pour demain?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

Oui, oui.

5005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous, demain soir, ça va?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

5010 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5015 Demain après-midi?

PAR M. PIERRE THIBODEAU:

5020 Est-ce que vous parlez de demain après-midi ou demain soir?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Demain après-midi, est-ce que ça irait aussi?

5025 **PAR M. PIERRE THIBODEAU:**

Vous êtes en train de nous faire changer nos réunions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5030 Non, non, je veux juste savoir s'il y a un absolu consensus, ce serait correct.

Mais là, il y a des gens qui sont pas là, qui peuvent pas nous dire, oui, on a un consensus. Donc il faut maintenir la ligne.

5035

Mais je vais quand même faire l'annonce des personnes, si vous me dites, on n'a plus de questions, moi je vais les rayer de la liste.

Monsieur Guy Ahier.

5040

PAR M. GUY AHIER:

Moi, je vais avoir des questions, je préférerais demain soir, mais je peux peut-être être là...

5045

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, on continue demain soir, comme on l'avait annoncé.

5050

Monsieur Blair Côté?

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Moi, je préférerais demain soir.

5055

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais vous avez des questions?

5060

PAR M. BLAIR CÔTÉ:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5065

Monsieur Jean-Claude Bouchard?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

5070

Oui, j'ai d'autres questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5075

Monsieur Jean-Guy Kirouac. Si vous avez des questions, déposez-les à quelqu'un d'autre, il va pouvoir les poser pour vous.

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

D'accord, merci.

5080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bon, madame Suzelle Beaulieu, vous avez d'autres questions peut-être?

5085

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5090

Monsieur Gervais Pineault, est-ce qu'il est parti?

Madame Hélène Athier-Dulude, elle est pas ici.

5095

Monsieur Ghislain Lamarre.

Alors on reprend demain!

Woups, une question, une dernière!

5100

PAR M. JEAN-GUY KIROUAC:

Madame la Présidente, compte tenu qu'il y a pas consensus, je vais retirer ma demande et je ferai comme vous me suggérez, c'est peut-être le plus sage, transférer peut-être les quelques questions qui me restent à des gens qui pourront, demain, les poser à ma place. Alors je retire ma demande, merci.

5105

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci!

5110

PAR M. STEEVE GENDRON:

Bien je reprends une question que j'ai posée tout à l'heure, je la reformule, j'ai constaté que j'avais eu une réponse partielle mais en réalité, c'était pas tout à fait ça que je voulais.

5115

Donc advenant un possible ou un nouveau décret qui tiendrait compte des préoccupations régionales exprimées quant à la nécessité d'un cadre de développement

5120 durable pour l'intégration de la filière éolienne, est-ce que le promoteur serait enclin à revoir son projet en fonction des modalités de ce cadre de développement.

PAR M. VICTOR PERGAT:

5125 On va regarder la situation, et on va faire la décision dans ce temps-là, pour dire, qu'est-ce que je vais faire si quelque chose arrive.

PAR M. STEEVE GENDRON:

5130 S'il y a pas de pénalité associée, là.

PAR M. VICTOR PERGAT:

5135 Il y a beaucoup de facteurs, non seulement la pénalité, il y a notre investissement qu'on a mis, il y a toute l'équipe qui est en place, le contrat avec General Electric qui a des conséquences, il y a les contrats avec Genivar-Blattner. C'est des millions de millions de dollars.

5140 Pour dire oui ou non, comme ça, au cas où le gouvernement change le décret, on peut dire, si le ciel tombe!

5145 Non, je pense que la question est dehors de ce qu'on regarde, parce qu'on peut trouver des circonstances qui sont – alors non, je veux pas dire oui ou non à la réponse, ça va dépendre de qu'est-ce qui va arriver.

PAR M. STEEVE GENDRON:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

5150 Alors merci, à demain soir!

SÉANCE AJOURNÉE AU 27 AVRIL 2006 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

5155 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5160 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.